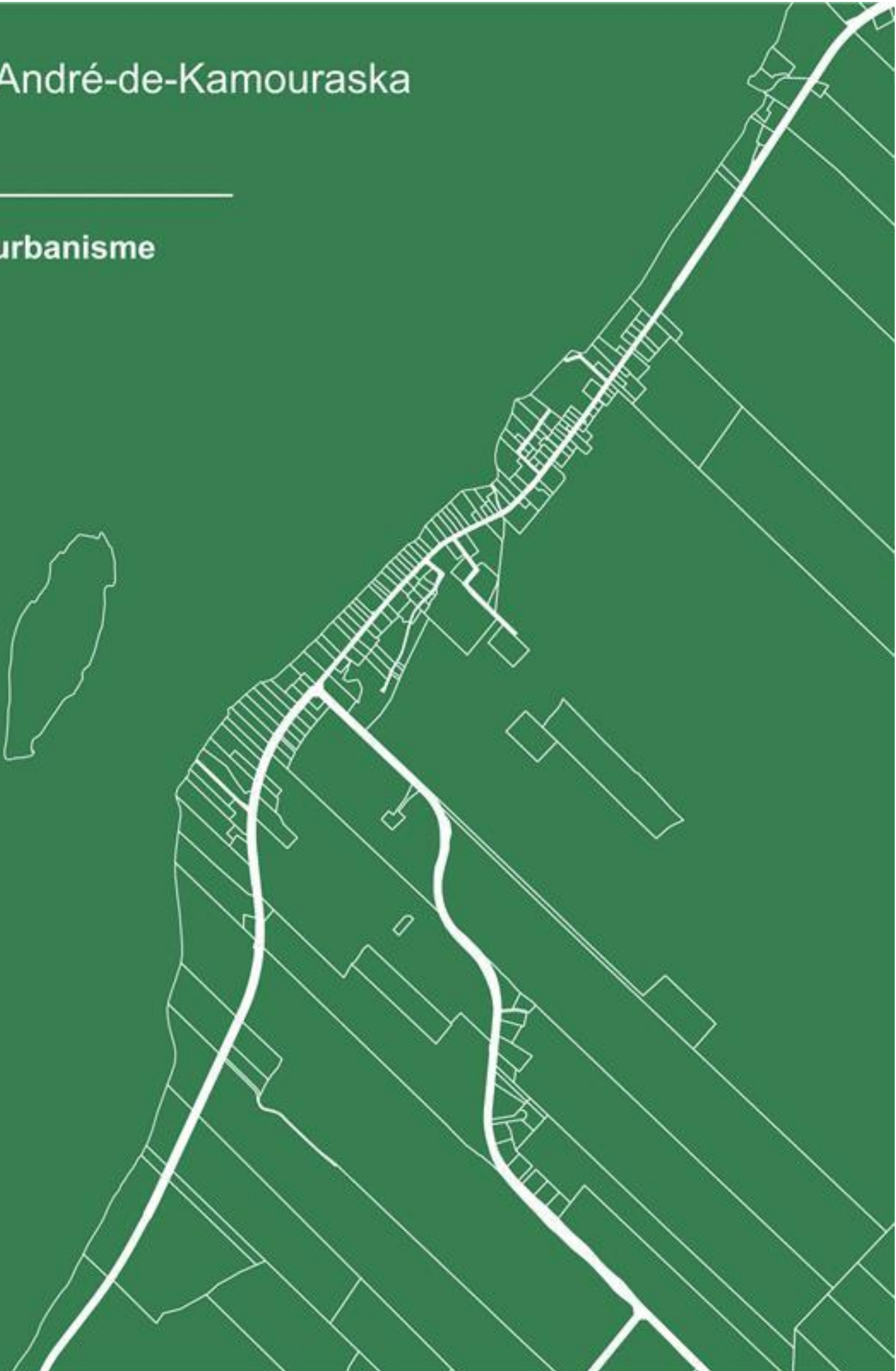
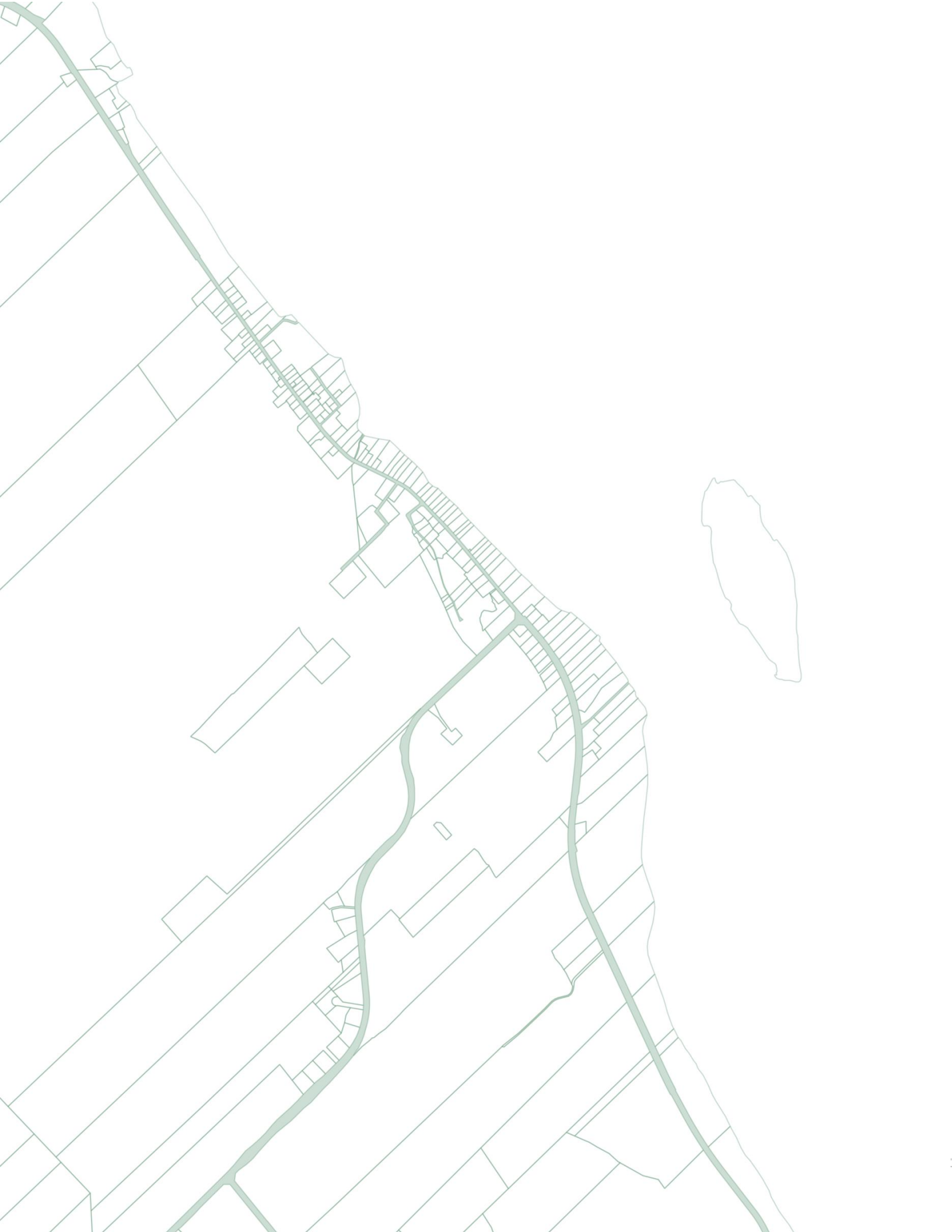


Saint-André-de-Kamouraska

**Plan d'urbanisme
2025**





Première adoption

Première adoption

Résolution à insérer

Première adoption

Table des matières

ÉQUIPE DE RÉALISATION	iv
1. INTRODUCTION	1
1.1. AVANT-PROPOS	1
1.2. BUT DU PLAN D'URBANISME	1
1.3. CONTENU DU PLAN D'URBANISME	2
2. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES	1
2.1. TITRE DU RÈGLEMENT ET ABROGATION	1
2.2. TERRITOIRE ASSUJETTI	1
2.3. UNITÉS DE MESURE	1
2.4. TERMINOLOGIE	1
2.5. EFFET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR	1
2.6. ENTRÉE EN VIGUEUR	1
3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	1
3.1. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	1
3.1.1. RAPPEL HISTORIQUE	1
3.1.2. LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE	2
3.1.3. LE RELIEF.....	4
3.1.4. L'HYDROGRAPHIE	6
3.1.5. LES SOLS	6
3.1.6. LE CLIMAT	7
3.1.7. LA FLORE ET LA FAUNE.....	7
3.2. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE	8
3.2.1. POPULATION TOTALE	8
3.2.2. COMPOSITION DE LA POPULATION	11
3.2.3. LA FAMILLE ET LES MÉNAGES.....	15
3.2.4. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES	18
3.2.5. DIPLOMATION DE LA POPULATION	21
3.2.6. LA POPULATION ACTIVE	22
3.2.7. LES REVENUS	24
3.2.8. LE NAVETTAGE ET LE LIEU DE RÉSIDENCE	26
3.2.9. LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR SECTEURS	27
3.2.10. LE CADRE BÂTI	30
3.2.11. L'ASSIETTE FISCALE DE LA MUNICIPALITÉ	34
3.2.12. L'INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE	37

3.3.	LES MILIEUX DE VIE	38
3.3.1.	UN VILLAGE-RUE	38
3.3.2.	LES SECTEURS RÉSIDENTIELS	40
3.3.3.	LES SERVICES ÉDUCATIFS	43
3.3.4.	LES SERVICES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS	44
3.3.5.	LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES	45
3.4.	LES COMPOSANTES IDENTITAIRES ET ESTHÉTIQUES	48
3.4.1.	LE PATRIMOINE NATUREL	48
3.4.2.	LE PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL.....	53
3.4.3.	UNE DESTINATION RÉCRÉOTOURISTIQUE.....	58
3.5.	LES COMPOSANTES STRUCTURANTES	59
3.5.1.	LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ.....	59
3.5.2.	LE PÉRIMÈTRE URBAIN	64
3.5.3.	LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE	69
3.5.4.	LE COUVERT FORESTIER	71
3.5.5.	LES CONTRAINTES NATURELLES.....	72
3.5.6.	LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES	75
3.5.7.	LES ÎLOTS DE CHALEUR	78
3.6.	SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA EN BREF... ..	81
3.6.1.	CONSTATS.....	81
3.7.	SYNTHÈSE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT POUR SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA À L’HORIZON 2040	87
4.	ÉNONCÉ DE VISION.....	89
4.1.	PARTICIPATION CITOYENNE	89
4.2.	VISION D’AVENIR	89
5.	LES GRANDES ORIENTATIONS D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	92
5.1.	SYNTHÈSE DES GRANDES ORIENTATIONS D’AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA	92
5.2.	LES GRANDES ORIENTATIONS D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA	92
5.2.1.	ORIENTATION 1 : DÉVELOPPER LE NOYAU VILLAGEOIS DANS LE RESPECT DE L’IMAGE RURALE ET HISTORIQUE DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA.....	93
5.2.2.	ORIENTATION 2 : VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HISTORIQUE ET LES PAYSAGES DISTINCTIFS.....	95
5.2.3.	ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER L’ÉCOTOURISME EN TIRANT PARTI DE LA QUALITÉ DES ÉLÉMENTS D’INTÉRÊTS NATURELS	96
5.2.4.	ORIENTATION 4 : ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS UN ESPRIT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	97
5.2.5.	ORIENTATION 5 : PROTÉGER LE TERRITOIRE AGRICOLE EN VALORISANT LA PRODUCTION LOCALE ET L’AGROTOURISME	98
6.	LE CONCEPT D’ORGANISATION SPATIALE	100

7.	LES ZONES À RÉNOVER, RESTAURER OU PROTÉGER	103
7.1.	DÉTERMINATION DES ZONES CIBLÉES	103
7.2.	ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS CULTUREL OU HISTORIQUE	103
7.3.	ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PAYSAGER ET ESTHÉTIQUE	106
7.4.	ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE	108
7.5.	SITES ARCHÉOLOGIQUES	111
8.	LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION	112
8.1.	LES GRANDES AFFECTATIONS	112
8.1.1.	AFFECTATION URBAINE	113
8.1.2.	AFFECTATION AGRICOLE	114
8.1.3.	AFFECTATION AGROFORESTIÈRE	116
8.1.4.	AFFECTATION DE CONSERVATION	118
8.1.5.	AFFECTATION DE PROTECTION INTÉGRALE	119
8.2.	SEUILS MINIMAUX DE DENSITÉ RÉSIDENIELLE	119

ANNEXE A – PLAN DES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES

ANNEXE B – PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Les personnes suivantes ont participé aux travaux de révision du plan et des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska.

Conception et rédaction :

Sandra Guilbert, conseillère en urbanisme, MRC de Kamouraska
Catherine Langlois, directrice du service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire, MRC de Kamouraska
Simon Faucher, aménagiste, MRC de Kamouraska
Marie-Christine Rousseau, aménagiste, MRC de Kamouraska
Jeanne Maguire, agente culturelle
Valérie Labrecque, coordonnatrice à la gestion intégrée de l'eau

Cartographie :

Marie-Claude Moreau, technicienne en géomatique, MRC de Kamouraska

Photographies :

Nicolas Gagnon

Comité de suivi :

Barbara Gauthier, inspectrice en bâtiment et environnement, Saint-André-de-Kamouraska
Gervais Darisse, maire de Saint-André-de-Kamouraska
Guy Lapointe, conseiller municipal de Saint-André-de-Kamouraska
Alain Parent, conseiller municipal de Saint-André-de-Kamouraska

Collaboration et validation :

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Conseil municipal

Correction et mise en page :

Catherine Charest-Gagnon, adjointe administrative

À moins d'indication contraire les photos du présent document sont tirées de la banque d'images propriété de Nicolas Gagnon

1. INTRODUCTION

1.1. AVANT-PROPOS

La présente démarche s'inscrit dans un contexte de révision de tous les instruments d'urbanisme de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska suite à l'entrée en vigueur, le 24 novembre 2016, du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska, le tout conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) (RLRQ c A-19.1).

Plus précisément, en plus d'assurer la concordance aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, cette révision permet d'actualiser et d'harmoniser les outils d'urbanisme municipaux, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une refonte depuis leur adoption en 1990.

Outre la dimension légale, la présente démarche vise à actualiser la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, de manière à tenir compte des priorités et des objectifs d'aménagement du conseil et de la communauté, ainsi que des projets de développement qui pourraient générer des retombées, tant d'un point de vue économique que sociodémographique.

Ultimement, cette refonte vise à doter le territoire d'une politique d'aménagement résolument axée sur le développement durable et de milieux de vie de qualité, en intégrant dans les outils d'urbanisme les critères et les normes d'aménagement les plus actuelles en la matière et conformes aux orientations gouvernementales.

Finalement, la révision du plan d'urbanisme survient après que la municipalité ait adopté son Plan de développement local (PDL) 2019-2023. Ce dernier est un processus par lequel les principaux acteurs et intervenants socioéconomiques se dotent de priorités de développement dans les domaines économique, social et environnemental. Pour le conseil de Saint-André-de-Kamouraska, la révision des différents outils est une opportunité lui permettant de traduire de nouvelles stratégies de développement.

1.2. BUT DU PLAN D'URBANISME

Le pouvoir des municipalités locales de planifier l'aménagement de leur territoire s'exerce avant tout par l'élaboration d'un plan d'urbanisme. Ce document a pour but la pleine réalisation des potentiels de la municipalité. Il expose la vision du conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire, les grandes orientations et les objectifs d'aménagement ainsi que les moyens d'action que les élu(e)s entendent mettre de l'avant pour la mise en œuvre du plan. De façon générale, le plan d'urbanisme guidera le conseil municipal de Saint-André-de-Kamouraska dans les domaines de l'aménagement et du développement dans un horizon de 15 à 20 ans.

Ce document permet également aux citoyens, gens d'affaires et promoteurs de comprendre le contexte dans lequel ils interviennent et d'orienter leurs projets en conséquence. En somme, il s'agit d'un outil de connaissance, d'orientation et d'aide à la décision.

En conformité avec les orientations gouvernementales qui mettent de l'avant les principes de développement durable dans la planification de l'aménagement du territoire, le plan d'urbanisme se donne comme priorité d'assurer un développement harmonieux, axé sur la consolidation des milieux urbanisés existants, la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que la pérennité des paysages, en harmonie avec les activités agricoles et récréotouristiques, base de l'économie locale. Enfin, le plan d'urbanisme accorde une grande importance à l'aménagement de milieux de vie de qualité, complets et distinctifs.

À noter que le plan d'urbanisme n'est pas directement applicable aux personnes, contrairement aux règlements d'urbanisme qui doivent cependant être conformes au plan.

1.3. CONTENU DU PLAN D'URBANISME

Le présent règlement du plan d'urbanisme comprend les parties suivantes :

- 1° Les dispositions administratives.
- 2° Le diagnostic du territoire de Saint-André-de-Kamouraska.

Le présent règlement respecte également le contenu obligatoire prescrit à l'article 83 de la LAU, soit le fait qu'un plan d'urbanisme doit comprendre :

- 1° Les grandes orientations d'aménagement du territoire de la municipalité.
- 2° Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation.
- 3° Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport.
- 4° L'identification de toute partie du territoire municipal qui peut végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbaine, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Les documents annexes suivants font aussi partie intégrante de ce règlement à toutes fins que de droits :

- 1° Annexe 1 – Plan des contraintes naturelles et anthropiques.
- 2° Annexe 2 – Plans des grandes affectations du sol.

2. DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

2.1. TITRE DU RÈGLEMENT ET ABROGATION

Ce règlement s'intitule *Plan d'urbanisme de Saint-André-de-Kamouraska* et porte le numéro 250.

2.2. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska.

2.3. UNITÉS DE MESURE

Toute mesure employée dans le présent règlement est exprimée en unités du Système International (SI).

2.4. TERMINOLOGIE

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens qui lui est attribué dans son sens commun défini au dictionnaire.

2.5. EFFET DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR

L'entrée en vigueur du règlement de plan d'urbanisme ne créera aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation des orientations, des interventions, des équipements et des infrastructures formulées et prévues.

Cependant, le Conseil décrète, par le présent plan, que tous les règlements d'urbanisme devront s'y conformer, tant au niveau de la conformité stricte aux grandes affectations du territoire et aux densités d'occupation du sol.

2.6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur le -- -- **2025** conformément à la loi

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial est la pierre angulaire du plan d'urbanisme. Il vise à brosser un portrait de la situation en évaluant le territoire, mettant en évidence les problématiques, les opportunités et les enjeux d'aménagement. Ce diagnostic permettra ensuite d'élaborer une vision stratégique et de définir les grandes orientations ainsi que les objectifs d'aménagement prioritaires pour le conseil municipal, tout en déterminant les stratégies d'intervention nécessaires à la mise en œuvre du plan d'urbanisme. Son élaboration requiert un regard critique et sans complaisance pour faire ressortir non seulement les dysfonctionnements, les menaces et les faiblesses, mais aussi les forces et les opportunités du territoire étudié.

Le diagnostic territorial actuel a été réalisé en deux phases. La première étape a consisté à établir un diagnostic factuel : portrait du territoire, données statistiques, et diverses études. Ensuite, un diagnostic perceptuel a été élaboré grâce à la consultation de citoyens de différents milieux via un sondage virtuel. Cette réflexion collective a permis d'approfondir la connaissance du territoire et d'identifier ou de confirmer les priorités et enjeux relatifs à son aménagement.

Les chapitres dédiés à la vision stratégique, aux orientations et aux stratégies d'intervention ont pour objectif de répondre aux différents constats établis dans ce chapitre.

3.1. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Le portrait physique du territoire permet de saisir les principales composantes naturelles, comme le relief et les sols, l'hydrographie, le climat et la flore. Il est toutefois opportun de commencer par rappeler l'histoire et de situer géographiquement la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska.

3.1.1. RAPPEL HISTORIQUE

Les premiers habitants s'établissent en 1700 au lieu-dit de la Rivière-des-Caps, à la frontière du territoire. La colonisation progresse alors graduellement le long du littoral. Vers 1740, le rang Mississipi, reliant Saint-André-de-Kamouraska à Saint-Germain-de-Kamouraska sur le premier plateau, commence à être occupé. À cette époque, la population devient suffisamment nombreuse pour permettre la création d'une paroisse. C'est ainsi qu'en 1791, la paroisse de Saint-André de L'Islet-du-Portage voit le jour.

En 1805 débute la construction de l'église paroissiale, bénie en 1811 par Théodore Létang, prêtre-desservant de Saint-André. Cette église, la plus ancienne de la région du Bas-Saint-Laurent, est toujours en activité et classée monument historique.

Dès les débuts de la colonisation, la vocation de la municipalité est principalement agricole. Toutefois, au cours de la première moitié du 19^e siècle, l'économie se diversifie avec l'arrivée de grands marchands et l'implantation de chantiers navals, situés à Pointe-Sèche à l'ouest et à Rivière-des-Caps à l'est.

Le 12 mai 1835 marque l'érection civile de Saint-André, à la demande des tenanciers des seigneuries de L'Islet-du-Portage et de la Rivière-des-Caps. La population atteint un sommet d'environ 1 500 habitants vers 1921, avant de connaître un déclin tout au long du 20^e siècle, pour finalement se stabiliser au début du nouveau millénaire.

Les municipalités de la paroisse de Saint-André, créée en 1855, et du village d'Andréville, fondé en 1903 après son détachement de la paroisse, fusionnent en 1987 pour former l'actuelle municipalité de Saint-André-de-Kamouraska.

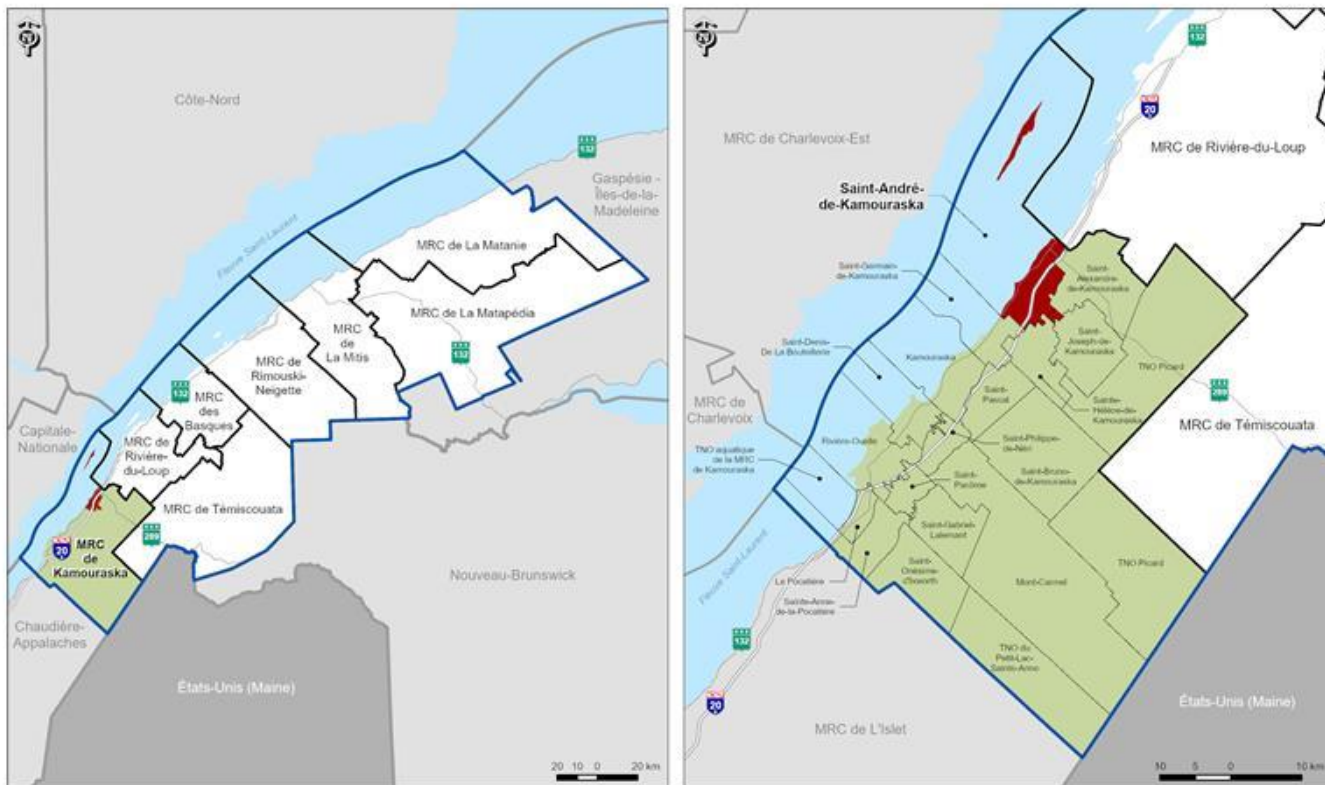
3.1.2. LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska se situe sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, à l'est de la MRC de Kamouraska. Elle constitue la porte d'entrée est de la MRC par la route 132.

En 2021, la municipalité comptait 658 habitants répartis sur un territoire de 71,06 km² (456,05 km² si l'on inclut la superficie maritime). Sa densité de population, de 9,3 habitants par km², est faible comparée à celle de la MRC de Kamouraska (14,2 habitants par km², hors territoires non organisés). Les limites géographiques de Saint-André-de-Kamouraska sont l'estuaire du Saint-Laurent au nord, Notre-Dame-du-Portage à l'est, Sainte-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska au sud, et Saint-Germain à l'ouest.

La municipalité se trouve à environ 25 km à l'ouest de Rivière-du-Loup, soit à moins de 20 minutes en voiture. Elle est également située à 185 km à l'est de Québec, un trajet d'environ 1 h 55. Traversée par l'autoroute 20, Saint-André-de-Kamouraska bénéficie de deux accès principaux : la route de la Station et la route 289. De plus, la route nationale 132 traverse le territoire à proximité du fleuve (voir carte 1).

Carte 1 – Les territoires administratifs



Localisation du territoire



- Limites**
- Région administrative du Bas-Saint-Laurent
 - MRC
 - Municipalité, ville et TNO
 - Saint-André-de-Kamouraska
 - MRC de Kamouraska

Système de référence géodésique :
NAD 83
Projection cartographique :
Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7

Sources :

- MRC de Kamouraska - Géomatique
- Information géographique de base provenant du gouvernement du Québec, © Gouvernement du Québec.

Réalisé par :
Le service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire, MRC de Kamouraska

Decembre 2024



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

3.1.3. LE RELIEF

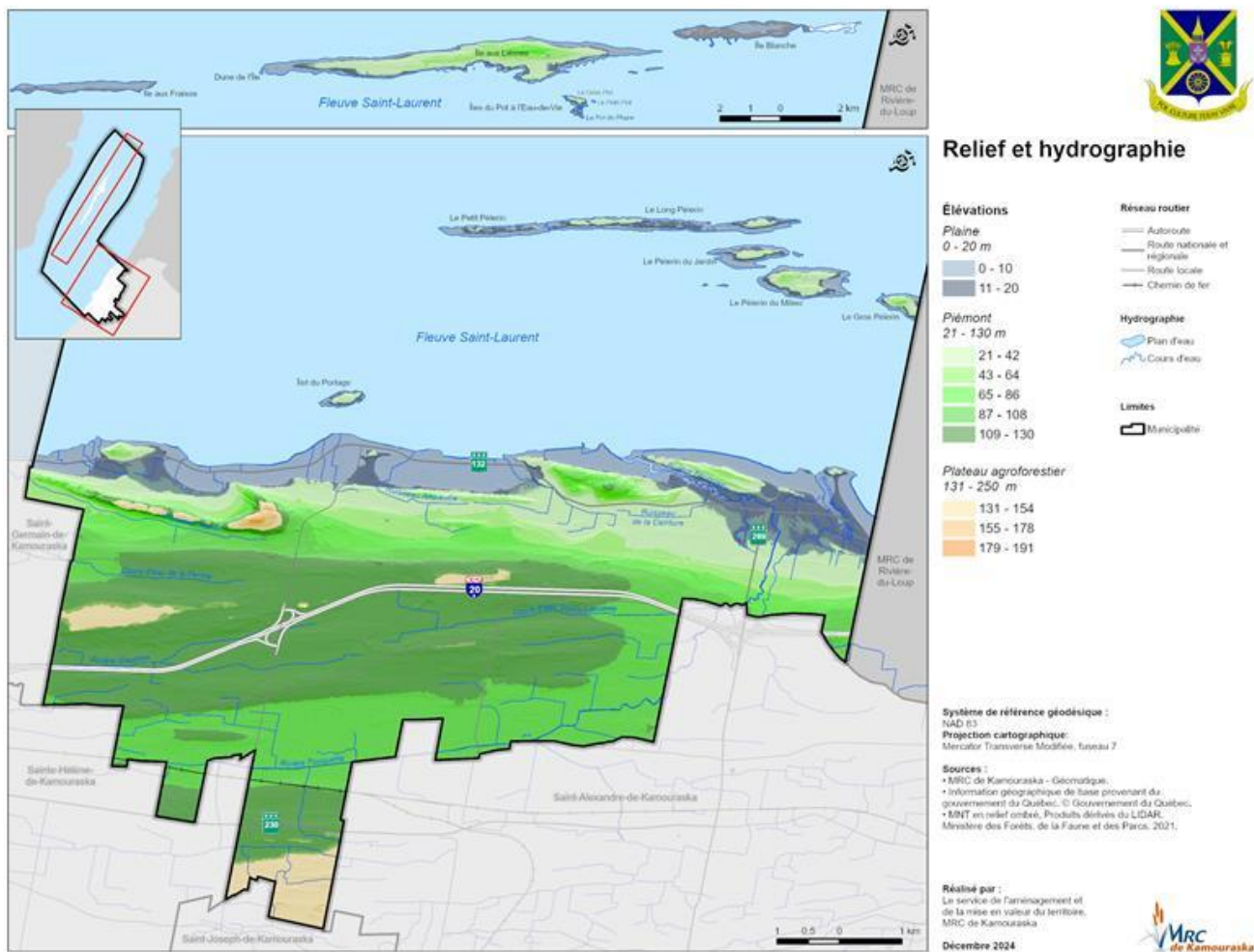
Le profil physiographique du territoire de Saint-André-de-Kamouraska reflète les caractéristiques communes aux municipalités de la MRC de Kamouraska. L'assise géologique repose sur des formations appalachiennes composées de roches sédimentaires plissées.

Le territoire se divise en deux (2) grands ensembles physiographiques :

- 1° La plaine : Située au nord, elle couvre environ 15 % de la superficie municipale et s'élève entre 0 et 20 m d'altitude. Cette plaine argileuse est un vestige de l'ancien fond marin de la mer de Goldthwait. Bien qu'elle soit majoritairement uniforme, elle est ponctuée de terrasses marines et de crêtes rocheuses saillantes appelées monadnocks ou cabourons, constituées de roches sédimentaires plus résistantes à l'érosion que les shales environnants.
- 2° Le piémont : Cette zone représente 70 % du territoire et s'étend au sud de la plaine. Elle est caractérisée par une succession de paliers (terrasses ou escarpements) dont l'altitude varie entre 20 et 154 m. Les sédiments de surface y sont principalement constitués de sable mêlé à de petits graviers, témoins d'anciennes plages et terrasses marines. Quelques cabourons sont également présents dans la partie nord du piémont (voir carte 2).

Ces deux ensembles illustrent la diversité géologique et topographique du territoire, marquée par l'érosion et les dépôts laissés par l'histoire marine et glaciaire de la région.

Carte 2 - Hydrographie et relief



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

3 . 1 . 4 . L ' H Y D R O G R A P H I E

L'estuaire du Saint-Laurent constitue l'élément hydrographique dominant à Saint-André-de-Kamouraska, couvrant plus de 80 % de la superficie municipale. Cet estuaire inclut plusieurs îles, notamment l'archipel des Pèlerins, les îles du Pot et l'île aux Lièvres.

La municipalité est également caractérisée par la présence de trois aboiteaux situés le long du fleuve :

- 1° L'aboiteau de Saint-André (5,6 km de long).
- 2° L'aboiteau Saint-André Est (4 km de long).
- 3° L'aboiteau du Portage (1,9 km de long).

Ces structures protègent plus de 3 km² de terres contre la submersion marine, tout en assurant le drainage de 1,7 km² de terres agricoles situées dans le bassin versant résiduel du fleuve Saint-Laurent, qui couvre près de 60 % du territoire. Certains cours d'eau, comme le cours d'eau Andréville, sont canalisés vers les réseaux internes des aboiteaux. L'aboiteau de Saint-André joue un rôle crucial en protégeant une grande partie du village des inondations, notamment dans les zones situées sous la ligne de submersion des marées 0-2 ans.

À l'intérieur des terres, au centre et à l'ouest, s'étend le bassin versant de la rivière Fouquette, qui couvre environ 40 % du territoire. Principalement localisé dans le piémont, une zone à vocation agricole, ce bassin versant est marqué par une transformation significative de la rivière au fil du temps. Anciennement sinueuse au cœur d'une vaste tourbière, la rivière Fouquette est désormais un cours d'eau rectiligne traversant des terres agricoles souvent mal drainées.

Dans l'ensemble, les cours d'eau de la municipalité, excluant le fleuve Saint-Laurent, couvrent une superficie de 6,8 hectares (voir carte 2).

3 . 1 . 5 . L E S S O L S

La zone agricole couvre près de 99 % du territoire de Saint-André-de-Kamouraska, ne laissant qu'une petite portion pour le périmètre urbain.

Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols de la municipalité en zone agricole se répartissent comme suit :

- 1° Sols de classe 4 : Représentant 35,4 % de la zone agricole, ces sols présentent certaines contraintes à l'agriculture, notamment une faible fertilité. Malgré cela, ils sont propices à la production agricole et comprennent des terres de qualité.
- 2° Sols de classe 3 : Ces sols couvrent 27,6 % de la zone agricole et sont parmi les meilleurs du Kamouraska. Ils offrent de très bonnes conditions pour l'agriculture, bien que deux limitations soient observées : une surabondance d'eau et une fertilité légèrement réduite.

- 3° Sols de classe 0 : Ces sols, qui correspondent principalement à des tourbières, constituent 20 % de la zone agricole.

Dans l'ensemble, la qualité des sols agricoles de Saint-André-de-Kamouraska, malgré certaines contraintes, permet une production agricole variée et performante, avec des terres particulièrement adaptées à la culture.

3.1.6. LE CLIMAT

La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska est située dans une zone de climat subhumide de type continental tempéré, influencée par l'effet modérateur du fleuve Saint-Laurent et par des vents significatifs. Selon les données de la station météorologique de La Pocatière, la température moyenne annuelle y est de 4 °C, avec des moyennes de -12 °C en janvier et de 19 °C en juillet. Les précipitations annuelles atteignent 962 mm, dont 673 mm sous forme de pluie et 289 mm sous forme de neige (soit 289 cm). Le nombre de jours sans gel est estimé à 187, favorisant les activités agricoles et extérieures.

En comparaison, la ville de Québec connaît des températures similaires (-13 °C en janvier et 19 °C en juillet), mais des précipitations plus importantes, totalisant 1 230 mm, dont 924 mm de pluie et 316 mm de neige (316 cm). Ces données indiquent que Saint-André-de-Kamouraska bénéficie d'un climat légèrement plus sec que Québec, avec des précipitations et des accumulations de neige moindres, tout en offrant des conditions climatiques propices à son développement agricole.

3.1.7. LA FLORE ET LA FAUNE

Les usages agricoles couvrent 43 % du territoire de la municipalité. C'est à peine un peu plus que la superficie couverte par la forêt (42 %) (voir tableau 1).

Tableau 1 : La forêt

Type de couvert forestier	Km ²	%
Feuilleux	6,8	24
Mélangé	16,4	57,9
Résineux	5,1	18,1
Total	28,3	100,0

Source : carte écoforestière, MFFP, 2016.

La forêt de Saint-André-de-Kamouraska est majoritairement composée de peuplements de forêt mélangée (57,9 %), suivis des peuplements de feuillus (24 %) et de résineux (18,1 %). Les cabourons, formations rocheuses caractéristiques de la région, ont permis la préservation d'écosystèmes uniques à cette latitude, similaires à ceux du nord du Québec. Ces milieux secs et acides, riches en silice, hébergent des espèces végétales adaptées aux conditions difficiles, notamment sur les versants nord des cabourons, où se trouvent des écosystèmes forestiers rares influencés par le climat maritime. Ces collines,

comme la montagne Mississippi, offrent également des sites de nidification privilégiés pour le faucon pèlerin.

Les milieux humides de la municipalité, principalement constitués de marais côtiers le long du fleuve, se situent dans l'estran de la Pointe-Sèche et de l'estran Saint-André. Ces marais jouent un rôle clé dans la filtration des eaux et la prévention de l'érosion côtière. Grâce à leurs eaux saumâtres et aux marées, ils abritent une biodiversité riche, avec des plantes comme les spartines (alterniflore étalée et pectinée) disposées en bandes parallèles au rivage. Ces zones servent d'habitat et de zones d'alimentation pour de nombreux petits poissons et oiseaux.

Par ailleurs, les îles de Saint-André, comme Les Pèlerins et les îles du Pot, constituent des habitats essentiels pour les oiseaux aquatiques. Enfin, la rivière Fouquette abrite une frayère d'éperlan arc-en-ciel, ajoutant à la richesse écologique de la municipalité.

3.2. PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Les données de Statistique Canada, notamment celles du recensement 2021, et celles de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) diffèrent en plusieurs points. Aussi, comme les collectes de données ne sont pas identiques, les données de Statistique Canada ont été privilégiées, car plus récentes. Par ailleurs, selon les thématiques abordées, lorsque les données sont inexistantes chez Statistique Canada, les sources statistiques de l'ISQ ou de toute autre source d'information pertinente seront utilisées.

À noter que dans le cas des îlots de diffusion, l'ajustement des chiffres de population totale est contrôlé de sorte que les chiffres de population des aires de diffusion se situent toujours à plus ou moins 5 de la valeur réelle. L'ajustement n'a pas d'incidence sur les chiffres de population des divisions de recensement et des grandes subdivisions de recensement.

3.2.1. POPULATION TOTALE

La MRC de Kamouraska, qui regroupe 17 municipalités, dont Saint-André-de-Kamouraska, et deux territoires non organisés (TNO), comptait 21 307 habitants en 2021, soit une augmentation de 1,1 % par rapport à 2016. Elle représente 10,7 % de la population totale de la région du Bas-Saint-Laurent.

La ville de La Pocatière est la plus peuplée de la MRC, abritant 4 078 habitants, soit plus de 19 % de la population totale. Entre 2016 et 2021, certaines municipalités ont connu une croissance démographique notable, notamment Saint-Pacôme (+13 %), Saint-Alexandre-de-Kamouraska (+6,9 %) et Rivière-Ouelle (+2,6 %). En revanche, d'autres ont enregistré une diminution significative, comme Saint-Gabriel-Lallemant (-7,8 %) et Saint-Onésime-d'Ixworth (-6,8 %).

Avec ses 658 habitants en 2021, Saint-André-de-Kamouraska se classe au onzième rang des municipalités de la MRC en termes de population, représentant 3 % de la population totale. Sa démographie est restée stable au cours des cinq dernières années (voir tableau 2).

Tableau 2 : Évolution de la population de la MRC de Kamouraska entre 2016 et 2021.

Municipalités	2016	2021	Variation 2016-2021	Densité de la pop. (hab./km ²)	Superfici e en km ²
Rivière-Ouelle	970	995	2,6 %	17,3	57,5
Kamouraska	616	607	-1,5 %	13,8	44,07
Saint-André	658	658	0	9,3	71,06
Saint-Denis-De La Bouteillerie	517	518	0,2 %	15,3	33,84
Saint-Germain- de-Kamouraska	286	294	2,8 %	10,3	28,53
La Pocatière	4 120	4 078	-1 %	192,5	21,18
Saint-Pascal	3 468	3 530	1,8 %	59,1	59,68
Sainte-Anne- de-la-Pocatière	1 636	1 597	-2,4 %	29,2	54,78
Saint- Alexandre-de- Kamouraska	2 109	2 255	6,9 %	20,2	111,4
Saint-Pacôme	1 598	1 806	13 %	62,1	29,06
Saint-Philippe- de-Néri	832	818	-1,7 %	25,1	32,65
Sainte-Hélène- de-Kamouraska	918	891	-2,9 %	14,7	60,46
Mont-Carmel	1 127	1 160	2,9 %	2,7	428,26
Saint-Gabriel- Lalemant	716	660	-7,8 %	8,5	77,92
Saint-Onésime- d'Ixworth	560	522	-6,8 %	5,1	102,76
Saint-Bruno- de-Kamouraska	541	515	-4,8 %	2,7	188,44
Saint-Joseph- de-Kamouraska	391	398	1,8 %	4,7	84,96

Source : Statistique Canada, Recensements de 2016 et 2021.



658
habitants
en 2021

Comme mentionné précédemment, la population de Saint-André-de-Kamouraska, répartie sur un territoire de 71,06 km², comptait 658 habitants en 2021, représentant 3 % de la population totale de la MRC de Kamouraska. Cette population est demeurée stable depuis le recensement de 2016, avec une densité de 9,3 habitants par km².

Entre 1991 et 2021, la municipalité a enregistré une décroissance démographique de 4,2 %, une tendance similaire à celle de la MRC de Kamouraska, qui a vu sa population diminuer de plus de 13 % au cours de cette période. En comparaison, la population du Québec a connu une croissance significative de 23,3 % sur la même période, soit une augmentation de près d'un quart de sa population totale (voir tableau 3).

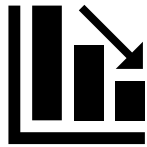
Tableau 3 : Évolution de la population de Saint-André-de-Kamouraska entre 1991 et 2021

Population	St-André-de-Kamouraska	MRC de Kamouraska	Région du Bas-Saint-Laurent	Province de Québec
1991	687	24 535	205 092	6 895 965
1996	598	23 215	206 064	7 138 795
2001	634	22 494	200 630	7 237 479
2006	618	22 085	200 653	6 546 131
2011	651	21 492	199 977	7 903 001
2016	658	21 073	197 385	8 164 361
2021	658	21 307	199 039	8 501 833
Variation 1991-2021	-4,2 %	-13,1 %	- 3 %	+23,3 %
Variation 2016-2021	0 %	+ 1,1 %	+0,8 %	+4,1 %

Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 à 2021.

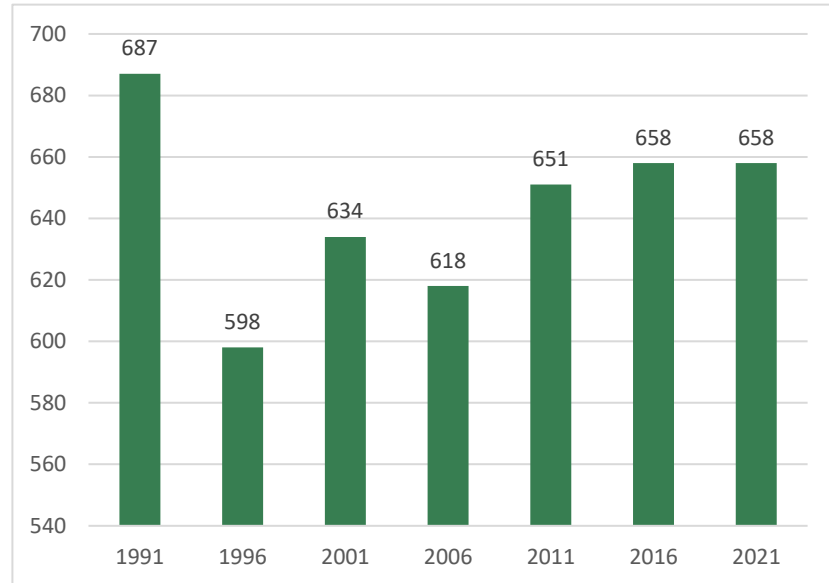
À Saint-André-de-Kamouraska, la population a connu une évolution en dents de scie depuis 1991, où elle était de 687 habitants. Entre 1991 et 1996, la municipalité a enregistré sa plus forte baisse démographique, perdant 89 habitants. Par la suite, elle a regagné 36 habitants en 2001, avant d'en reperdre 16 en 2006. Depuis lors, la population a progressé de 40 personnes, atteignant une certaine stabilité entre 2016 et 2021, avec un total de 658 habitants lors des deux derniers recensements (voir figure 1).

Figure 1 : Évolution démographique, Saint-André-de-Kamouraska, 1991-2021



**-29
habitants**

Baisse de la
population entre
1991 et 2021



Source : Statistique Canada, Recensements de 1991 à 2021.

3.2.2. COMPOSITION DE LA POPULATION

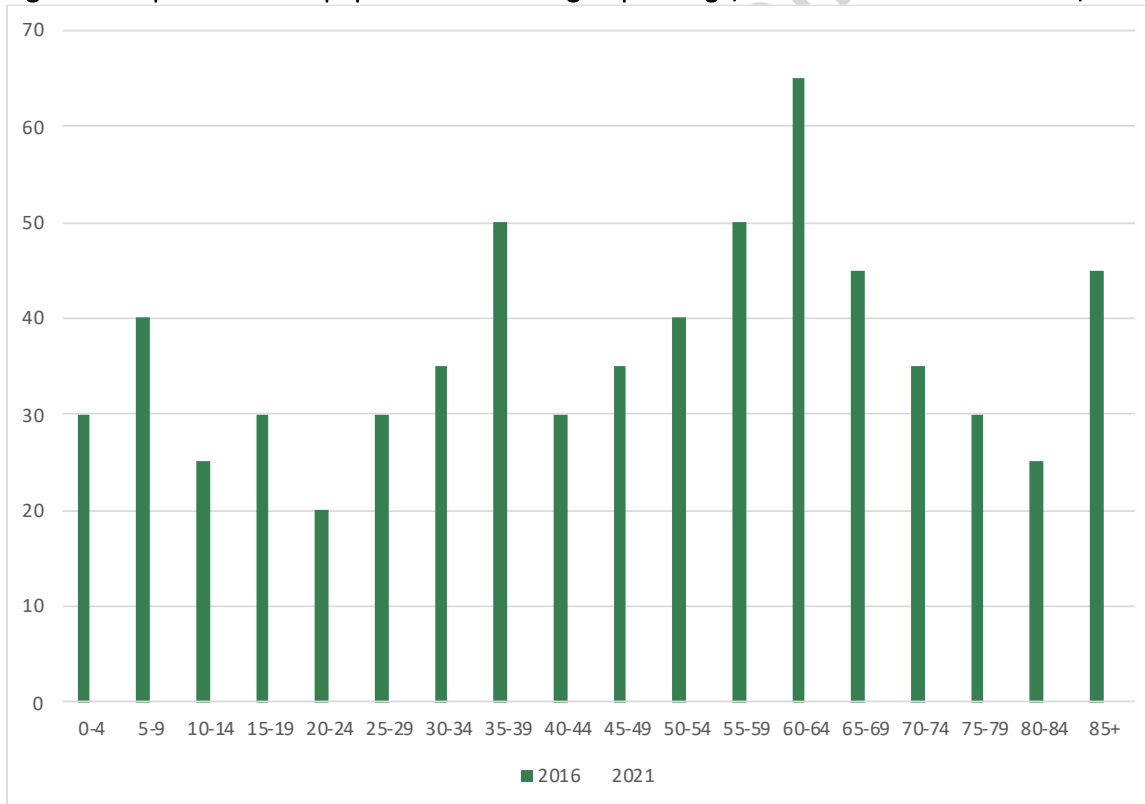
La composition de la population par groupes d'âge permet de faire les constats suivants. Les 95 personnes faisant partie du groupe des 0 à 14 ans représentent 14,7 % de la population de Saint-André-de-Kamouraska. En nombre inférieur, les 40 personnes âgées de 15 à 24 ans comptent aussi pour 6,2 % du total. Quant aux 55 jeunes adultes qui sont recensés dans le groupe de 25 à 34 ans, leur proportion correspond à 8,5 % de la population. Avec une part de 37,2 %, les individus âgés de 35 à 64 ans sont au nombre de 240, tandis que l'on compte 215 personnes âgées de 65 ans et plus, soit le tiers (33,3 %) de la population totale. Par ailleurs, plus de la moitié des andréens a plus de 44 ans (57,4 %). Ces chiffres sont supérieurs à ceux de la MRC et de la province (voir tableau 4).

Tableau 4 : Cohortes d'âge, nombre et proportion relative, 2021

Groupes d'âge	Saint-André-de-Kamouraska		MRC de Kamouraska		Province du Québec	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0-4	25	3,9	850	4	422 980	5
5-14	70	10,8	2 135	10	968 380	11,4
15-24	40	6,2	1 980	9,3	890 060	10,5
25-34	55	8,5	1 840	8,6	1 063 190	12,5
35-44	85	13,2	2 345	11	1 122 990	13,2
45-64	155	24	5 950	28	2 280 700	26,8
65 et plus	215	33,3	6 210	29,1	1 753 530	20,6
Total	645	100	21 307	100	8 501 833	100

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Figure 2 : Répartition de la population selon les groupes d'âge, Saint-André-de-Kamouraska, 2021.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.



52 ans

Âge médian de
la population
en 2021

Selon le recensement de 2021 de Statistique Canada, l'âge médian des résidents de Saint-André-de-Kamouraska s'établissait à 52 ans. Ce chiffre reflète une tendance à la hausse, puisqu'il était de 49 ans en 2011 et de 50,1 ans en 2016. Cette progression est significative et témoigne du vieillissement de la population. La même tendance est observée à l'échelle de la MRC de Kamouraska, où l'âge médian a également augmenté, passant de 41,3 ans en 2001 à 50,2 ans en 2016. Cette évolution met en lumière le défi démographique que représente le vieillissement dans la région.



14,7

Population
- 15 ans

L'analyse de l'évolution des cohortes d'âges offre des informations utiles sur la composition démographique de Saint-André-de-Kamouraska (voir tableau 4). La proportion de jeunes âgés de 14 ans et moins y est de 14,7 %, un pourcentage similaire à celui de la MRC de Kamouraska (14 %), mais légèrement inférieur à celui de la province, où cette tranche d'âge représente 16,4 % de la population. Ces données indiquent que la municipalité suit la tendance régionale, tout en affichant une proportion de jeunes légèrement inférieure à celle du Québec dans son ensemble.



45,7 %

Population
entre 25 et
64 ans

Depuis 2016, la proportion des jeunes âgés de moins de 14 ans à Saint-André-de-Kamouraska est restée stable, oscillant entre 14 % et 15 %, indiquant un renouvellement minimal, mais constant de cette cohorte. En revanche, la population en âge de travailler (15-64 ans) a diminué de manière significative, enregistrant une baisse de 13 % au cours des cinq dernières années. Cette tranche d'âge vieillit également, la proportion des 45-64 ans étant la plus élevée parmi les 24-64 ans.



33,3 %

Population de
+65 ans

Parallèlement, la cohorte des 65 ans et plus a connu une augmentation notable, avec une croissance de près de 23 % en seulement cinq ans. Ces tendances illustrent un vieillissement général de la population et une diminution des effectifs en âge de travailler, ce qui représente des défis pour le dynamisme économique et social de la municipalité.

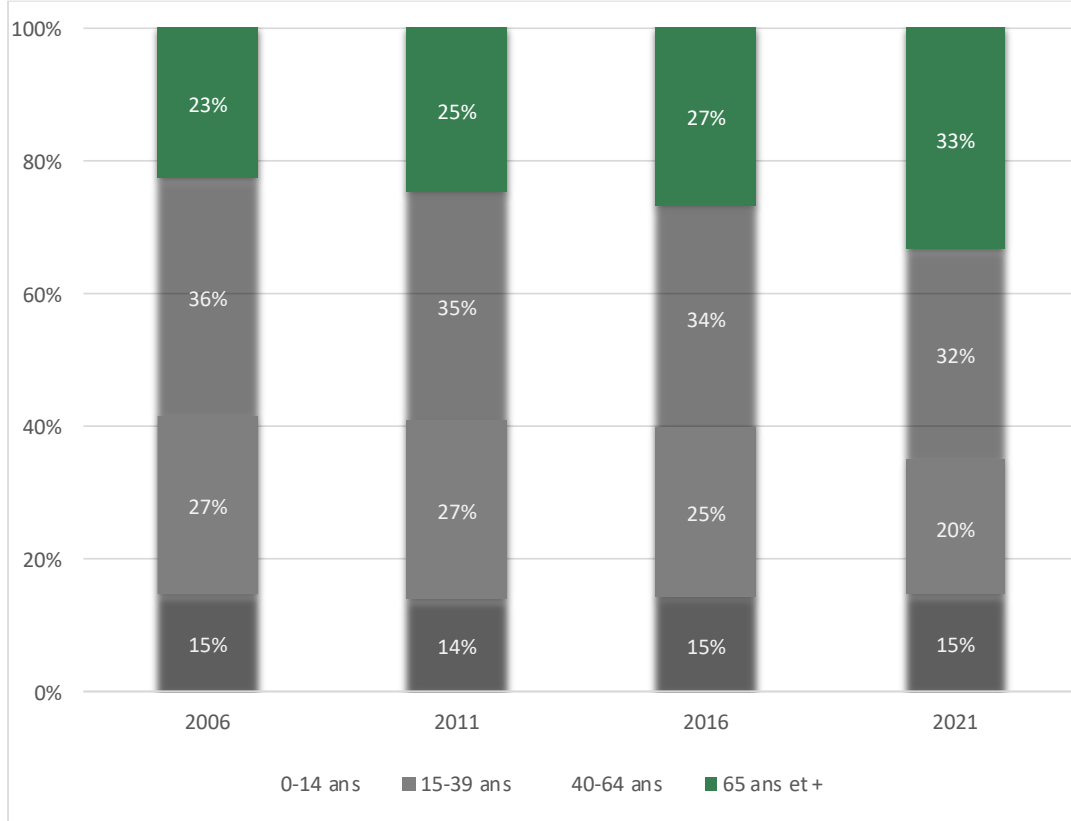
À l'instar de l'ensemble de la MRC de Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska subit le phénomène de l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. Entre 2016 et 2021, la proportion des jeunes âgés de 15 à 24 ans a diminué, passant de 7,6 % à 6,2 %. Cette proportion est nettement inférieure à celle observée à l'échelle du Québec, où les 15-24 ans représentent 10,5 % de la population en 2021. Cette baisse s'explique principalement par la migration des jeunes vers d'autres régions pour poursuivre des études supérieures ou trouver un emploi. Un retour en région est parfois observé, mais il intervient généralement plus tard, contribuant au fossé démographique entre les moins de 20 ans et les plus de 40 ans.

Par ailleurs, la répartition de la population par groupes d'âge met en évidence une augmentation marquée du nombre de personnes âgées de 45 ans et plus. Entre 2016 et 2021, une transition notable s'est opérée : alors qu'en 2016, une grande proportion de la population se situait dans la tranche des 60-64 ans, en 2021, la majorité appartient désormais au groupe des 65 ans et plus.

Ce constat reflète un déséquilibre démographique croissant, marqué par une diminution des jeunes (moins de 40 ans) et une augmentation de la population vieillissante. La figure 2 illustre clairement cette dynamique, montrant une proportion significativement plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport aux autres groupes d'âge.

Il est aussi intéressant de constater que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmente considérablement depuis plus de quinze (15) ans (voir figure 3). En effet, en 2006 ce groupe représentait 23 % de la population totale, soit plus d'une (1) personne sur cinq (5). Or, ce nombre est passé à 33 % en 2021. En somme, cela signifie qu'aujourd'hui une (1) personne sur cinq (3) est âgée de 65 ans et plus. Les conséquences de ce vieillissement de la population peuvent se faire ressentir sur plusieurs points dans la région, entre autres par un besoin grandissant d'accès aux soins de santé, tant généraux que spécialisés, ainsi qu'une diminution du nombre de personnes disponibles à l'emploi (voir figure 3).

Figure 3 : Évolution de la population par groupes d'âge, Saint-André-de-Kamouraska, 2006, 2011, 2016 et 2021.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.



3.2.3. LA FAMILLE ET LES MÉNAGES

La quantité et le type de familles ou de ménages qui résident ou envisagent de s'établir à Saint-André-de-Kamouraska constituent des facteurs déterminants pour le développement municipal et la demande en logement.

+ 5 familles

Hausse du nombre de familles entre 2001 et 2021

Saint-André-de-Kamouraska compte 255 familles, ce qui représente une très petite proportion par rapport à la MRC de Kamouraska (5 930) et à la province de Québec (2 323 410). Cela reflète la taille modeste de la population locale (voir tableau 5).

Parmi les familles de Saint-André-de-Kamouraska, 150 familles (58,8 %) comptent un couple, une proportion similaire à la MRC et à la province.

Ces familles se divisent en deux (2) catégories :

- **Avec enfant** : 60 familles, soit 40 % des familles avec couple. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui observé au Québec (46,6 %) et à la MRC (38,5 %).
- **Sans enfant** : 95 familles, représentant 63,3 % des familles avec couple, une proportion plus élevée que la moyenne québécoise (53,4 %), mais comparable à la MRC (61,6 %). Cela reflète une population vieillissante, où une majorité des couples n'a plus d'enfants à la maison.
- Les familles monoparentales sont rares à Saint-André-de-Kamouraska, avec seulement **10 familles** (3,9 % du total des familles), un taux bien inférieur à la MRC (11,2 %) et à la province (16,5 %). Cela peut indiquer une communauté plus stable ou des départs des familles monoparentales vers des centres urbains offrant plus de services.
- Le nombre moyen de personnes par famille est de **2,8**, identique à la moyenne québécoise et légèrement supérieure à celle de la MRC (2,7). Ce chiffre stable montre.

Tableau 5 : Caractéristiques générales des familles en 2021

Caractéristiques des familles	St-André-de-Kamouraska	MRC de Kamouraska	Province de Québec
Nombre total de familles ¹	255	5 930	2 323 410
Familles comptant un couple	150	5 265	1 939 635
Avec enfant	60	2 030	903 905
Sans enfant	95	3 245	1 035 725
Familles monoparentales	10 ²	665	383 775
Nombre moyen de personnes par famille	2,8	2,7	2,8

Source : Statistique Canada, Recensements de 2021.

Saint-André-de-Kamouraska se distingue par une forte proportion de familles sans enfants et un faible taux de familles monoparentales, ce qui reflète une communauté vieillissante et relativement stable. Le nombre moyen de personnes par famille reste comparable à la moyenne provinciale, mais les familles avec enfants sont moins

¹ On définit la famille de recensement comme suit : couple marié (avec ou sans enfants du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires) ou parent seul, peu importe son état matrimonial, demeurant avec au moins un enfant dans le même logement.

² Dans le cas des îlots de diffusion, l'ajustement des chiffres de population totale est contrôlé de sorte que les chiffres de population des aires de diffusion se situent toujours à plus ou moins 5 de la valeur réelle. L'ajustement n'a pas d'incidence sur les chiffres de population des divisions de recensement et des grandes subdivisions de recensement.

fréquentes, témoignant du défi démographique que représente le vieillissement et le départ des jeunes.

Le tableau 6 suivant montre le nombre de ménages de la population permanente et sa variation relative entre 2001-2021.

La croissance de 2 % à Saint-André-de-Kamouraska est bien inférieure à la moyenne de la MRC (8,2 %) et de la province (25,9 %), reflétant les défis spécifiques aux petites communautés rurales. Le vieillissement de la population et l'exode des jeunes vers les centres urbains limitent l'augmentation du nombre de familles dans la municipalité, tandis que des municipalités mieux positionnées ou plus attractives dans la MRC contribuent davantage à la hausse régionale. À l'échelle provinciale, la dynamique démographique est nettement plus forte grâce à des facteurs externes comme l'immigration.

Tableau 6 : Nombre de ménages et variation relative 2001-2021

Territoire	2001	2021	Variation 2001-2021
Saint-André-de-Kamouraska	250	255	2 %
MRC de Kamouraska	8 705	9 415	8,2 %
Province de Québec	2 978 115	3 749 035	25,9 %

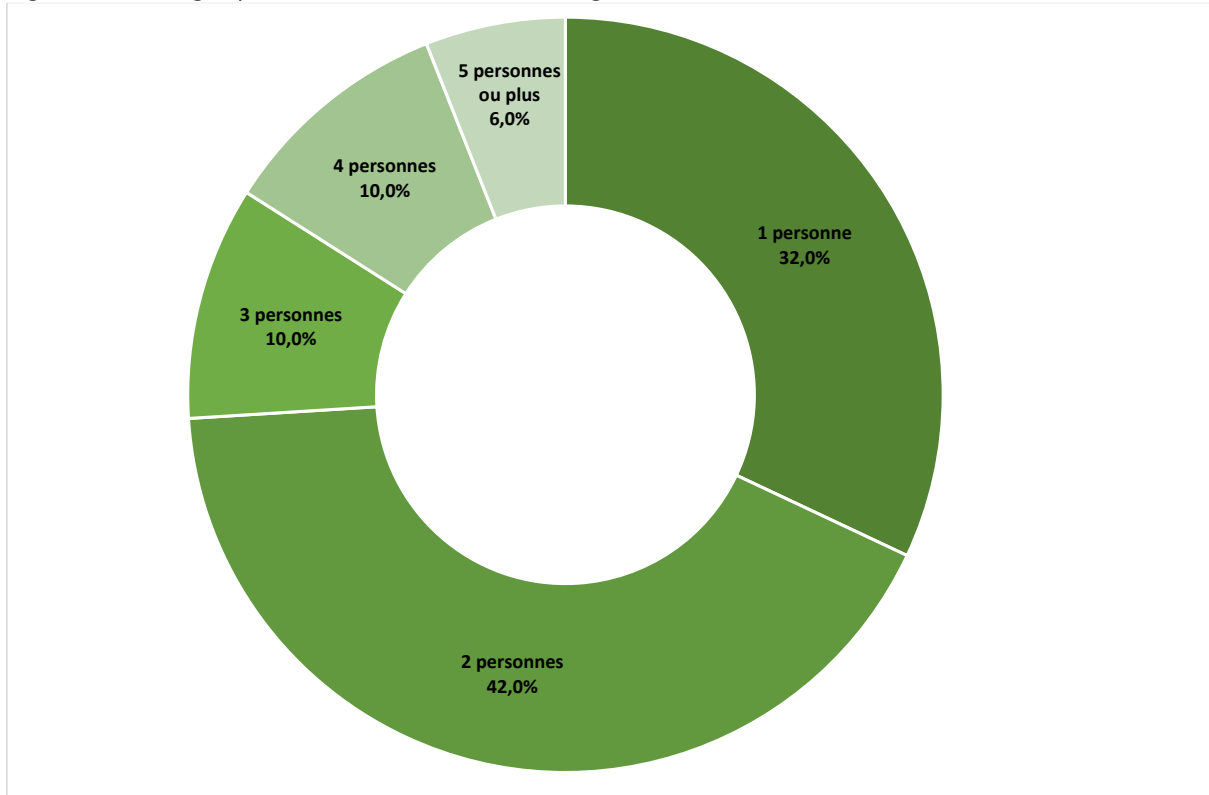
Source : Statistique Canada, Recensements 2001 et 2021.

En 2021, Saint-André-de-Kamouraska se distingue par les caractéristiques suivantes :

- Forte proportion de familles sans enfant.
- Prévalence des couples sans enfant et des personnes seules.
- Faible proportion de familles monoparentales.
- Haut pourcentage de personnes vivant seules (voir figure 4).

En résumé, Saint-André-de-Kamouraska se distingue par une population stable, mais vieillissante, caractérisée par une forte proportion de couples sans enfant et de personnes vivant seules. Avec peu de familles monoparentales et une taille moyenne de famille conforme à la moyenne provinciale, la municipalité illustre les défis démographiques typiques des petites communautés rurales, notamment un déséquilibre entre les générations et un exode des jeunes.

Figure 4 : Ménages privés selon la taille des ménages, Saint-André-de-Kamouraska, 2021



Source : Statistique Canada, Recensements de 2021.

3.2.4. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Selon l'ISQ, la population de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska s'élèvera à 696 personnes en 2041. La population s'accroîtra tout d'abord jusqu'en 2031 (707 habitants) avant de diminuer jusqu'en 2041. Par rapport à 2021, la variation représente tout de même une hausse de 5 % sur 20 ans (voir figure 5).



+ 38 habitants

Augmentation de la population selon les prévisions entre 2021 et 2041 de 5 %

Entre 2021 et 2041, la population de Saint-André-de-Kamouraska devrait connaître des changements démographiques significatifs, marqués par une augmentation du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, alors que les populations des 0-24 ans et des 25-64 ans diminueront respectivement de 2,7 % et 2,3 %. En 2021, 33,3 % des résidents de la municipalité étaient âgés de 65 ans et plus, soit environ une personne sur trois. En 2041, cette proportion atteindra 35 %, ce qui représente près de deux personnes sur cinq. Ce vieillissement de la population, déjà observable grâce aux données actuelles, se confirmera dans les deux prochaines décennies.

Parallèlement, la diminution des jeunes de 0-24 ans reflète une baisse du renouvellement générationnel, probablement due à une natalité faible et à l'exode des jeunes vers les centres urbains pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi. La population en âge de travailler (25-64 ans) connaîtra également un déclin, ce qui représente un défi important pour l'économie locale et le dynamisme de la municipalité (voir figure 6).

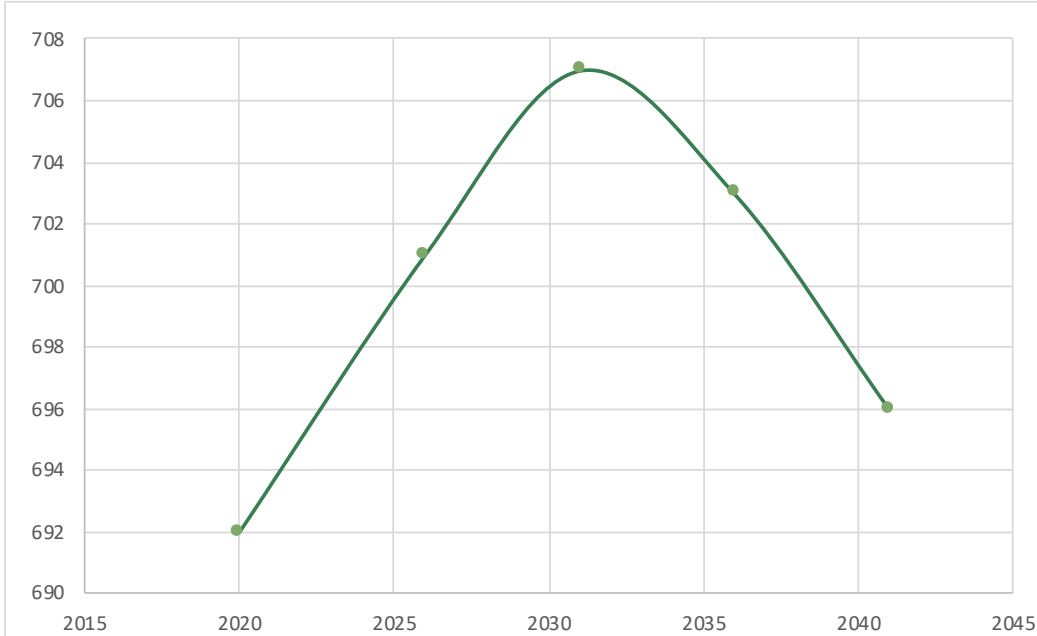


35 %

Près de 2 personnes sur 5 auront + 65 ans d'ici 2041

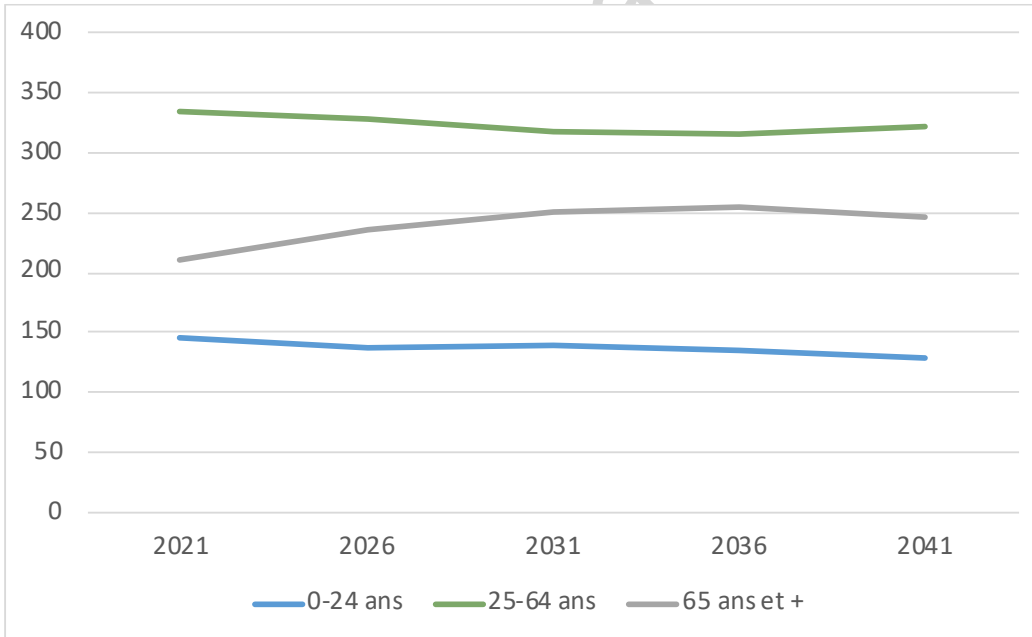
Cette évolution démographique entraînera des implications majeures. L'augmentation de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus exercera une pression accrue sur les services de santé et de soutien aux aînés. Par ailleurs, la diminution de la population active affectera la vitalité économique et les interactions intergénérationnelles. Avec une population plus âgée représentant une part de plus en plus importante, Saint-André-de-Kamouraska devra adapter ses politiques et ses services pour répondre aux besoins d'une communauté vieillissante, tout en cherchant à attirer et retenir des jeunes et des travailleurs afin de maintenir l'équilibre démographique et économique.

Figure 5 : Perspectives démographiques, Saint-André-de-Kamouraska, 2021-2041



Source : ISQ, Projection de la population des municipalités de 500 habitants¹ et plus, scénario Référence A2021, Québec, 2020-2041.

Figure 6 : Vieillesse de la population



Source : ISQ, Projection de la population des municipalités de 500 habitants¹ et plus, scénario Référence A2021, Québec, 2020-2041.

3.2.5. DIPLOMATION DE LA POPULATION

La figure 7 ci-après présente les niveaux de scolarité pour trois territoires : Saint-André-de-Kamouraska, la MRC de Kamouraska et l'ensemble du Québec. Les données sont réparties en cinq catégories : absence de diplôme, diplôme d'études secondaires, certificat ou diplôme d'apprenti/école de métiers, certificat ou diplôme collégial/non universitaire, et diplôme universitaire (baccalauréat ou supérieur).

À Saint-André-de-Kamouraska, 20,9 % de la population n'ont obtenu aucun certificat, diplôme ou grade. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne provinciale de 18,2 %, mais inférieur à celui de la MRC de Kamouraska, qui atteint 23,9 %. Cela suggère que cette municipalité est confrontée à un défi commun aux petites localités rurales en ce qui concerne la poursuite des études.

Pour les diplômes d'études secondaires ou leur équivalence, 14,3 % de la population de Saint-André-de-Kamouraska ont atteint ce niveau, un pourcentage inférieur à la MRC de Kamouraska (19,9 %) et à la moyenne provinciale (21,4 %). Ce faible taux reflète un écart notable dans l'obtention du diplôme de base qui prépare à des formations ultérieures.

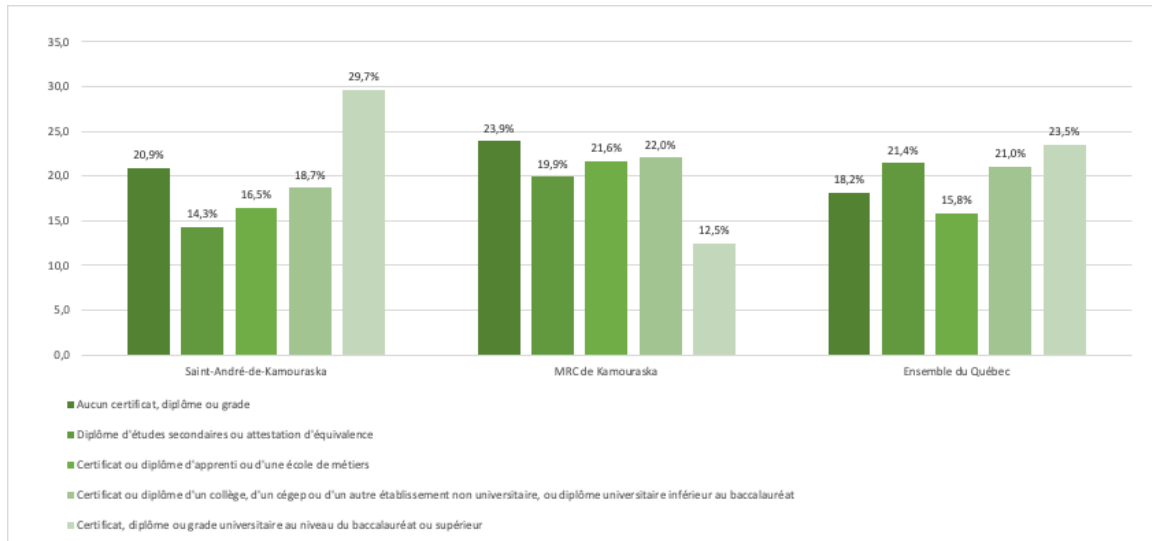
En ce qui concerne les certificats ou diplômes d'apprenti ou d'une école de métiers, Saint-André-de-Kamouraska enregistre un taux de 16,5 %, légèrement inférieur à la MRC (21,6 %), mais supérieur à la moyenne québécoise (15,8 %). Cela montre une orientation vers les formations techniques dans ces territoires, bien que leur proportion à Saint-André-de-Kamouraska reste relativement modeste.

La proportion de résidents ayant obtenu un certificat ou un diplôme collégial ou non universitaire est de 18,7 % à Saint-André-de-Kamouraska. Ce chiffre est inférieur à celui de la MRC de Kamouraska (22 %) et proche de la moyenne provinciale (21 %). Cela souligne un accès limité aux études collégiales dans cette municipalité par rapport à la MRC et au Québec dans son ensemble.

Pour les diplômes universitaires (baccalauréat ou supérieur), Saint-André-de-Kamouraska se distingue avec un taux de 29,7 %, bien supérieur à la MRC de Kamouraska (12,5 %) et à la moyenne provinciale (23,5 %). Ce résultat pourrait être attribué à une migration de diplômés universitaires ou à la présence de secteurs spécifiques nécessitant des qualifications élevées.

En résumé, Saint-André-de-Kamouraska présente un profil éducatif contrasté. D'une part, la municipalité affiche une forte proportion de résidents avec des diplômes universitaires, mais elle est sous-représentée aux niveaux secondaire, technique et collégial.

Figure 7 : Plus haut certificat, diplôme ou grade pour la population âgée de 15 ans et plus, dans les ménages privés, Saint-André-de-Kamouraska, MRC de Kamouraska et ensemble du Québec, 2016³



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011.

3.2.6. LA POPULATION ACTIVE

Le tableau 7 ci-après présente l'évolution des principaux indicateurs du marché du travail pour une population donnée entre 2006 et 2021. Les données incluent le nombre de personnes inactives, les taux d'activité, d'emploi et de chômage, ainsi que la population totale âgée de 15 ans et plus.

En 2006, 165 personnes étaient inactives, soit une proportion importante de la population totale de 15 ans et plus (515 individus). Ce chiffre a diminué en 2021, passant à 145 inactifs, malgré une baisse de la population totale à 455 individus. Cette diminution des inactifs peut refléter une mobilisation accrue vers le marché du travail, même si elle

³ Note : Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du « niveau de scolarité ». Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une « maîtrise » n'a pas nécessairement un « certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat ». Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

peut également être influencée par des changements démographiques, comme le vieillissement de la population ou la migration.

Le taux d'activité, qui mesure la proportion des personnes actives par rapport à la population totale en âge de travailler, a légèrement diminué, passant de 68 % en 2006 à 67 % en 2021. Bien que ce recul soit minime, il pourrait indiquer une stagnation ou une baisse de la participation au marché du travail.

Le taux d'emploi permet de mesurer la proportion de personnes occupant un emploi parmi celles en âge de travailler (15-64 ans). En somme, plus le taux est élevé, plus il y a de personnes occupant un emploi. À Saint-André-de-Kamouraska, le taux d'emploi a connu une légère augmentation, passant de 61,2 % en 2006 à 62,6 % en 2021. Cela signifie que, parmi les personnes actives, une proportion plus importante est parvenue à trouver un emploi en 2021 qu'en 2006, ce qui témoigne d'une amélioration des conditions d'emploi ou d'un marché du travail plus dynamique.

Selon Statistique Canada, le taux de chômage est la « proportion de la population active de 15 ans et plus qui n'avait pas d'emploi durant la période de référence⁴ ». Cette statistique permet de connaître l'évolution du marché de l'emploi en procédant à une comparaison des diverses périodes. Le taux de chômage de Saint-André-de-Kamouraska a fortement diminué sur la période, passant de 10 % en 2006 à 6,6 % en 2021. Cette baisse significative reflète une amélioration globale de la situation économique, avec une proportion moindre de personnes actives sans emploi. Cette tendance est particulièrement notable dans le contexte d'une baisse globale de la population en âge de travailler.

En conclusion, entre 2006 et 2021, les données montrent une baisse des inactifs et une augmentation du taux d'emploi, accompagnées d'une diminution marquée du taux de chômage. Ces évolutions positives sur le marché du travail s'inscrivent dans un contexte où la population totale de 15 ans et plus a diminué, ce qui pourrait atténuer certains impacts négatifs liés à une légère baisse du taux d'activité.

Tableau 7 : Principaux indicateurs du marché du travail de Saint-André-de-Kamouraska

	2006	2021
Inactifs	1 65	1 45
Taux d'activité	68 %	67 %
Taux d'emploi	61,2 %	62,6 %
Taux de chômage	10 %	6,6 %
Total de la population de 15 ans et plus	5 15	4 55

Source : Statistique Canada, Recensements de 2006 et 2021.

⁴ Statistique Canada : Taux de chômage — Définition

3.2.7. LES REVENUS

Le revenu est une composante essentielle du pouvoir économique d'un individu, d'un ménage ou d'une famille. En 2019, selon les données du recensement de 2021, le revenu médian des ménages après impôts à Saint-André-de-Kamouraska dépasse celui de la MRC de Kamouraska, mais reste inférieur à la moyenne provinciale.

Pour les ménages de Saint-André-de-Kamouraska, le revenu médian s'élève à 70 000 \$, comparativement à 64 000 \$ dans la MRC et 72 500 \$ au Québec. Les ménages formés d'une famille affichent un revenu médian de 89 000 \$, supérieur à celui de la MRC (86 000 \$), mais inférieur à la moyenne provinciale (98 000 \$).

En ce qui concerne les ménages composés d'une seule personne, les écarts entre Saint-André-de-Kamouraska et la MRC sont plus faibles, bien que le revenu médian reste inférieur à celui observé à l'échelle provinciale. Ces données témoignent d'une situation économique relativement favorable à l'échelle locale par rapport au contexte régional, mais qui reste en deçà des standards provinciaux (voir tableau 8).

Tableau 8 : Revenu médian en 2019

Revenu	Saint-André-de-Kamouraska	MRC de Kamouraska	Québec
Revenu médian par personne (\$)	38 000	37 200	40 800
Revenu médian par famille ⁵ (\$)	89 000	86 000	98 000
Revenu médian par ménage ⁶ (\$)	70 000	64 000	72 500

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Le revenu des ménages est directement influencé par leur composition : plus un ménage compte de membres, plus il est probable que plusieurs d'entre eux touchent un revenu, augmentant ainsi le revenu total du ménage.

À Saint-André-de-Kamouraska, le revenu total médian des ménages s'élève à 70 000 \$, ce qui est supérieur de 6 000 \$ à celui des ménages de l'ensemble de la MRC de

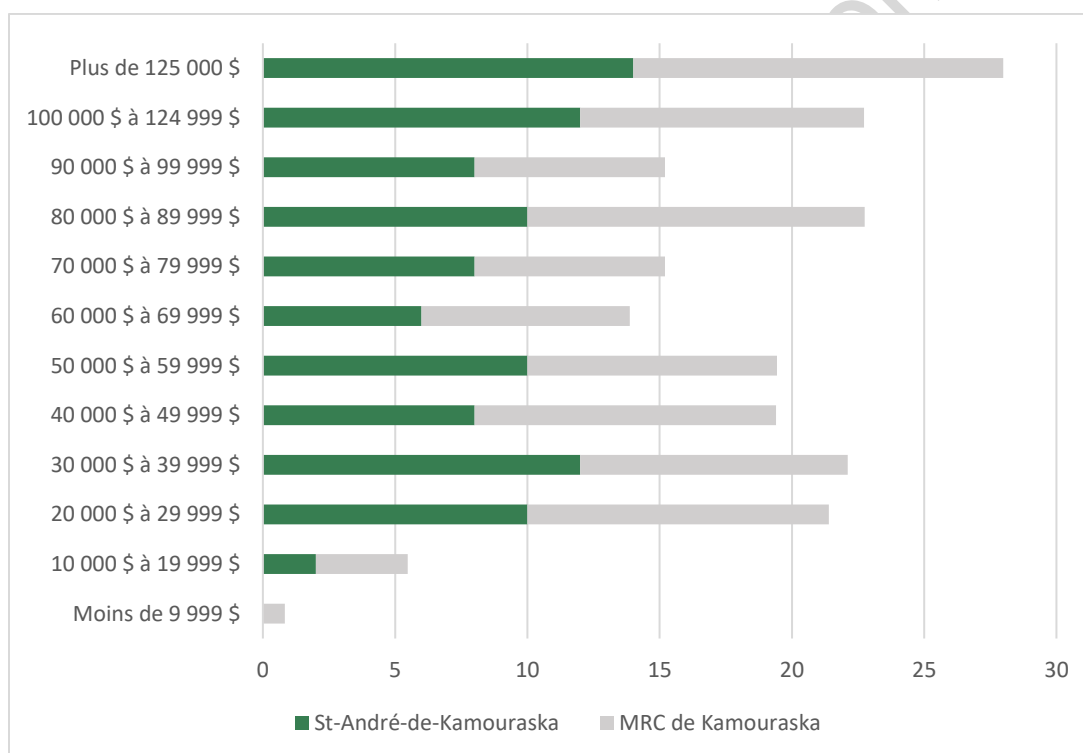
⁵ Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

⁶ Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Un ménage privé peut être composé de groupes de familles (familles de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le logement, d'un groupe de personnes non apparentées, ou d'une personne vivant seule. Les membres du ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (ex. résidents temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Pour les besoins du recensement, toute personne est membre d'un ménage et d'un seul ménage. Sauf indication contraire, toutes les données comprises dans les rapports ayant trait aux ménages sont pour les ménages privés seulement.

Kamouraska (64 000 \$). Cependant, une analyse des tranches de revenus révèle des disparités marquantes. La municipalité affiche une proportion plus élevée de ménages ayant des revenus inférieurs à 50 000 \$ (43,2 %) comparativement à la MRC (37,2 %). En revanche, elle présente également une proportion plus importante de ménages avec des revenus supérieurs à 100 000 \$ (29 %) par rapport à la MRC (24,7 %) (voir figure 8).

Ces données montrent une certaine polarisation des revenus à Saint-André-de-Kamouraska, avec une part significative de ménages à faible revenu, mais aussi une proportion notable de ménages à revenu élevé, ce qui distingue la municipalité du reste de la MRC.

Figure 8 : Revenu médian⁷ des ménages privés en 2019



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

⁷ Le revenu médian d'un groupe spécifique est le montant qui divise la répartition des revenus de ce groupe en deux moitiés, c'est-à-dire les revenus de la moitié des unités de ce groupe sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane. Les revenus médians des ménages sont calculés pour toutes les unités, qu'elles aient eu un revenu ou non.

Tableau 9 : Situation de faible revenu pour la population dans les ménages privés en 2019

	Population totale dans les ménages privés	Population à faible revenu ⁸	Fréquence du faible revenu en %
0 à 17 ans	110	10	12
18 à 64 ans	315	30	9
65 ans et plus	140	20	16
Population totale	565	60	11,2

Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Parmi les 565 personnes vivant dans un ménage privé sur le territoire de Saint-André-de-Kamouraska, 60 individus sont dans une situation de faible revenu⁹, soit une proportion de 12 % de la population. Parmi ces 60 personnes, on recense 10 jeunes âgés de 0 à 17 ans qui vivent dans un ménage à faible revenu (tableau 9).

3.2.8. LE NAVETTAGE ET LE LIEU DE RÉSIDENCE

Les données de navettage montrent les déplacements domicile-travail pour les résidents de Saint-André-de-Kamouraska ainsi que ceux venant travailler dans cette municipalité.

Une proportion importante de travailleurs, soit 50 personnes, vivent et travaillent à Saint-André-de-Kamouraska, ce qui reflète une certaine autosuffisance locale en termes d'emplois disponibles. Cependant, une grande partie des résidents, soit 80 personnes, se déplacent vers Rivière-du-Loup, qui agit comme un pôle économique majeur dans la région. En outre, 25 personnes se rendent à Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour le travail, établissant un lien économique actif entre ces deux municipalités. D'autres destinations incluent Saint-Pascal, où 20 résidents se rendent, et Mont-Carmel, qui attire 10 travailleurs, bien que cette dernière destination montre une moindre attractivité en termes d'opportunités d'emploi.

Saint-André-de-Kamouraska attire également une part significative de travailleurs provenant des municipalités voisines. Par exemple, 35 travailleurs viennent de Rivière-du-Loup, 25 de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et 25 de Saint-Pascal. D'autres flux incluent 15 travailleurs en provenance de Saint-Bruno-de-Kamouraska et de Sainte-Hélène-de-Kamouraska respectivement, ainsi que 10 personnes venant de Notre-Dame-du-Portage et de Saint-Denis-de-la-Bouteillerie. Cela met en lumière l'attractivité de Saint-André-de-Kamouraska en tant que lieu de travail pour les municipalités environnantes.

Ces données révèlent une dynamique équilibrée dans laquelle une partie importante des résidents de Saint-André-de-Kamouraska travaille localement, tandis qu'une autre partie

⁸ Fondé sur le seuil de faible revenu après impôt (SFR-ApI).

⁹ Le seuil de faible revenu après impôt (SFR-ApI) : Niveaux de revenu selon lesquels on estime que les familles ou les personnes hors famille consacrent 20 points de pourcentage de plus que la moyenne générale, de leur revenu après impôt à la nourriture, au logement et à l'habillement (Statistique Canada).

effectue des navettes vers des pôles économiques comme Rivière-du-Loup, Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Saint-Pascal. Parallèlement, Saint-André-de-Kamouraska joue un rôle attractif en accueillant des travailleurs des municipalités voisines, ce qui renforce son importance dans l'économie régionale. L'ensemble des flux de travailleurs met en lumière des liens économiques solides entre les différentes municipalités de la région, tout en soulignant la centralité économique de Rivière-du-Loup.

Ces données sont à nuancer, car il est à noter qu'en dehors de cet échantillon observé, des travailleurs peuvent aller également vers d'autres municipalités environnantes.

Une grande majorité de Saint-Andréens, soit 200 personnes (89 %), utilisent une automobile, un camion ou une fourgonnette comme principal moyen de transport. Parmi ces utilisateurs, 180 personnes (80 %) conduisent leur propre véhicule, tandis que seulement 20 personnes (9 %) se déplacent en tant que passagers. Ces chiffres indiquent une forte dépendance à l'automobile individuelle comme moyen de transport principal, ce qui est souvent caractéristique des régions où les infrastructures de transport collectif sont limitées ou inexistantes.

Le transport en commun n'est utilisé par aucune personne dans cet échantillon (0 %). Cette absence complète reflète l'absence d'accès à des services de transport collectif dans la région.

À pied, 35 personnes (15,6 %) se déplacent pour leur trajet domicile-travail. Cette proportion est notable et pourrait refléter une proximité entre les lieux de résidence et les lieux de travail pour ces individus. Cependant, aucune personne n'utilise la bicyclette ou d'autres moyens de transport pour leurs déplacements, ce qui indique une absence d'alternatives viables ou un manque d'infrastructure dédiée à ces moyens de transport, comme des pistes cyclables sécurisées.

En conclusion, les données révèlent une forte dépendance à l'automobile pour les déplacements domicile-travail, avec une quasi-absence de diversité dans les moyens de transport utilisés. L'absence de transport en commun et de modes alternatifs, comme le vélo ou d'autres moyens, souligne un besoin potentiel d'amélioration des infrastructures de transport collectif et actif pour diversifier les options de déplacement dans cette région.

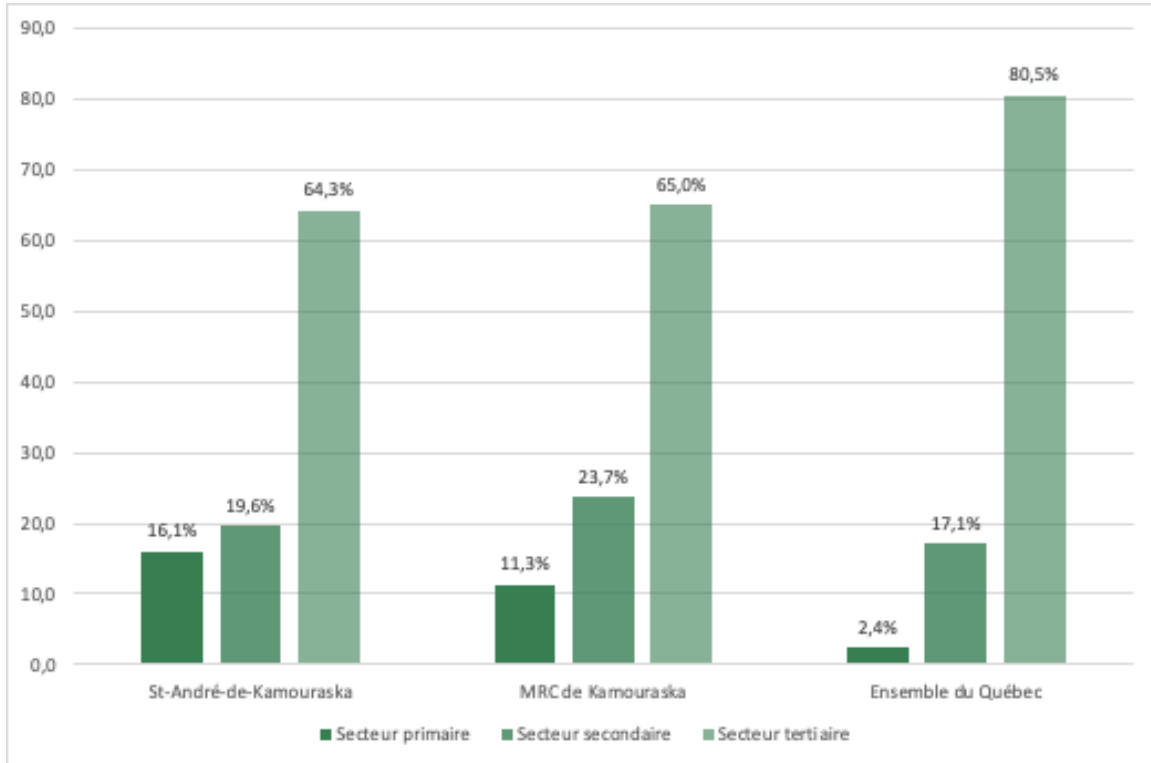
3.2.9. LE MARCHÉ DU TRAVAIL PAR SECTEURS

L'analyse par secteurs d'activité économique permet de mettre en lumière comment se modélise le marché du travail.

Saint-André-de-Kamouraska montre une forte dépendance au secteur primaire comparativement à la MRC et à la province, soulignant son caractère rural. Le secteur secondaire est important à l'échelle locale et régionale, bien que légèrement en deçà de la moyenne pour Saint-André-de-Kamouraska. Le secteur tertiaire, bien qu'étant le plus important, est proportionnellement moins développé dans cette municipalité et la MRC par rapport à la moyenne québécoise, ce qui peut indiquer un accès réduit à certains services

ou une économie locale davantage orientée vers les secteurs primaire et secondaire (voir figure 9).

Figure 9 : Population active totale âgée de 15 ans et plus selon le secteur, Saint-André-de-Kamouraska, MRC de Kamouraska et ensemble du Québec, 2021¹⁰



Source : Statistique Canada, Recensement de 2021.

Secteur primaire : À Saint-André-de-Kamouraska, 16,1 % des emplois sont dans le secteur primaire, ce qui est significativement plus élevé que dans la MRC de Kamouraska (11,3 %) et l'ensemble du Québec (2,4 %). Cela reflète l'importance des activités liées à l'agriculture, à la pêche ou à la foresterie dans cette municipalité, caractéristiques des régions rurales.

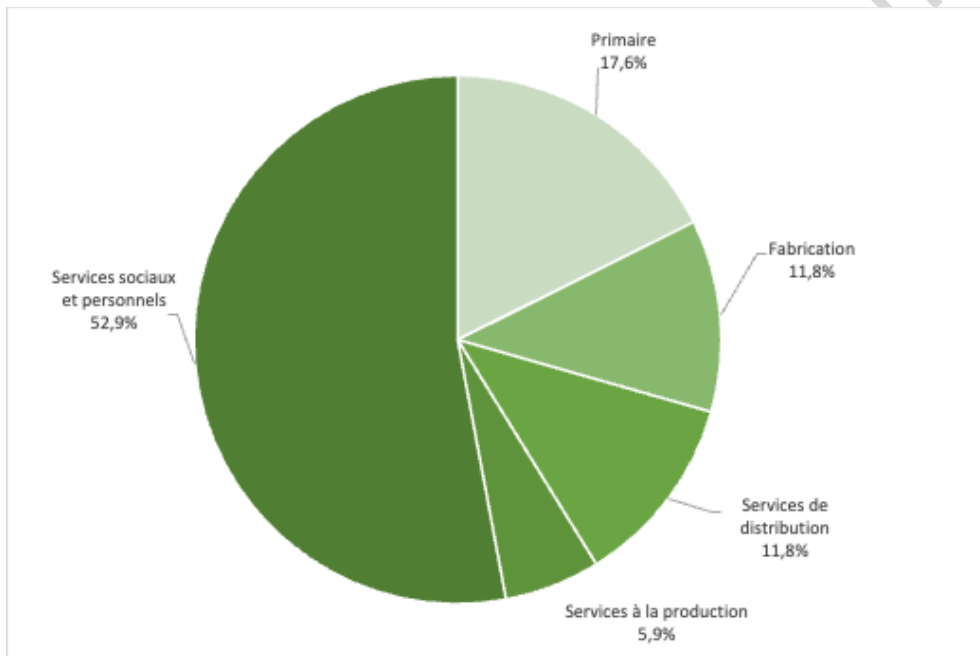
Secteur secondaire : Le secteur secondaire, qui inclut les industries manufacturières et de transformation, représente 19,6 % des emplois à Saint-André-de-Kamouraska. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de la MRC de Kamouraska (23,7 %) et à la moyenne provinciale (17,1 %). Cela indique une contribution modérée de l'industrie à

¹⁰ Inclus la population active expérimentée, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la semaine du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2016, étaient occupées, et les chômeurs qui avaient travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pour la dernière fois en 2015 ou 2016.

l'emploi local, bien que la MRC dans son ensemble montre une dépendance un peu plus forte à ce secteur.

Secteur tertiaire : Le secteur tertiaire, qui regroupe les services tels que le commerce, la santé, l'éducation et l'administration, est dominant dans les trois territoires. À Saint-André-de-Kamouraska, il représente 64,3 % des emplois, un chiffre légèrement inférieur à celui de la MRC de Kamouraska (65 %) et nettement inférieur à la moyenne provinciale (80,5 %). Cela reflète une économie locale moins axée sur les services que le reste de la province, mais le secteur tertiaire reste tout de même prépondérant.

Figure 10 : Population active totale de 15 ans et plus selon les catégories d'industries (SCIAN 2012), Saint-André-de-Kamouraska, 2016¹¹



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016.

L'économie locale est largement dominée par les services sociaux et personnels, qui représentent la majorité des emplois. Le secteur primaire, bien qu'en proportion moindre, occupe une place importante et reflète les caractéristiques rurales de la région. La fabrication et la distribution sont bien représentées, soulignant un équilibre entre la production industrielle et le commerce. Cependant, la faible proportion des services à la production indique un écosystème économique centré sur les activités de base et les besoins immédiats, avec une capacité limitée à soutenir des activités d'entreprise

¹¹ Inclus la population active expérimentée, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 ans et plus qui, pendant la semaine du dimanche 1er mai au samedi 7 mai 2016, étaient occupées, et les chômeurs qui avaient travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pour la dernière fois en 2015 ou 2016.

complexes. Cette structure est typique des régions rurales ou semi-rurales où l'économie est centrée sur les services communautaires et les ressources naturelles (voir figure 10).

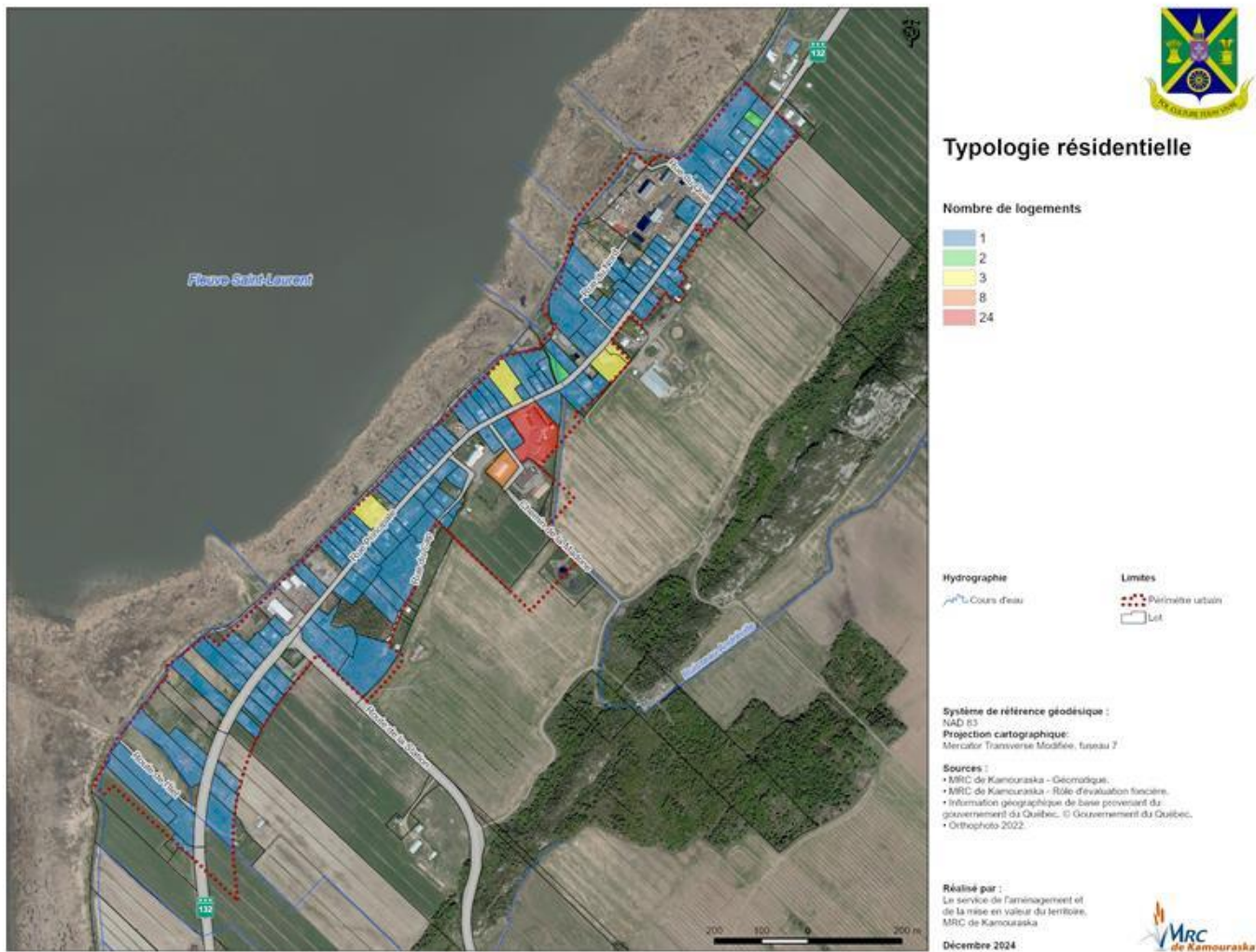
Enfin, la population active totale compte 305 travailleurs, répartis en deux grandes catégories : employés salariés et travailleurs autonomes. Parmi ces travailleurs, 270 (88,5 %) sont des employés, tandis que 40 (13,1 %) sont des travailleurs autonomes. Cette proportion indique une présence notable de personnes exerçant des activités indépendantes, typique de secteurs comme l'agriculture, les services professionnels ou les petits commerces.

3 . 2 . 1 0 . L E C A D R E B Â T I

Selon le sommaire du rôle d'évaluation foncière de 2022, le parc immobilier résidentiel de Saint-André-de-Kamouraska est majoritairement composé de résidences unifamiliales isolées, qui représentent près de 84 % des habitations. Les autres types de logements, comme les jumelés (3,6 %), les plex et les multilogements, occupent une part minoritaire (voir carte 3).

Sur les 224 bâtiments résidentiels recensés, 8 (3,6 %) sont identifiés comme des maisons de villégiature. Bien que cette proportion soit faible par rapport à d'autres municipalités voisines, ces maisons soulèvent des préoccupations, car elles sont souvent utilisées pour des locations à court terme (moins de 31 jours). Cette tendance peut susciter des inquiétudes liées à l'impact sur le marché immobilier local, notamment en termes de disponibilité de logements pour les résidents permanents et des effets potentiels sur la communauté.

Carte 3 : Typologie résidentielle (nombre de logements)



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

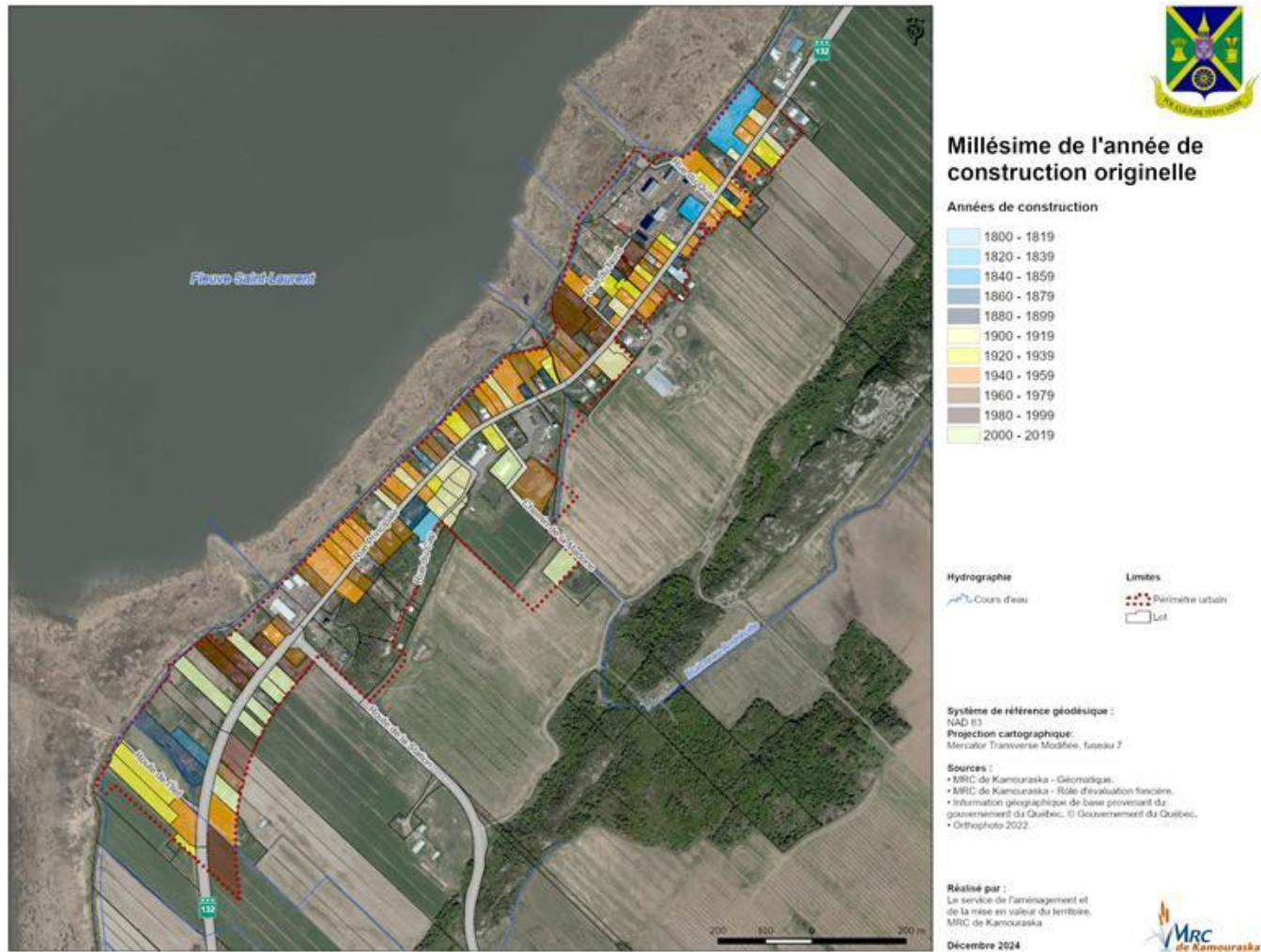
D'après les données de Statistique Canada de 2021, Saint-André-de-Kamouraska compte 276 logements, dont 253 sont occupés par des résidents habituels. Une analyse plus détaillée des caractéristiques des logements révèle des particularités intéressantes concernant l'âge, l'entretien et l'occupation des habitations.

En 2016, 67,3 % des logements privés avaient été construits avant 1960, leur conférant un âge de plus de 60 ans. Malgré leur ancienneté, seulement 10,2 % des logements occupés nécessitaient des réparations majeures, ce qui témoigne d'un bon entretien général des propriétés. En moyenne, les logements comprennent 6,9 pièces, une taille relativement spacieuse, adaptée à des ménages de tailles variées.

En termes de tenure, la majorité des ménages (83,7 %) sont propriétaires de leur logement, tandis que seulement 16,3 % sont locataires. Cette forte proportion de propriétaires reflète une certaine stabilité résidentielle dans la municipalité, caractéristique des petites communautés rurales. Ces données mettent en évidence une communauté où les logements, bien qu'anciens, sont globalement bien entretenus et majoritairement occupés par des propriétaires, renforçant le sentiment de pérennité et d'attachement au territoire (voir carte 4).

Première adoptée

Carte 4 : Millésime de l'année de construction originelle



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

Nous avons compilé les données municipales afin de connaître le portrait des constructions résidentielles afin de brosser le portrait du rythme et du type de constructions résidentielles (résidences, chalets, logements collectifs) pour la période 2011-2021. Les résultats montrent que l'activité de construction résidentielle à Saint-André-de-Kamouraska entre 2011 et 2021 a été sporadique, avec un faible nombre de permis délivrés chaque année. Voici les principales observations :

- Aucune délivrance de permis résidentiels en 2011, 2012, 2019, et 2021, ce qui indique des années sans nouvelles constructions ou rénovations significatives.
- Entre 2013 et 2018, un à trois permis ont été délivrés par an, avec un pic en 2016 (3 permis).
- En 2020, 4 permis ont été délivrés, soit le nombre le plus élevé sur cette période de 11 ans.

L'activité de construction résidentielle est faible et inconstante, reflétant probablement la stabilité démographique de la municipalité et une demande limitée pour de nouvelles habitations. Le pic de 4 permis en 2020 pourrait être attribué à des rénovations ou constructions liées aux dynamiques du marché immobilier pendant la pandémie, où des régions rurales ont connu un regain d'intérêt. L'absence de permis en 2021 pourrait indiquer un retour à la normale ou un ralentissement lié à des contraintes économiques ou administratives. Cette faible activité souligne les défis de croissance résidentielle dans une municipalité où la population est stable et vieillissante, mais elle pourrait aussi indiquer un potentiel de développement limité pour les nouveaux projets résidentiels.

3.2.11. L'ASSIETTE FISCALE DE LA MUNICIPALITÉ

Le tableau 10 suivant présente une répartition des valeurs imposables et des bâtiments principaux par vocation à Saint-André-de-Kamouraska en 2022.

Tableau 10 : Nombre de bâtiments et valeur imposable au rôle d'évaluation

Vocation	Valeurs imposables au rôle d'évaluation 2022		Nombre de bâtiments principaux	
	\$	%	Nombre	%
Résidentielle	31 353 900	84,5	201	89,7
Habitation en commun	4 687 500	12,6	3	1,3
Autres immeubles résidentiels	318 400	0,9	12	5,4
Villégiature	756 700	2	8	3,6
Total résidentielle	37 116 500	52,7	224	50,9
Commerciale	3 645 200	5,2	8	1,8
Services	491 400	0,7	4	0,9
Industrielle	2 177 600	3,1	2	0,5
Culturelle, récréative et de loisirs	383 000	0,5	3	0,7
Agricole	24 776 600	35,2	135	30,7
Forêts inexploitées (pas de réserve) et terrains vagues	1 584 800	2,3	59	13,4
Transport et services publics	221 500	0,3	5	1,1
Total	70 396 600	100	440	100

Source : Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska. Sommaire du rôle d'évaluation de 2022.

En 2022, la répartition des valeurs imposables et des bâtiments principaux à Saint-André-de-Kamouraska reflète une économie principalement axée sur le résidentiel et l'agriculture. Le secteur résidentiel domine avec une valeur imposable de 31,35 M\$, représentant 52,7 % de la valeur totale. Il comprend 224 bâtiments, dont 89,7 % sont des résidences principales. Les maisons de villégiature, bien que peu nombreuses (8 bâtiments, 3,6 %), représentent 2 % de la valeur résidentielle totale.

Le secteur agricole constitue le deuxième pilier économique de la municipalité, avec une valeur imposable de 24,78 M\$ (35,2 % du total) et 135 bâtiments principaux, soit 30,7 % de l'ensemble. Cela met en lumière l'importance de l'agriculture dans la structure économique et territoriale de Saint-André-de-Kamouraska.

Les secteurs commercial et industriel sont modestement représentés. Ensemble, ils totalisent une valeur imposable de 5,82 M\$ (8,3 %) avec seulement 10 bâtiments principaux (8 commerciaux et 2 industriels), soit 2,3 % des bâtiments. Ces données illustrent une faible diversification économique au-delà des activités résidentielles et agricoles.

Les autres vocations, telles que les forêts inexploitées, les terrains vagues (2,3 % de la valeur imposable, 13,4 % des bâtiments) et les bâtiments culturels ou récréatifs (0,5 % de la valeur imposable, 0,7 % des bâtiments), occupent une place marginale.

En résumé, Saint-André-de-Kamouraska est une municipalité largement résidentielle et agricole. Ces deux secteurs combinent 87,9 % de la valeur imposable totale et 81,6 %

des bâtiments principaux, confirmant une économie centrée sur l'habitat et les activités agricoles, avec peu de contribution des secteurs commercial et industriel.

Tableau 11 : Richesse foncière uniformisée

Évaluation uniformisée	2016		2021		Variation
Immeubles imposables	61 342 268 \$	100 %	71 144 184 \$	100 %	16 %
Résidentielle	35 276 985 \$	57,5 %	37 349 544 \$	52,5 %	5,9 %
Industrielle et commerciale	4 984 788 \$	8,1 %	7 285 248 \$	10,2 %	46,1 %
Agricole	19 675 987 \$	32,1 %	24 966 336 \$	35,1 %	26,9 %
Autre	1 404 508 \$	0,3 %	1 543 056 \$	2,2 %	9,9 %

Source : Données provenant des profils financiers des municipalités [En ligne], https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/information_financiere/profil_financier/2021/PF202114045.pdf

Entre 2016 et 2021, l'évaluation uniformisée des immeubles imposables à Saint-André-de-Kamouraska a augmenté de 16 %, passant de 61,34 M\$ à 71,14 M\$, ce qui témoigne d'une valorisation générale des actifs immobiliers et d'un certain dynamisme économique local (voir tableau 11).

Le secteur résidentiel, bien qu'il reste le plus important, a enregistré une croissance de 5,9 %, passant de 35,28 M\$ en 2016 à 37,35 M\$ en 2021. Cependant, sa part relative dans l'évaluation globale a diminué de 57,5 % à 52,5 %, ce qui reflète une croissance moins rapide comparée à d'autres secteurs, probablement en raison d'une activité de construction modeste.

Le secteur industriel et commercial a connu une progression remarquable de 46,1 %, sa valeur passant de 4,98 M\$ à 7,29 M\$. Sa part dans l'évaluation globale a également augmenté, passant de 8,1 % à 10,2 %, ce qui illustre une diversification modérée, mais significative de l'économie locale, avec un développement accru dans ces secteurs.

Le secteur agricole a lui aussi affiché une forte croissance de 26,9 %, avec une valeur passant de 19,68 M\$ en 2016 à 24,97 M\$ en 2021. Sa part dans l'évaluation totale est passée de 32,1 % à 35,1 %, confirmant l'importance centrale de l'agriculture dans l'économie de Saint-André-de-Kamouraska et une valorisation croissante des terres agricoles.

Enfin, les « autres » immeubles ont vu leur valeur augmenter de 9,9 %, passant de 1,40 M\$ à 1,54 M\$. Bien que leur part reste marginale à 2,2 % en 2021, cette progression démontre un intérêt soutenu pour des actifs non résidentiels, industriels ou agricoles.

En résumé, l'évolution des évaluations foncières montre une certaine diversification économique à Saint-André-de-Kamouraska. Si le secteur résidentiel demeure dominant, la croissance plus rapide des secteurs industriel, commercial et agricole met en lumière

une dynamique positive dans ces domaines, tout en confirmant le rôle essentiel de l'agriculture dans la structure économique de la municipalité.

3.2.12. L'INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE ¹²

En 2020, l'indice de vitalité économique de Saint-André-de-Kamouraska s'établit à **-0,40**, reflétant une performance économique modérée, avec des signes d'amélioration par rapport aux années précédentes. Cet indice se base sur trois composantes principales : le revenu médian des particuliers, le taux de travailleurs actifs et le classement régional et provincial.

Le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus atteint 33 671 \$, une progression notable qui place la municipalité au-dessus de la moyenne de nombreuses autres municipalités de la région. Ce chiffre témoigne d'un pouvoir d'achat local en amélioration, bien qu'il reste inférieur à celui des grandes zones urbaines.

Le taux de travailleurs âgés de 25 à 64 ans s'élève à 74,6 %, ce qui représente une participation importante et stable de la population en âge de travailler au marché du travail. Ce taux constitue un point fort pour la municipalité et illustre une bonne capacité d'emploi au niveau local.

En 2020, Saint-André-de-Kamouraska se classe au 6^e rang parmi les 17 municipalités de la MRC de Kamouraska en termes de vitalité économique. Ce positionnement place la municipalité dans la moyenne supérieure au sein de la MRC, témoignant de performances économiques relativement solides par rapport à ses voisines (tableau 12).

Tableau 12 : Indice de vitalité économique en 2020

Indice de vitalité économique	Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans	Rang à l'échelle régionale	Rang à l'échelle québécoise
- 0,40	33 671 \$	74,6 %	6	595

Source : Institut de la statistique du Québec (2018) *Indice de vitalité économique*. [En ligne], https://statistique.quebec.ca/cartovista/ivt_mun/index.html.

Saint-André-de-Kamouraska affiche un indice de vitalité économique modéré, marqué par une amélioration de son revenu médian et un taux d'emploi relativement solide. Bien que le classement provincial reste moyen (595^e rang), il témoigne d'un potentiel de

¹² L'indice de vitalité économique des territoires représente la moyenne géométrique des variables normalisées de trois indicateurs, à savoir le revenu total médian des 18 ans et plus, le taux de travailleurs des 25-64 ans et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Chacun de ces indicateurs représente une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le niveau de vie, le marché du travail et le dynamisme démographique.

développement et d'une stabilité économique à consolider. Pour progresser davantage, la municipalité pourrait se concentrer sur la diversification économique et la rétention des jeunes, tout en exploitant ses atouts locaux, tels qu'un marché du travail stable et une qualité de vie attrayante.

3.3. Les milieux de vie

Un milieu de vie est attractif pour les nouveaux arrivants et est facteur de rétention pour la population résidente en fonction de plusieurs éléments. Un milieu de vie de qualité est un milieu de vie complet, sécuritaire, où il fait bon vivre, mais aussi un milieu qui stimule le sentiment d'appartenance à la communauté. Les milieux de vie présentent les principales caractéristiques des différentes fonctions que l'on retrouve sur le territoire, à savoir :

- Un noyau urbain accueillant, dynamique et attractif dans un environnement sécuritaire à la fois pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes.
- Des commerces et des services diversifiés et de qualité.
- Des logements inclusifs et accessibles, mais aussi de qualité et suffisamment nombreux pour répondre aux différentes clientèles (familles, retraités, etc.).
- Un réseau de transport utilitaire, récréatif, sécuritaire et agréable favorisant les déplacements actifs (à pied ou à vélo).
- Un cadre bâti de qualité qui contribue à enrichir la fibre identitaire de la communauté.
- Des parcs et des espaces publics qui incitent à la rencontre, à la pratique d'activités sportives, à la détente et au plein air, et augmentent la qualité de l'environnement urbain tout en répondant à tous les groupes d'âge.

3.3.1. UN VILLAGE - RUE



Source : Google Earth.

Le noyau villageois de Saint-André-de-Kamouraska se caractérise par une structure linéaire, typique des villages situés le long du fleuve Saint-Laurent. Ce noyau est traversé d'est en ouest par la route 132, qui devient la rue Principale à l'intérieur du périmètre urbain. L'accès au territoire est également facilité par l'autoroute 20, via la rue de la Station.

Cette organisation spatiale reflète un héritage historique, issu du développement initial des villages riverains, où les activités économiques et sociales s'alignaient le long de la principale voie de communication. Cependant, ce type de structure urbaine linéaire ne correspond plus aux orientations gouvernementales actuelles en matière de gestion de l'urbanisation, qui privilégient un développement plus dense et compact pour limiter l'étalement urbain et optimiser les services.



Malgré cette divergence avec les politiques modernes, le noyau villageois de Saint-André-de-Kamouraska représente une réalité locale incontournable, nécessitant des solutions adaptées pour concilier son héritage historique avec les besoins actuels et futurs d'aménagement du territoire.

Le noyau villageois de Saint-André-de-Kamouraska constitue le cœur des activités économiques, sociales et communautaires de la municipalité. En plus des secteurs résidentiels, on y retrouve une concentration importante de fonctions commerciales, de services publics, communautaires et artisanales. Ces fonctions sont délimitées naturellement par le fleuve au nord et par le milieu agricole au sud, créant un cadre où la complémentarité entre les espaces urbains et agricoles est essentielle. Cette même logique s'applique à la cohabitation entre les espaces humanisés (village, îlots déstructurés) et les espaces naturels (marais, estuaire), où une harmonie est privilégiée.

Le noyau villageois abrite environ 20 commerces et services qui répondent aux besoins courants de la population. On y trouve notamment des commerces d'alimentation, de marchandises diverses, des services automobiles, des restaurants, des établissements d'hébergement, ainsi que des services personnels et professionnels. Le bureau de poste, un service clé pour la communauté, y est également présent. Cependant, pour des besoins spécialisés, les résidents se tournent vers des centres voisins comme Rivière-du-Loup ou Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

Une caractéristique importante du milieu rural de Saint-André-de-Kamouraska est la mixité des usages, où les fonctions commerciales et artisanales sont souvent associées à l'habitation. Cette intégration permet aux entrepreneurs, artistes, artisans et travailleurs

autonomes d'exercer leur activité à domicile, réduisant ainsi les coûts liés à l'acquisition d'infrastructures commerciales. Ces usages s'intègrent harmonieusement dans leur environnement, minimisant les impacts sur le voisinage.

Au niveau industriel, les Industries Desjardins, une entreprise fondée en 1865, occupent une place centrale dans le noyau villageois, à l'intersection de la rue du Quai et de la route 132. Initialement spécialisée dans la fabrication de machinerie agricole, l'usine produit aujourd'hui des réservoirs métalliques et de la machinerie à usage intensif. Avec plus de 150 ans d'histoire, cette entreprise est un pilier de l'économie locale.

La zone commerciale et industrielle de la municipalité est actuellement saturée, ce qui représente un enjeu majeur pour le développement futur. Afin de maintenir et stimuler la vitalité économique, Saint-André-de-Kamouraska prévoit des espaces supplémentaires dans son périmètre d'urbanisation pour accueillir de nouveaux commerces et services. La municipalité encourage également la mixité des usages, autorisant, sous certaines conditions, l'utilisation des bâtiments résidentiels pour des fins commerciales, artisanales ou de services. En milieu rural, les entreprises artisanales seront permises lorsqu'elles sont associées à une résidence.

En conclusion, le noyau villageois de Saint-André-de-Kamouraska est un espace dynamique qui combine tradition et modernité. Sa consolidation et son développement futur dépendent de sa capacité à équilibrer harmonieusement les besoins des résidents, la mixité des usages, et l'intégration des fonctions économiques, tout en préservant son caractère unique et son patrimoine.

3.3.2. LES SECTEURS RÉSIDENTIELS

→ À l'intérieur du périmètre urbain

À l'intérieur du périmètre urbain, les bâtiments du noyau villageois sont alignés de part et d'autre de la route 132, ainsi que sur les rues du Nord et du Cap, suivant une implantation traditionnelle des villages ruraux. Le secteur central, qui regroupe l'église, l'école et le bureau municipal, ainsi que les terrains adjacents à la route 132, représente le cœur historique et fonctionnel du village, étant les premiers espaces à avoir été urbanisés.

Le développement résidentiel s'est ensuite étendu aux extrémités du périmètre urbain, autour du secteur central. Cependant, ce développement fait face à de grandes contraintes :

- Le périmètre est encerclé par des champs agricoles, limitant son expansion.
- Une partie importante du noyau est située en zone inondable, restreignant encore davantage les possibilités d'aménagement.

Le tissu résidentiel de Saint-André-de-Kamouraska se compose principalement de :

- Habitations unifamiliales isolées, de jumelés et de quelques plex.

- Une résidence pour personnes âgées, la résidence Desjardins, qui compte 56 logements avec services.
- Un projet de logements abordables, L'îlot du coin, qui depuis 2017 offre 8 logements pour familles et personnes seules.
- Deux ressources de type familial (RTF), chacune accueillant environ dix pensionnaires et générant des emplois locaux.

Ces infrastructures contribuent à diversifier l'offre résidentielle et à densifier le centre du village, répondant ainsi aux besoins de différentes clientèles, notamment les aînés et les familles à revenu modeste.

→ **Dans la zone agricole permanente et les îlots déstructurés**

En dehors du périmètre d'urbanisation, les possibilités de développement résidentiel à Saint-André-de-Kamouraska sont strictement encadrées pour préserver la vocation agricole du territoire. Dans la zone agricole dynamique, seules les résidences d'agriculteurs sont autorisées, conformément aux réglementations qui visent à assurer la pérennité des activités agricoles.

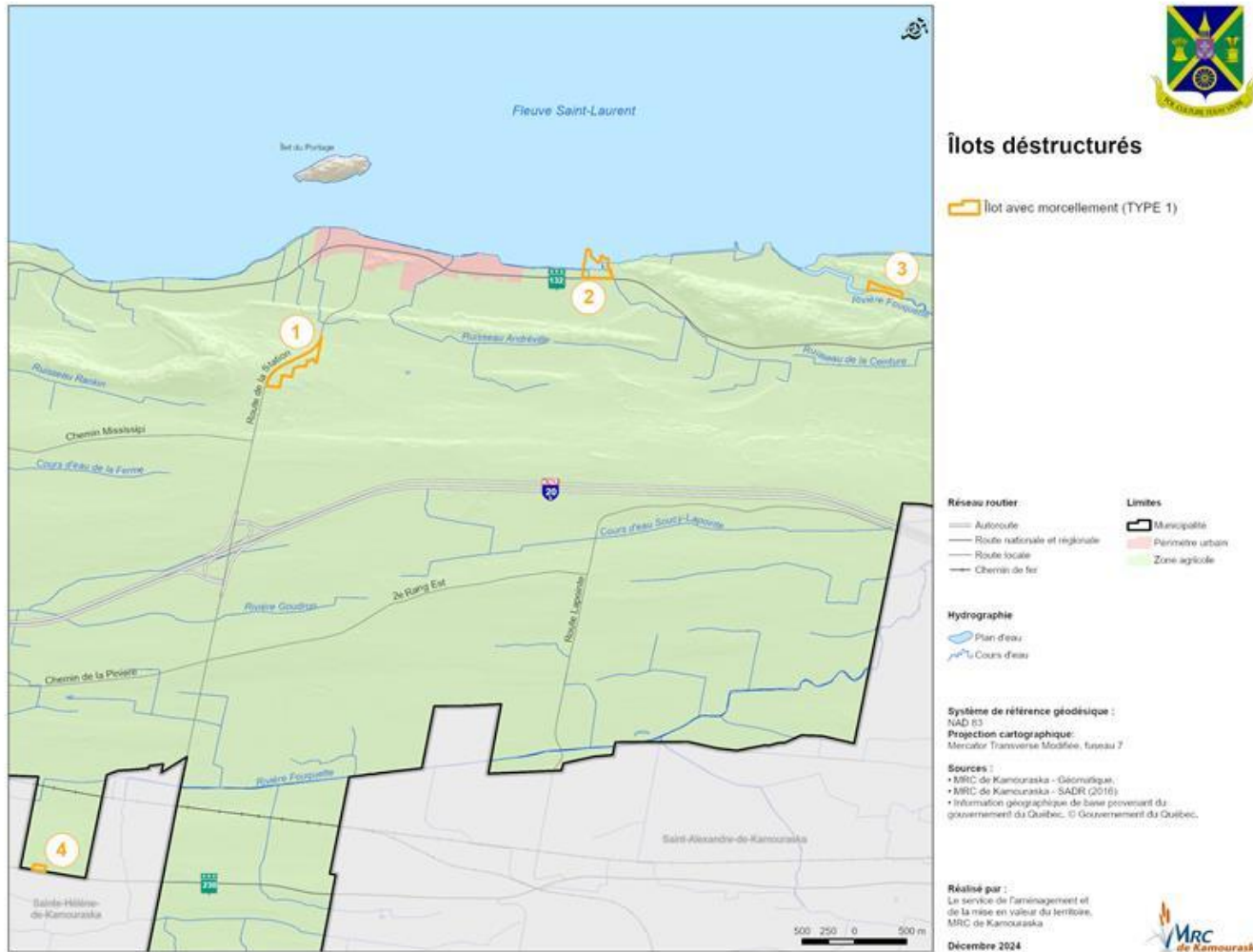
Une exception à ces restrictions est représentée par les îlots déstructurés. Ces îlots correspondent à des concentrations d'usages non agricoles situées au sein de la zone agricole, dans des espaces vacants qui ne sont pas propices à l'agriculture. Ils incluent des hameaux à la croisée de chemins, des ensembles résidentiels ou de villégiature partiellement construits, et des espaces mixtes. La MRC de Kamouraska permet, dans ces zones, l'implantation de résidences pour pallier la dévitalisation des milieux ruraux tout en minimisant l'impact sur les activités agricoles.

À Saint-André-de-Kamouraska, on dénombre trois (3) îlots déstructurés, identifiés comme des secteurs avec un morcellement de type 1 (voir carte 5). Ces îlots présentent toutefois très peu de potentiel de développement, avec seulement deux terrains constructibles actuellement disponibles. Depuis 2013, aucune nouvelle construction n'a été réalisée dans ces espaces, malgré la mise à jour annuelle du bilan.

Cette situation reflète des contraintes importantes pour le développement résidentiel en dehors du périmètre urbain. Les réglementations en place, tout en visant à répondre aux besoins locaux de logement, cherchent à maintenir un équilibre entre l'occupation résidentielle et la préservation des terres agricoles. Les possibilités de construction dans les îlots déstructurés sont ainsi limitées à des espaces vacants non agricoles pour garantir une cohabitation harmonieuse entre usages résidentiels et agricoles.

En résumé, le potentiel de développement résidentiel dans la zone agricole de Saint-André-de-Kamouraska est fortement restreint par le manque d'espaces disponibles et les réglementations strictes. Cette situation constitue un défi pour la municipalité, qui devra envisager des stratégies adaptées pour répondre aux besoins de logement tout en respectant l'intégrité des terres agricoles et la vocation rurale du territoire.

Carte 5 : Îlots déstructurés



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

3.3.3. LES SERVICES ÉDUCATIFS

La municipalité de Saint-André-de-Kamouraska offre plusieurs services éducatifs pour répondre aux besoins de ses citoyens :

- **Service de garde** : La municipalité offre un service de garde en milieu familial, la garderie Carole, qui dispose de six places pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Ce service, bien que limité en capacité, répond aux besoins de base des familles locales en matière de garde d'enfants.
- **École primaire** : Saint-André-de-Kamouraska dispose d'une école primaire, Les Pèlerins, qui accueille environ 50 élèves de la 1^{re} à la 6^e année. Lorsque le nombre d'élèves le permet, la maternelle est aussi offerte pour les enfants de 4 et 5 ans. L'école est dotée d'un service de garde parascolaire, Le Repaire-des-Petits-Mousses, qui offre un soutien précieux aux familles en accueillant les enfants en dehors des heures de cours. Ces services contribuent à renforcer la qualité de vie des familles et à retenir les jeunes ménages sur le territoire.
- **École secondaire** : Les élèves du secondaire doivent se rendre dans des municipalités voisines pour leur éducation. Les établissements les plus proches sont :
 - École Chanoine-Beaudet à Saint-Pascal.
 - École Polyvalente à La Pocatière.
 - École secondaire de Rivière-du-Loup, située à l'extérieur de la MRC.

Cette situation nécessite des déplacements, ce qui peut constituer un défi pour certaines familles, mais elle reste commune aux petites municipalités rurales.

- **Formation collégiale** : Pour les études collégiales, les étudiants de Saint-André-de-Kamouraska doivent se rendre à :
 - Le cégep de Rivière-du-Loup, la plus proche institution offrant une variété de programmes.
 - Le cégep de La Pocatière, une autre option accessible pour les étudiants locaux.

En ce qui concerne la formation aux adultes, des centres sont disponibles à La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup, offrant un accès à l'éducation pour les adultes en quête de reconversion ou de perfectionnement professionnel. Par ailleurs, le Centre de formation professionnelle (CFP) de Rivière-du-Loup propose des formations techniques et spécialisées.

- **Formation universitaire** : Pour l'enseignement universitaire, les options les plus accessibles pour les résidents sont :
 - Université du Québec à Rimouski (UQAR),
 - Université Laval à Québec.

Ces institutions, bien qu'éloignées, offrent des opportunités d'éducation supérieure aux étudiants de la région.

3.3.4. LES SERVICES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le territoire municipal offre différents services de nature locale et compte quelques équipements institutionnels et publics structurants.

- **Bibliothèque municipale** : La bibliothèque municipale, affiliée au Réseau Biblio Bas-St-Laurent, constitue un véritable moteur culturel pour la municipalité. Récemment rénovée, elle est intégrée à l'école primaire et offre un éventail de services et d'activités tout au long de l'année (voir carte 6).
- **Vie communautaire** : La vie communautaire est très dynamique à Saint-André-de-Kamouraska, grâce à l'implication des citoyens dans plus de vingt organismes et comités. Cet esprit de collaboration renforce le tissu social et soutient la participation des Andréens à des projets variés sur le territoire.

Un acteur clé dans la vie communautaire est la Corporation Domaine Les Pèlerins, qui gère la résidence Desjardins pour personnes âgées. En plus de ses services pour les résidents, cette résidence met à disposition une grande salle communautaire qui sert également de lieu pour les bureaux municipaux. Ces installations favorisent les interactions sociales et offrent un espace polyvalent pour diverses activités communautaires.

- **Services de santé** : Les services de santé sont accessibles à proximité :
 - CLSC de Saint-Pascal,
 - Hôpital Notre-Dame-de-Fatima à La Pocatière,
 - Centre hospitalier régional du Grand-Portage à Rivière-du-Loup.

Les résidents de Saint-André-de-Kamouraska peuvent également bénéficier de soins à domicile fournis par le CIUSSS du Bas-Saint-Laurent, secteur Kamouraska. Bien que les infrastructures médicales ne soient pas situées directement dans la municipalité, leur accessibilité régionale répond aux besoins essentiels des citoyens.

- **Politique de la famille et des aînés** : Depuis 2015, la municipalité s'est dotée d'une Politique de la famille et des aînés alignée sur la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). Cette initiative, fruit de consultations avec les citoyens et les organismes locaux, vise à harmoniser les politiques pour la famille et les aînés. Elle comprend un plan d'action triennal, conçu pour améliorer la qualité de vie dans un contexte de population vieillissante. Cette politique montre un engagement concret de la municipalité envers ses résidents, en particulier les familles et les aînés, en s'adaptant aux besoins démographiques évolutifs.

Saint-André-de-Kamouraska offre des services et équipements locaux qui soutiennent activement la qualité de vie de ses résidents. La bibliothèque, les organismes communautaires, et les initiatives pour les familles et les aînés témoignent d'un fort esprit de solidarité et d'une gestion proactive. Cependant, les services de santé nécessitent des déplacements vers les municipalités voisines, un défi courant dans les communautés

rurales. En mettant l'accent sur la vie communautaire et les politiques inclusives, Saint-André-de-Kamouraska renforce son rôle de municipalité accueillante et conviviale, adaptée à sa population vieillissante.

3.3.5. LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES

Saint-André-de-Kamouraska offre une diversité d'activités et d'équipements culturels et récréatifs qui enrichissent la qualité de vie des résidents tout en attirant des visiteurs (voir carte 6).

- La municipalité propose plusieurs activités et installations, notamment :
 - Les Journées de la culture, qui favorisent l'engagement communautaire et la découverte artistique.
 - Les falaises d'escalade, une attraction naturelle qui attire les amateurs de plein air.
 - Le camping de la Batture SEBKA, qui combine hébergement et activités récréatives, avec des sentiers pédestres dans le secteur.
 - Deux sentiers pédestres, situés autour du camping et de l'amphithéâtre, pour les amateurs de randonnée.

Ces activités mettent en valeur les atouts naturels de la région et offrent des opportunités récréatives variées pour les résidents et les visiteurs.

- **Parcs et terrains de jeux** : Le territoire dispose de plusieurs espaces publics pour les loisirs, incluant :
 - Trois terrains de jeux :
 - Centre des loisirs, équipé d'un chalet.
 - Aire de jeux de l'école Les Pèlerins, destinée aux élèves et aux jeunes familles.
 - Parc de l'Ancien-Quai, un lieu polyvalent et ouvert.
 - Autres équipements :
 - Chalet du Centre des loisirs, servant de lieu d'accueil pour diverses activités.
 - Grande salle du Centre communautaire, idéale pour des rassemblements.
 - Gymnase de l'école primaire, disponible pour des activités sportives et récréatives.

La municipalité propose également une patinoire, qui devient un lieu central pour les activités hivernales, renforçant l'offre de loisirs saisonniers.

- **Cyclotourisme** : La Route verte, qui traverse le territoire via la route 132, est un atout majeur pour les cyclotouristes. Une halte à la jonction de la route 289 offre

aux utilisateurs un espace de repos, contribuant à l'attractivité de la municipalité pour le tourisme actif.

- **Accès aux équipements régionaux :** Pour des activités nécessitant des infrastructures de plus grande envergure, les citoyens se rendent à La Pocatière ou Saint-Pascal. Ces municipalités voisines offrent :
 - Piscines intérieures et extérieures.
 - Terrains de soccer, baseball et tennis.
 - Plusieurs patinoires et anneaux de glace.

Ces équipements complètent l'offre locale et permettent aux Andréens de profiter d'une large gamme d'activités sportives et récréatives.

Saint-André-de-Kamouraska propose une offre récréative et culturelle variée adaptée à une population locale et aux visiteurs. Ses parcs, sentiers, équipements sportifs et activités culturelles participent à la vitalité du territoire. L'intégration de la Route verte et la proximité des infrastructures régionales de La Pocatière et Saint-Pascal renforcent l'attractivité de la municipalité en matière de loisirs. Pour maximiser son potentiel, la municipalité pourrait envisager de promouvoir davantage ses atouts naturels et récréatifs pour attirer un public plus large tout en répondant aux besoins évolutifs de sa communauté.

Première adoptée

Carte 6 : Infrastructures, équipements et services publics



Infrastructures, équipements et services publics



- Services publics et communautaires**
- Bibliothèque
 - Église
 - Espace communautaire
 - Établissement d'enseignement
 - Établissement public administratif

- Équipements récréatifs et sportifs**
- Aire de jeux
 - Patinoire
 - Camping
 - Kayak de mer
 - Randonnée pédestre
 - Escalade
 - Route verte

- Parcs et espaces verts**
- Halte
 - Parc
- Limites**
- Municipalité
 - Périmitre urbain

- Hydrographie**
- Plan d'eau
 - Cours d'eau
- Réseau routier**
- Autoroute
 - Route nationale et régionale
 - Route locale
 - Chemin de fer

- Système de référence géodésique :**
NAD 83
- Projection cartographique :**
Mercator Transverse Modifiée, fuseau 7
- Sources :**
- MRC de Kamouraska - Géomatique
 - Information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
 - Gouvernement du Québec
 - Orthophoto 2022

Réalisé par :
Le service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire, MRC de Kamouraska

December 2024



Source : MRC de Kamouraska, 2022.

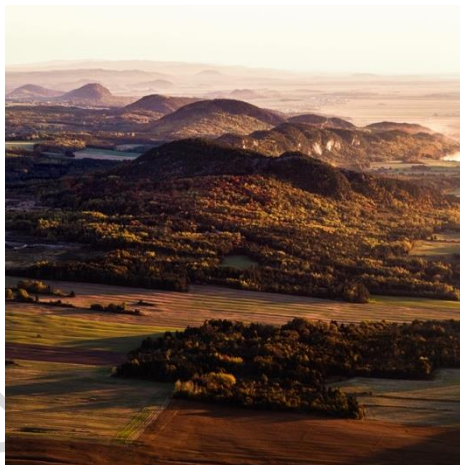
3.4. Les composantes identitaires et esthétiques

Le territoire de Saint-André-de-Kamouraska possède de nombreux atouts uniques qui forment l'identité de la municipalité. Ces éléments, qu'ils soient historiques, patrimoniaux, naturels ou emblématiques, jouent un rôle central dans la définition du caractère du village et dans son développement futur (voir carte 7).

3.4.1. LE PATRIMOINE NATUREL

→ Paysages exceptionnels

Saint-André-de-Kamouraska se distingue par son patrimoine paysager unique, caractérisé par des vues imprenables sur le fleuve Saint-Laurent, les plaines agricoles et les cabourons. Ces paysages, accessibles depuis des corridors panoramiques, confèrent une identité forte au territoire et participent à son attractivité touristique.



Les principaux corridors panoramiques incluent (voir tableau 13) :

- La route 132, également appelée la route des Navigateurs, qui est largement reconnue dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC comme un corridor à protéger pour sa valeur paysagère exceptionnelle.
- Les routes 230 et 289 et l'autoroute 20, qui offrent des vues imprenables sur le fleuve et les zones agricoles environnantes.

Ces corridors jouent un rôle clé dans la mise en valeur du territoire en permettant aux résidents et aux visiteurs de profiter pleinement de la richesse des paysages locaux.

Le territoire comprend également plusieurs routes champêtres à préserver, dont le rang du Mississippi, qui reflète l'histoire agricole et le charme rural de la région. Ces routes constituent des liens visuels et fonctionnels entre les espaces agricoles, les zones habitées et les paysages naturels, et méritent une attention particulière pour leur préservation.

Les sentiers pédestres de Saint-André-de-Kamouraska offrent des expériences uniques en immersion dans la nature :

- Les sentiers du secteur de l'amphithéâtre, qui mènent aux parois d'escalade de la Sebka, combinent sport et nature, attirant les amateurs d'aventure.

- Le sentier des écoliers, avec ses deux belvédères, offre des points de vue remarquables sur les paysages environnants, renforçant le lien entre nature et communauté.

Ces sentiers ne se contentent pas de relier les différents espaces, ils créent aussi des lieux d'observation privilégiés qui mettent en valeur la beauté du territoire.

Située à proximité, l'île aux Lièvres est un site d'exception dans l'estuaire du Saint-Laurent. Longue de 13 km, elle est réputée pour sa biodiversité et ses paysages préservés, en faisant un lieu emblématique pour les amateurs de nature. Parfois décrite comme l'un des secrets les mieux gardés de l'estuaire, cette île est une ressource précieuse pour le patrimoine naturel et touristique de la région.

Tableau 13 : Paysage et corridor panoramiques

Secteur	
Corridors panoramiques	Route des navigateurs (132) Autoroute Jean Lesage (20) Route 230 Route 289
Routes champêtres	Chemin Mississippi/route de la Station
Sentiers	L'amphithéâtre
Sites	Île aux lièvres

Source : MRC de Kamouraska, SADR (2016).

On peut aussi observer les îles au large, le paysage emblématique du Petit Phare situé au parc de l'Ancien Quai ou encore le sentier linéaire sur l'aboiteau.

- Les îles visibles depuis le littoral de Saint-André-de-Kamouraska, comme l'île aux Lièvres ou l'archipel des Pèlerins, enrichissent le patrimoine paysager de la municipalité. Ces îles, emblématiques de l'estuaire du Saint-Laurent, offrent des panoramas uniques qui renforcent l'identité visuelle et touristique de la région. Leur observation depuis la rive constitue une expérience immersive pour les visiteurs et les résidents.
- Le Petit Phare, situé au parc de l'Ancien Quai, est un symbole emblématique de la municipalité. Il incarne l'histoire maritime de la région et sert de point d'intérêt pour les promeneurs et les visiteurs. Cet élément, à la fois esthétique et historique, est une attraction majeure qui contribue à l'identité culturelle de Saint-André-de-Kamouraska.
- Le sentier linéaire qui longe l'aboiteau est un autre atout significatif du territoire. Il permet de découvrir de près les milieux humides, la biodiversité locale, et offre une perspective unique sur le fleuve et les terres agricoles environnantes. Ce sentier est une invitation à la promenade et constitue un exemple d'intégration harmonieuse entre infrastructures humaines et paysages naturels.

Le territoire rural occupe également une place prépondérante dans le paysage. Le milieu rural constitue également un milieu semi-naturel habité. Ce milieu de vie s'est développé depuis plus d'un (1) siècle sur les différents rangs et comporte de nombreux potentiels par le biais des paysages agricoles.

Le patrimoine paysager de Saint-André-de-Kamouraska, avec ses corridors panoramiques, ses routes champêtres, ses sentiers pédestres et l'île aux Lièvres, constitue une richesse incomparable. Ces éléments, en plus de refléter l'histoire et l'identité de la municipalité, jouent un rôle stratégique dans son développement touristique et économique. La préservation de ces paysages est essentielle pour garantir leur pérennité, tout en continuant à les mettre en valeur pour les générations futures. Ces atouts offrent des opportunités importantes pour positionner Saint-André-de-Kamouraska comme une destination prisée dans la région.



→ Sites d'intérêt écologique

Le territoire de Saint-André-de-Kamouraska abrite de nombreux sites d'intérêt écologique, qui témoignent de la biodiversité exceptionnelle de la région. Ces sites incluent :

- Le fleuve Saint-Laurent : Un écosystème majeur, comprenant des îles et des marais qui restent en grande partie naturels et exempts de constructions humaines.
- Les marais côtiers : Ces zones humides jouent un rôle écologique crucial en tant qu'habitats pour de nombreuses espèces fauniques et floristiques, et contribuent à la filtration des eaux et à la prévention de l'érosion.

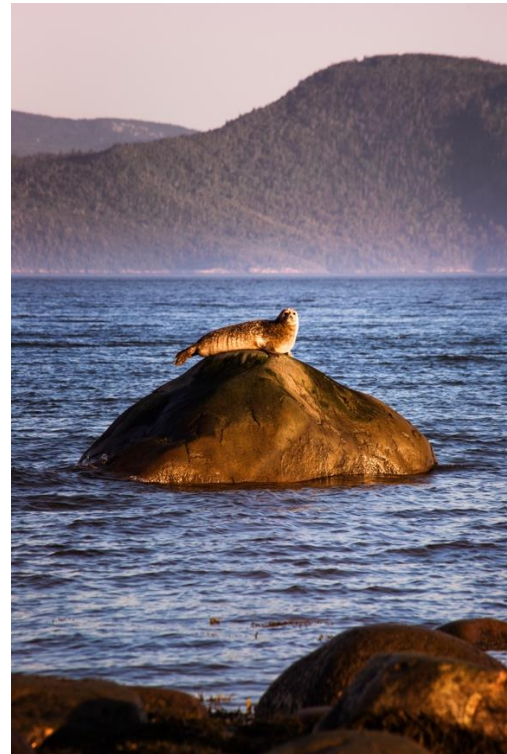
Ces milieux naturels bénéficient déjà d'un encadrement légal et de protections réglementaires, ce qui assure leur préservation face aux pressions anthropiques.

Malgré la richesse écologique et le potentiel touristique du fleuve, les accès publics restent restreints. La majorité des accès au fleuve est associée au domaine privé, ce qui limite les possibilités pour les résidents et les visiteurs de profiter pleinement de ce patrimoine naturel (voir tableau 14). Cette situation représente un défi pour la mise en valeur des ressources naturelles et leur accessibilité.

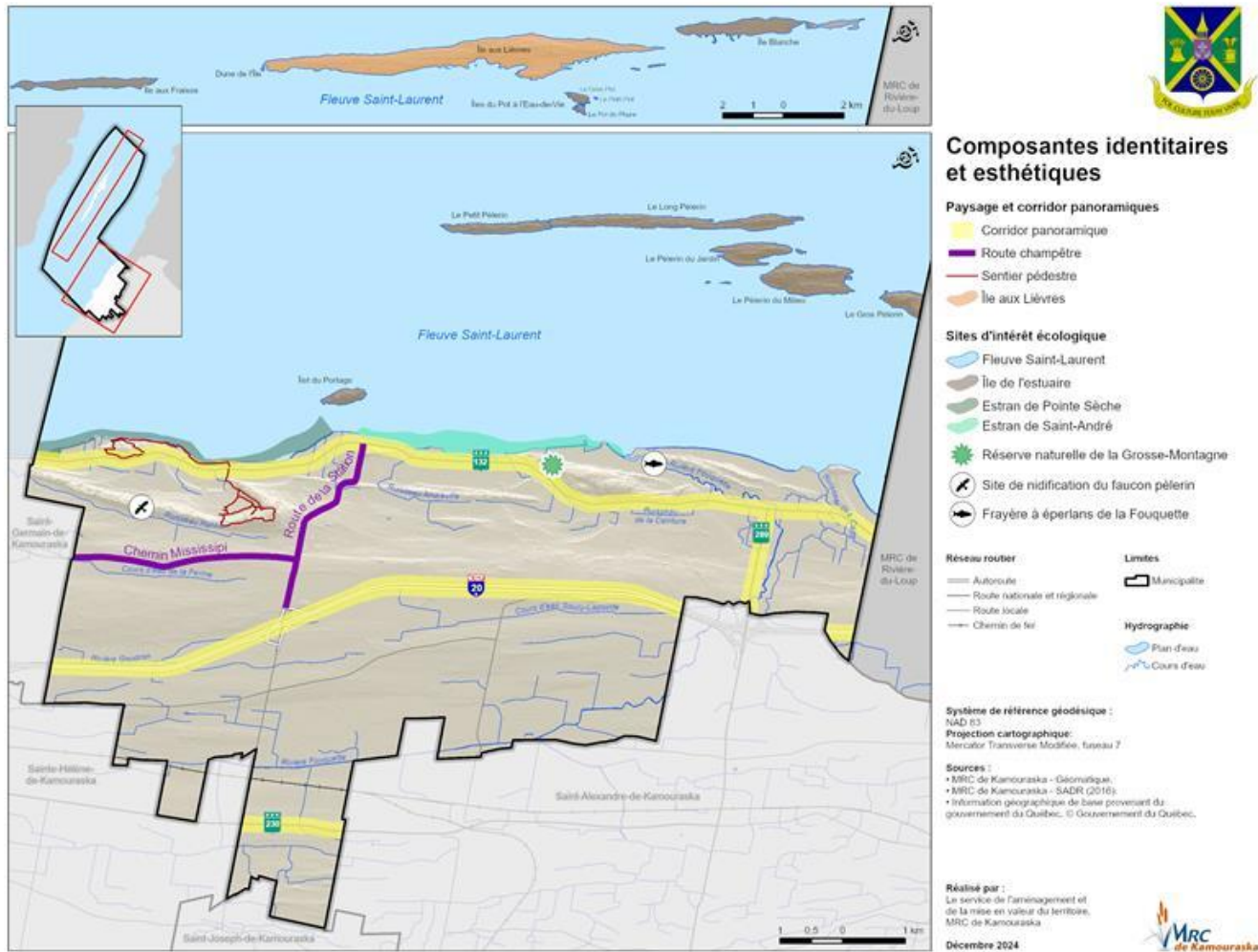
Tableau 14 : Sites d'intérêt écologique

Nature	Site
Habitat faunique marin	Fleuve Saint-Laurent
Habitats floristiques et fauniques insulaires	Île Le Pot du Phare Île aux Lièvres Dune de l'Île (situé à l'extrémité ouest de l'île aux Lièvres) Pèlerin du Jardin et Pèlerin du Milieu Petit Pèlerin, Long Pèlerin et Gros Pèlerin Autres îles de l'estuaire
Habitats floristiques et fauniques des marais intertidaux	Estran de Saint-André Estran de la Pointe-Sèche
Habitats floristiques et fauniques des marais intertidaux et des cabourons	Réserve naturelle de la Grosse-Montagne (secteurs Parent, Paré, Moreau) Réserve naturelle de la Rivière-Fouquette Habitat du faucon pèlerin (secteurs Mississipi)
Habitats floristique et faunique des lacs et rivières	Frayère à éperlans de la Fouquette

Source : MRC de Kamouraska, SADR (2016).



Carte 7 : Composantes identitaires et esthétiques



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

3.4.2. LE PATRIMOINE BÂTI ET CULTUREL

Le patrimoine de Saint-André-de-Kamouraska comprend plusieurs sites et immeubles d'intérêt, répartis en deux catégories principales : ceux bénéficiant déjà d'un statut officiel et ceux pour lesquels des mesures de protection sont à mettre en place. Ces éléments, décrits ci-dessous, illustrent la richesse historique et culturelle de la municipalité (voir tableau 15).

Tableau 15 : Les éléments patrimoniaux

Élément	Secteur	Description
Avec statut		
Sites patrimoniaux (carte 8)	Île du Pot à l'Eau-de-vie	Monument historique national par le gouvernement du Canada. L'archipel est formé de trois îlots et d'un phare. Construit en 1861-1862, le phare a été en service jusqu'en 1964. Il a été restauré en 1989, de même que la maison du gardien, par la Société Duvetnor qui l'exploite en gîte. Citation de la maison phare et du site patrimonial de l'île du Pot à l'Eau-de-vie par la municipalité en 2014 incluant une partie de l'intérieur de la maison phare.
	Noyau paroissial de Saint-André et ses abords	Constitué site du patrimoine en 2004, le site comprend l'église construite de 1805 à 1811, la plus ancienne du Bas-St-Laurent et la seule restante de type récollet, le presbytère, le cimetière, l'ancienne salle des habitants, l'ancien couvent des sœurs, la vieille école, deux ormes glabres commémoratifs ainsi que la caisse populaire et six résidences privées. Sont aussi mentionnés le monument du sacré cœur, la grille de fer forgé du cimetière et le jeu de croquet.
Immeubles patrimoniaux	Église de Saint-André	Désignée lieu historique national du Canada en 1985, classée monument historique par le MCC en 2004, constituée site du patrimoine par la municipalité en 2004. Construite de 1805 à 1811, elle est la plus ancienne du Bas-Saint-Laurent et compte parmi les 30 plus anciennes du Québec.
Statut à mettre en place		
Aire patrimoniale (carte 8)	Noyau villageois	Secteur ayant une forte concentration d'édifices de valeur patrimoniale. Certaines dispositions relatives à l'aménagement paysager, aux nouvelles implantations de bâtiments, aux rénovations, restaurations ou agrandissements s'appliquent à l'intérieur de ces aires afin d'assurer une protection à long terme.
Immeubles patrimoniaux	Granges à égouts retroussés	Ce modèle de grange est exclusif à Saint-André. On en compte plus que deux (une a été démolie en 2004 et une autre en 2007).

Source : MRC de Kamouraska, SADR [2016].

Le cadre bâti résidentiel de Saint-André-de-Kamouraska est ancien, avec des constructions majoritairement réalisées entre 1860 et 1960. Certains bâtiments pourraient même dater d'avant 1860. Ces habitations, implantées le long des rues avec de faibles marges de recul avant, forment un front bâti harmonieux et à échelle humaine dans le cœur villageois. Ces caractéristiques confèrent un charme unique à la municipalité.



En 2022, dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine bâti réalisé sur le territoire de la MRC de Kamouraska, 79 bâtiments ont été identifiés comme ayant un intérêt patrimonial à Saint-André-de-Kamouraska. La plupart de ces édifices se trouvent le long de la rue Principale, le cœur historique de la municipalité.

Parmi les types architecturaux identifiés :

- Les maisons traditionnelles québécoises, qui sont les plus répandues.
- Des habitations de type cubique, vernaculaire, ou avec un toit mansardé.

Ces bâtiments reflètent la richesse architecturale et témoignent de l'histoire de la région.

Le patrimoine bâti de Saint-André-de-Kamouraska est reconnu comme l'un des plus prestigieux de la MRC de Kamouraska. Toutefois, seuls les édifices situés dans le site patrimonial du noyau paroissial de Saint-André bénéficient actuellement de mesures de protection. Ce site comprend une douzaine de bâtiments assujettis à des critères spécifiques.

Il est recommandé de renforcer la protection des bâtiments patrimoniaux situés à l'extérieur de ce site. Ces édifices, identifiés comme ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle ou supérieure, pourraient :

- Être soumis à un règlement sur les Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

- Être cités comme monuments historiques par la municipalité.

L'enjeu principal est de maintenir l'entretien et la préservation des caractéristiques d'origine de ces bâtiments, qui constituent un héritage inestimable

Outre les bâtiments résidentiels, Saint-André-de-Kamouraska compte plusieurs édifices et sites emblématiques, dont :

- Le Manoir Saint-André.
- L'Auberge 112.
- La Maison de la Prune.
- Le phare du Pot à l'Eau-de-Vie.
- Le parc de la Madone.

Ces lieux, chargés d'histoire, sont identifiés dans l'inventaire de 2022 comme ayant une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Le territoire comprend plusieurs sites patrimoniaux notables, tels que :

- Cimetières autochtones, notamment à L'Islet et Brandy-Pot.
- Sites archéologiques, témoignant de l'histoire ancienne du territoire.

Cependant, ces sites ne bénéficient actuellement d'aucune protection spécifique, ce qui représente un enjeu pour leur préservation.





Maison de la Prune, 129, route 132 (1840)



Ancien couvent des Sœurs (1886)



La vieille école (1937) aujourd'hui à vocation culturelle et artistique.



Ancienne salle des habitants (1866)

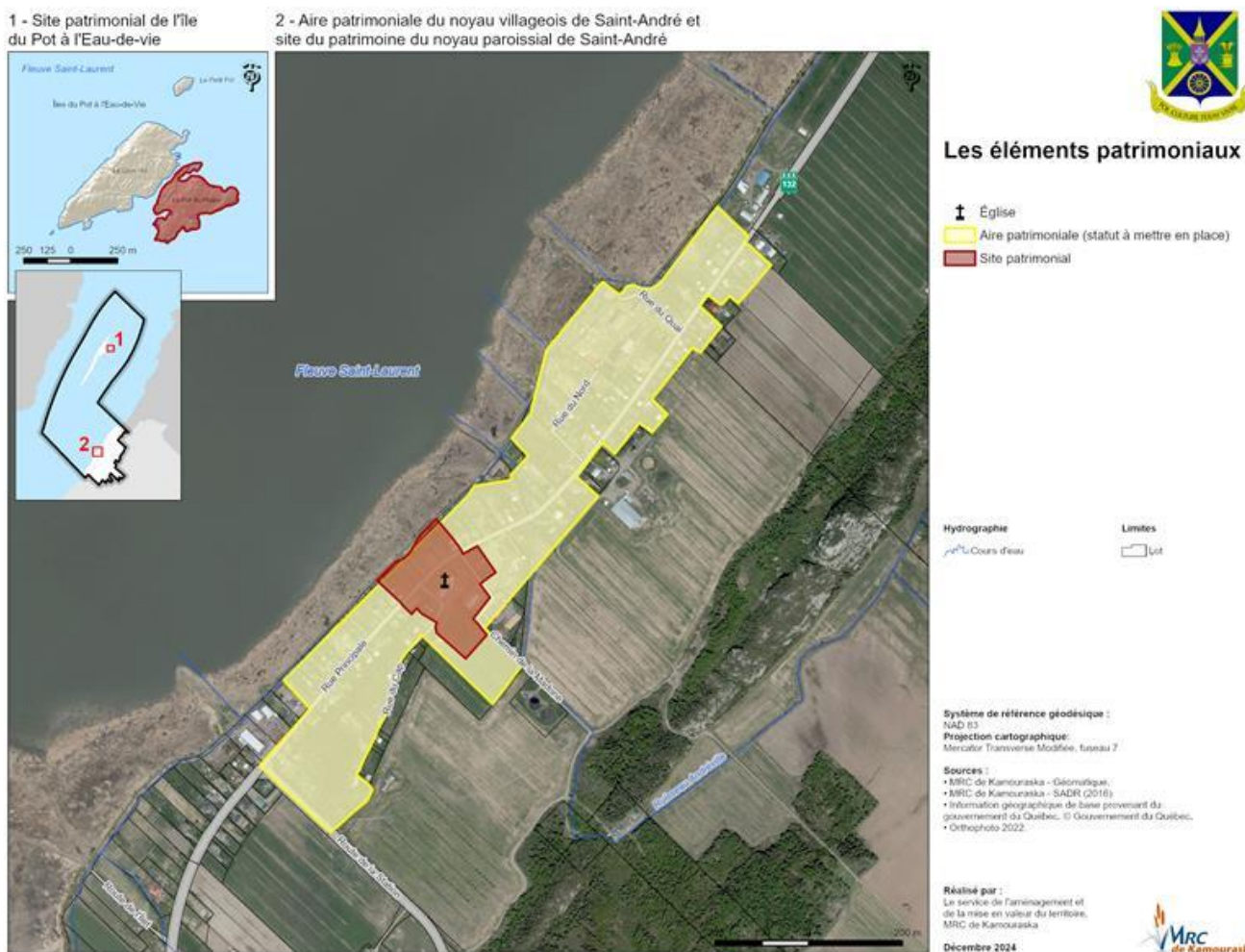


La maison Canac-Marquis (1855)



Église de Saint-André-de-Kamouraska [1805-1811]

Carte 8 : Aire patrimoniale du noyau villageois de Saint-André et site du patrimoine du noyau paroissial de Saint-André et ses abords



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

3.4.3. UNE DESTINATION RÉCRÉOTOURISTIQUE

Saint-André-de-Kamouraska est une destination de choix pour les amateurs de plein air, de nature, d'écotourisme et d'agrotourisme. Avec une variété d'activités et d'attractions, la municipalité offre une expérience unique, mettant en valeur son patrimoine naturel et culturel.

Le territoire est un paradis pour les amateurs d'activités extérieures, structuré autour de deux pôles principaux : **la montagne et les îles**.

- La Route verte et la Route bleue :
 - La Route verte 1, un itinéraire cyclable national, traverse Saint-André et longe la route 132, offrant des vues imprenables sur le fleuve.
 - La Route bleue, dédiée aux petites embarcations comme les kayaks de mer, propose des services tels que des mises à l'eau, des campings et des points de repos, rendant la navigation accessible et agréable.
- SEBKA (Société d'écologie de la batture de Kamouraska) : Cet OBNL offre un éventail d'activités écoresponsables entre mer et montagne, avec un camping rustique, un réseau de sentiers pédestres, et des belvédères offrant des vues spectaculaires sur le fleuve et l'estuaire. Le site de l'Amphithéâtre attire chaque année des grimpeurs et des randonneurs, combinant nature, aventure et préservation écologique.
- L'archipel Les Pèlerins : Composé de cinq (5) îles, cet archipel est un habitat important pour la faune, notamment les petits pingouins. Une partie du Long Pèlerin est intégrée dans la réserve nationale de faune des îles de l'Estuaire.
- L'île aux Lièvres : Site emblématique, cette île offre des activités comme le camping sauvage, la randonnée pédestre et des découvertes écotouristiques (astronomie, ornithologie, etc.).
- Les îles du Pot à l'Eau-de-Vie : Cet archipel comprend trois îles, dont le Pot du Phare, classé monument historique national et restauré pour devenir un gîte touristique. Ces îles attirent des milliers de visiteurs chaque année pour leur histoire et leur beauté naturelle.
- L'agrotourisme est en plein essor et contribue à diversifier l'économie locale. **Le Jardin des Pèlerins**, une ferme agrotouristique située face à l'archipel, est un



exemple de l'importance de ce secteur pour attirer des touristes tout en valorisant les produits locaux.

Saint-André-de-Kamouraska dispose d'une large gamme d'hébergements, de restauration et produits locaux pour répondre aux besoins des visiteurs :

- Hôtels : L'Auberge champêtre le 112 et l'Auberge du Lièvre.
- Gîtes : Le Manoir Saint-André et l'Auberge des Aboiteaux.
- Résidences de tourisme : Chalets sur l'île aux Lièvres, Maison Frederick, Casamore, entre autres.
- Campings : Camping rustique de la SEBKA et camping sur l'île aux Lièvres.
- Le Dep. du village, une coopérative de solidarité, combine dépanneur, épicerie et espace café, offrant un lieu convivial pour les citoyens et les visiteurs.
- La microbrasserie Tête d'Allumette est une institution régionale, attirant des amateurs de bières artisanales et de vues panoramiques.

Le phénomène de villégiature a également pris de l'ampleur, augmentant la pression sur le marché immobilier. La municipalité souhaite encadrer ces développements pour préserver les attraits naturels du territoire.

Saint-André-de-Kamouraska possède des atouts indéniables pour maintenir sa position comme destination récréotouristique de premier plan. Avec ses paysages à couper le souffle, ses activités de plein air variées, ses sites insulaires uniques et une offre d'hébergement diversifiée, la municipalité offre une expérience authentique et enrichissante. L'encadrement du développement touristique, notamment en termes de villégiature et d'infrastructures, permettra de préserver les richesses naturelles et culturelles tout en soutenant une économie locale florissante.

3.5. Les composantes structurantes

Les enjeux touchant l'environnement se sont élargis depuis une quinzaine d'années et deviennent le pivot autour desquels s'articule l'aménagement du territoire. La mobilité durable, la forme urbaine, les contraintes anthropiques, la gestion des rives, du littoral et des milieux humides et la gestion de l'eau potable, les îlots de chaleur ou encore l'agriculture sont autant de composantes qui structurent le territoire.

3.5.1. LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ

→ Réseau routier

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transports font partie du contenu obligatoire du plan d'urbanisme.

Saint-André-de-Kamouraska compte plusieurs axes routiers (carte 9).

L'autoroute 20

L'autoroute 20, un axe majeur reliant Québec à la Gaspésie sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, traverse le territoire parallèlement au fleuve et à la route 132. Elle constitue l'artère principale pour les déplacements longue distance dans la région. Les sorties 480 et 488 permettent un accès direct au territoire de Saint-André-de-Kamouraska, facilitant la mobilité des résidents et des visiteurs.

La route nationale 132

En complément de l'autoroute 20, la route 132 offre un parcours panoramique le long du fleuve Saint-Laurent. Elle relie plusieurs municipalités de la région et est reconnue comme un corridor touristique important, permettant aux visiteurs de découvrir les attraits naturels. La route 132 traverse le territoire de Saint-André-de-Kamouraska d'est en ouest, reliant directement la municipalité à Saint-Alexandre-de-Kamouraska et Saint-Germain-de-Kamouraska. Elle sert de voie de circulation majeure pour les résidents et les visiteurs, offrant un accès facile aux services, commerces et activités touristiques de la région. L'affluence sur la route 132 varie au fil des saisons, avec une fréquentation accrue durant les mois estivaux, lorsque les touristes affluent pour profiter des paysages et des attraits culturels. Cette hausse de trafic reflète le rôle central de cet axe dans le développement économique et touristique de la municipalité.

Les routes régionales

La route 230 traverse l'extrême sud de la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, reliant la limite municipale de Saint-Alexandre-de-Kamouraska à la rue de la Station. Cette route joue un rôle important dans la desserte régionale, connectant les municipalités situées au sud de l'autoroute 20. En 2020, selon les données du ministère des Transports du Québec (MTQ), le DJMA de la route 230 était de 840 véhicules, reflétant une circulation modérée, mais significative pour une route régionale.

La route 289, également appelée Route des Frontières, traverse l'extrémité est de la municipalité. Cette route relie la route 132 à Saint-Alexandre-de-Kamouraska et s'étend jusqu'à la frontière avec le Nouveau-Brunswick. Elle se termine sur le territoire de Saint-André-de-Kamouraska, jouant un rôle clé dans la connexion entre les municipalités et les régions limitrophes.

La route collectrice

Les axes routiers secondaires de Saint-André-de-Kamouraska, incluant les routes 230, 289 et la route de la Station, jouent un rôle crucial dans la connectivité du territoire :

- La route 230 assure une liaison entre les municipalités au sud de l'autoroute 20.
- La route 289, en tant que Route des frontières, connecte la municipalité au Nouveau-Brunswick.

- La route de la Station facilite l'accès au territoire depuis l'autoroute 20, en reliant les principales routes traversant la municipalité.

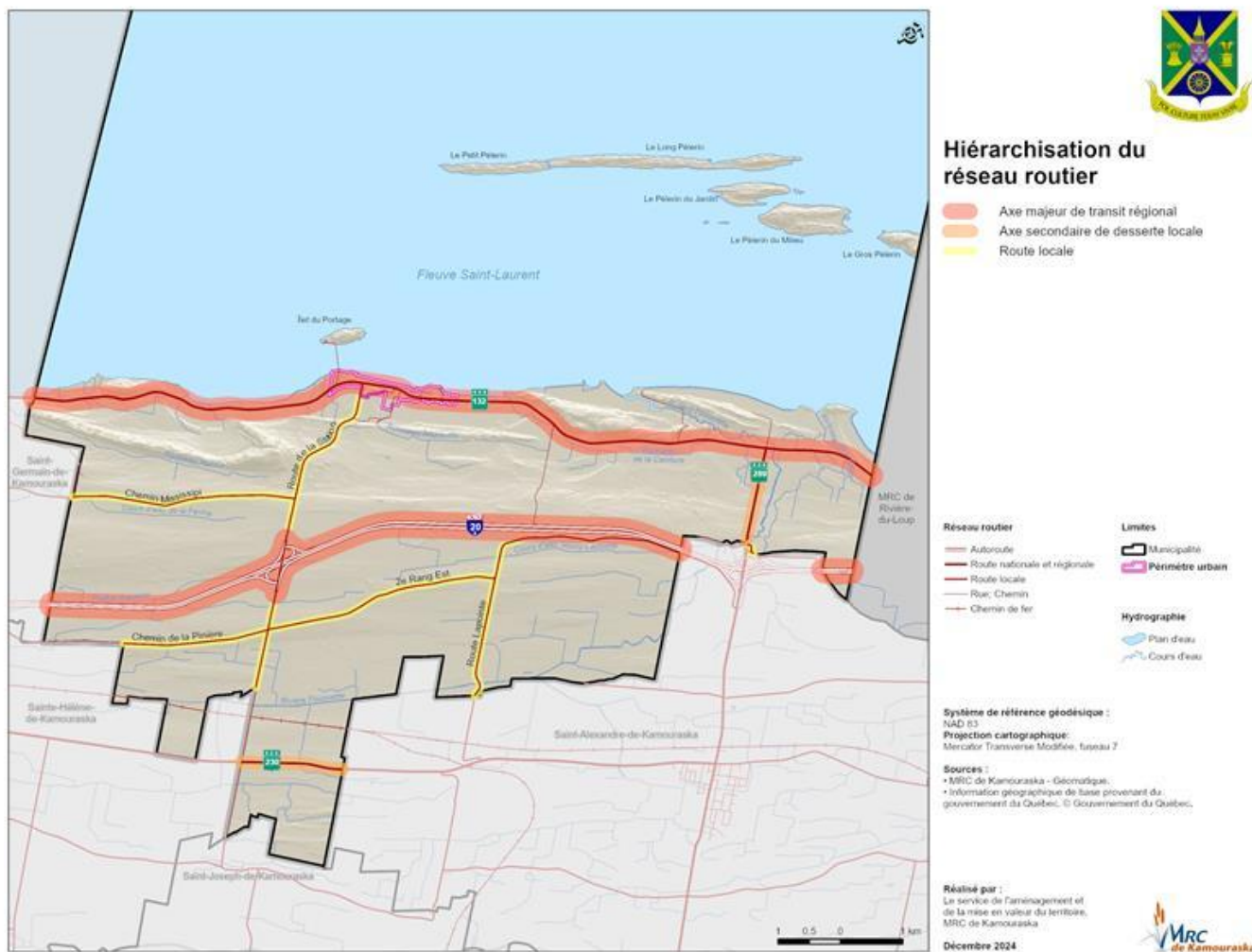
Ces infrastructures soutiennent les déplacements locaux et régionaux tout en contribuant à l'intégration de Saint-André-de-Kamouraska au sein de la MRC et au-delà. Leur entretien et leur optimisation demeurent des priorités pour maintenir une mobilité fluide et efficace.

Les routes locales

En plus des routes nationales, régionales et collectrices, le territoire de Saint-André-de-Kamouraska comprend plusieurs routes locales. Parmi celles-ci, on trouve le chemin Mississippi, qui relie Saint-André-de-Kamouraska à Saint-Germain-de-Kamouraska, le 2^e rang Est, situé au sud de l'autoroute 20 entre la route de la Station et la route Lapointe, ainsi que le chemin de la Pinière, qui assure la liaison avec Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

Première adoption

Carte 9 : Hiérarchisation du réseau routier de Saint-André-de-Kamouraska



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

→ **Transport en commun**

Le territoire de Saint-André-de-Kamouraska est desservi par deux services de transport en commun :

- **Trans-Apte**, un service de transport collectif géré par la MRC de Kamouraska qui dessert plusieurs municipalités de la région.
- **Vas-y inc.**, un service de transport adapté, accessible aux résidents ayant des besoins spécifiques.

Ces services offrent des solutions pour la mobilité des résidents, bien que leur couverture et leur fréquence soient limitées en milieu rural.

→ **Déplacements actifs**

Bien que le territoire soit traversé par la Route verte, aucun aménagement cyclable dédié n'existe à Saint-André-de-Kamouraska. Le développement de la mobilité cycliste est limité par la configuration du noyau central, notamment la présence de la Route 132 et le manque d'espace disponible pour des infrastructures sécurisées.

Le périmètre urbain dispose d'un trottoir unique situé au sud de la rue Principale. Cependant, cet espace piétonnier est étroit, et le mobilier urbain est insuffisant. Des améliorations, telles que l'élargissement des trottoirs et l'ajout de mobilier urbain, pourraient accroître la sécurité et la convivialité des déplacements piétons, en particulier aux abords des édifices publics comme l'école primaire, le bureau municipal et la maison culturelle.

→ **Réseau ferroviaire**

Un réseau ferroviaire traverse la partie sud du territoire de Saint-André-de-Kamouraska. Bien qu'il s'agisse d'une infrastructure importante, son utilisation est principalement dédiée au transport de marchandises et n'a pas de rôle direct dans la mobilité quotidienne des résidents.

→ **Sentiers VTT et autres**

Le territoire est traversé par le sentier #559, qui permet la pratique de la motoneige et du VTT. Ce sentier :

- Part de la Route 132, traverse le parc de la Madone, et descend vers le sud jusqu'à l'autoroute 20 en longeant la Transcanadienne.
- Offre un accès à un point de vue panoramique à Sainte-Hélène-de-Kamouraska, juste avant le club de motoneige Les Loups, qui propose des services de restauration pour les motoneigistes.

Ces infrastructures récréatives renforcent l'attractivité de la municipalité auprès des amateurs de sports motorisés et des touristes.

3.5.2. LE PÉRIMÈTRE URBAIN

La planification du périmètre d'urbanisation à Saint-André-de-Kamouraska doit répondre aux besoins futurs tout en respectant les contraintes environnementales et réglementaires. Avec une superficie de 0,478 1 km² (47,81 hectares), représentant moins de 1 % du territoire terrestre total, le périmètre d'urbanisation est déjà restreint. Cette situation est exacerbée par la proximité immédiate de la zone agricole permanente, une ressource précieuse pour le milieu (voir carte 10).

Les périmètres d'urbanisation, bien qu'essentiels pour répondre aux besoins en espaces urbains, ne peuvent empiéter sur la zone agricole permanente. De plus, les espaces résiduels disponibles pour un éventuel développement à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et de la zone agricole sont très limités, ce qui restreint les possibilités de modifications futures. La Municipalité et la MRC, conscientes de l'importance de l'agriculture pour le territoire, s'engagent à protéger ces espaces en concentrant le développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Saint-André-de-Kamouraska présente une organisation spatiale linéaire, héritée de son développement historique le long de la route 132. Ce modèle, bien que charmant, ne correspond plus aux orientations modernes en matière de gestion de l'urbanisation. Les espaces vacants situés le long de la route 132 sont peu nombreux et souvent inadaptes à des projets résidentiels significatifs, pouvant accueillir une demi-douzaine de constructions tout au plus.

Des contraintes naturelles et anthropiques limitent également le développement :

- Zones inondables : Plusieurs terrains vacants sont situés dans des secteurs sujets aux inondations.
- Proximité d'ouvrages d'assainissement des eaux usées, qui réduit l'attractivité de certaines parcelles.
- Zonage institutionnel et public, notamment autour de l'église, limitant les opportunités résidentielles.

Ces conditions compliquent la consolidation du noyau villageois et réduisent les marges de manœuvre pour anticiper les besoins à long terme.



→ **Potentiels de développement résidentiel**

Une analyse des terrains vacants réalisée en 2024 confirme que le potentiel de développement résidentiel à Saint-André-de-Kamouraska reste extrêmement limité. En effet, il y a un total de 18 terrains vacants représentant une superficie totale de 5,80 hectares, dont seulement deux (2) terrains sont constructibles, totalisant 0,87 hectare, y compris dans le périmètre urbain (PU). Les 16 autres terrains, non constructibles, couvrent une superficie de 4,93 hectares, avec une partie située dans le périmètre urbain (4,82 hectares). Ces chiffres soulignent à quel point les contraintes de développement sont importantes (voir carte 11).

Lors de la révision du Schéma d'Aménagement et de Développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska en 2016, il avait déjà été identifié que, après prise en compte des contraintes telles que les zones inondables ou les parcelles trop petites, la superficie réellement disponible pour le développement résidentiel était quasi inexistante. Les nouvelles données renforcent cette observation, mettant en lumière l'impact significatif de ces limitations sur les possibilités d'accueil de nouveaux résidents et le dynamisme de la municipalité.

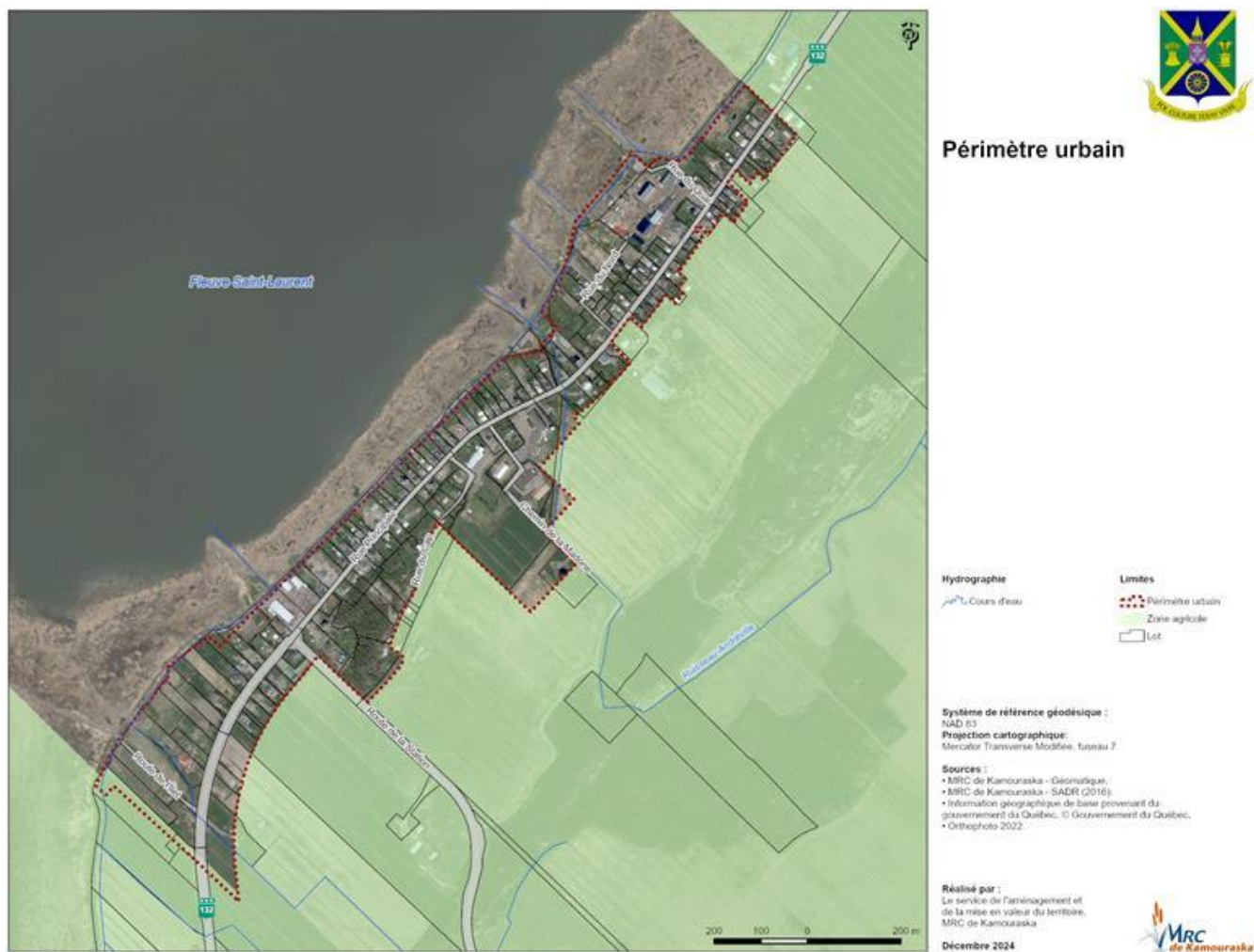
La géographie locale, marquée par la présence de champs agricoles et de zones inondables, ainsi que le manque de terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain, freine fortement l'expansion résidentielle. Bien que la municipalité ait entrepris des initiatives pour diversifier son tissu résidentiel, comme la création de la résidence Desjardins et du projet L'îlot du coin, les possibilités d'expansion restent extrêmement restreintes. Pour faire face à cette problématique, plusieurs solutions doivent être envisagées, telles que :

- **La densification stratégique** des espaces existants, afin d'optimiser l'utilisation des terrains disponibles.
- **L'identification de nouvelles zones** d'expansion urbaine en collaboration avec la MRC, tout en veillant à protéger les terres agricoles.
- **Une gestion intégrée des contraintes** environnementales, notamment celles liées aux zones agricoles protégées et aux risques d'inondation.

Ces initiatives sont essentielles pour assurer un équilibre entre le développement résidentiel, la préservation des terres agricoles et la prise en compte des contraintes environnementales. Une révision stratégique du périmètre d'urbanisation est également nécessaire pour permettre une croissance résidentielle durable tout en maintenant la vitalité économique et sociale de la municipalité. En anticipant les besoins des générations futures, ces efforts permettront à Saint-André-de-Kamouraska de préserver son patrimoine naturel et agricole tout en soutenant sa vitalité.

Première adoption

Carte 10 : Périmètre urbain



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

Carte 11 : Terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain



Source : MRC de Kamouraska, 2024.

3.5.3. LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

L'agriculture constitue le moteur économique principal de la MRC de Kamouraska, reconnue comme l'un des secteurs agricoles les plus fertiles de la province. 35 %¹³ du territoire de la MRC est exploité à des fins agricoles, illustrant l'importance de ce secteur dans l'économie régionale.

Dans la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska, la zone agricole permanente, c'est-à-dire la zone caractérisée par une utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles, couvre 5 884 ha, soit plus de 83,2 % du territoire, dont 42 % sont en culture.

Bien que l'agriculture soit bien implantée, la proximité du périmètre d'urbanisation exerce une pression sur les terres agricoles. À Saint-André, cette pression est accentuée par l'enclavement du périmètre urbain entre le fleuve et la zone agricole permanente, limitant les possibilités de développement tout en posant des défis à la pérennité agricole. Les limites actuelles du périmètre d'urbanisation doivent répondre aux besoins pour les 15 prochaines années sans compromettre l'avenir de l'agriculture. Les réflexions futures devront identifier des secteurs de développement à long terme tout en respectant une démarche de planification rigoureuse.

La valeur élevée des terres et des fermes constitue un frein pour la relève agricole, rendant difficile l'accès à la profession pour les nouvelles générations. Ce problème, qui est également observé à l'échelle provinciale, limite la dynamisation et la diversification du secteur agricole.

À Saint-André, on recense 27 exploitations agricoles, dont 13 spécialisées dans la production laitière. Ces exploitations génèrent des revenus annuels d'environ 6 millions de dollars et représentent 35,21 % de l'évaluation foncière uniformisée, soulignant leur contribution à l'économie locale.

L'activité agricole dans la MRC de Kamouraska connaît une diversification qui va au-delà de la production agricole traditionnelle :

- **Agroalimentaire** : Le secteur englobe les activités de production et de transformation des produits agricoles en produits alimentaires, créant des emplois et stimulant le commerce local.
- **Agrotourisme et tourisme gourmand** : Ces activités permettent de rapprocher les producteurs agricoles des touristes et excursionnistes, valorisant le savoir-faire agricole tout en générant des revenus complémentaires pour les exploitants.

¹³ Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Kamouraska, novembre 2015.

- **Paysages agricoles** : Les paysages agricoles de Saint-André-de-Kamouraska sont une composante essentielle de la valeur paysagère régionale, contribuant à l'attractivité touristique et au cadre de vie des résidents.

Saint-André-de-Kamouraska se distingue par la présence de plusieurs entreprises agrotouristiques qui valorisent son patrimoine agricole et attirent des visiteurs :

- **Le Jardin des Pèlerins** : Une entreprise horticole, maraîchère et fruitière biologique établie depuis plus de 20 ans. En 2017, elle a inauguré le parcours découverte « Biocéquoi », qui invite les visiteurs à méditer, observer, et comprendre l'agriculture biologique et la biodiversité. Ce concept unique contribue à l'éducation et à la sensibilisation des visiteurs aux pratiques agricoles durables.
- **La Maison de la Prune** : Exploitant un verger-musée vieux de près de deux siècles, cette entreprise cultive plus de 900 arbres fruitiers. Classée parmi les 7 merveilles du patrimoine bâti québécois, elle est à la fois un site de production agricole et un lieu patrimonial incontournable, témoignant de l'histoire et de la richesse culturelle de la région.

Le patrimoine agricole de Saint-André-de-Kamouraska comprend également des éléments emblématiques :

- **Les aboiteaux** : Structures typiques de gestion des terres agricoles, ces ouvrages témoignent de l'ingéniosité et de l'histoire agricole du territoire. Ils sont des marqueurs identitaires du paysage local.
- **Les granges à égouts retroussés** : Ces bâtiments, caractéristiques de l'architecture vernaculaire québécoise du 19^e siècle, sont un exemple rare de ce style. Il n'en reste deux sur le territoire, ce qui accentue leur valeur patrimoniale.

Malgré ses atouts, le secteur agricole de Saint-André-de-Kamouraska fait face à plusieurs défis :

- La présence de grandes firmes comme PANGEA crée une concurrence directe avec les jeunes agriculteurs et les producteurs locaux qui souhaitent prendre de l'expansion. Bien que PANGEA se positionne comme un acteur de développement agricole, son influence sur le marché foncier limite l'accessibilité des terres pour la relève.
- Le coût élevé des terres rend leur acquisition difficile, ce qui freine le renouvellement et la dynamisation du secteur.
- Bien que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1)* protège les terres agricoles, les pressions foncières et les dynamiques économiques exigent une vigilance accrue pour maintenir cet équilibre.

L'importance de l'agriculture à Saint-André-de-Kamouraska est reconnue dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. Cette reconnaissance, par une orientation dédiée à la protection et à la valorisation de l'activité agricole, traduit son caractère identitaire et son rôle structurant pour le territoire.



3.5.4. LE COUVERT FORESTIER

Saint-André-de-Kamouraska possède un couvert forestier d'importance moyenne, couvrant environ 25 km² sur les 59,71 km² de superficie terrestre du territoire, soit près de 42 % du territoire terrestre. La majorité du couvert forestier (24,5 km²) appartient à des propriétaires privés. Une petite portion (0,5 km²) relève de la gestion publique.

Pour la forêt privée, le Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMVFP) offre un cadre d'intervention clair, encourageant une gestion durable et responsable par les propriétaires.

Le secteur forestier de Saint-André-de-Kamouraska remplit des rôles multiples, à la fois économiques, écologiques, récréatifs et paysagers :

- Le secteur forestier contribue à l'économie locale à travers diverses activités :
 - Récolte de produits forestiers non ligneux : Champignons, plantes médicinales, et autres produits issus de la forêt.
 - Culture sous couvert forestier : Pratiques agricoles intégrées dans l'espace forestier, comme la culture de petits fruits ou plantes aromatiques.
 - Agroforesterie : Combinaison de l'agriculture et de la foresterie pour une utilisation optimisée des terres.
 - Filière bioénergétique : Utilisation de la biomasse forestière pour produire de l'énergie renouvelable.
- Le couvert forestier joue un rôle écologique crucial pour la région :
 - Biodiversité : La forêt permet le maintien d'écosystèmes variés. À cet égard, la réserve naturelle de la Grosse-Montagne est un exemple d'espace protégé abritant une riche diversité de faune et de flore.
- Les espaces forestiers offrent des possibilités récréatives, notamment :
 - Parc de la Madone : Un espace forestier aménagé pour des activités récréatives et éducatives.

- Le couvert forestier contribue au patrimoine visuel et paysager de Saint-André-de-Kamouraska, renforçant l'identité esthétique et naturelle du territoire.

Le couvert forestier de Saint-André-de-Kamouraska est une ressource précieuse, à la fois pour ses usages économiques et pour ses fonctions écologiques et paysagères. Cependant, plusieurs enjeux méritent une attention particulière :

- Assurer une gestion responsable des forêts privées pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.
- Encourager le développement d'usages comme l'agroforesterie et la filière bioénergétique pour diversifier l'économie locale.
- Maintenir et renforcer les efforts de conservation dans des zones clés, telles que la réserve naturelle de la Grosse-Montagne.

3.5.5. LES CONTRAINTES NATURELLES

Des éléments de contraintes naturelles particulières sont également identifiés au présent plan d'urbanisme afin d'en régir les usages, et ce, pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être publics, de même que pour la conservation de milieux sensibles. À Saint-André-de-Kamouraska, ces éléments de contraintes se situent essentiellement aux abords du fleuve Saint-Laurent et consistent en des zones potentiellement exposées à l'érosion ainsi que des zones inondables (voir annexe A).

→ **Les tourbières**

À Saint-André-de-Kamouraska, certaines tourbières sont exploitées pour la production de tourbe horticole, une ressource prisée pour les usages agricoles et horticoles. L'activité se concentre principalement dans la vallée de la rivière Fouquette, où la tourbe est récoltée pour soutenir l'économie locale tout en répondant à une demande régionale et provinciale.

Une grande tourbière naturelle, située à l'est de la sortie 480 de l'autoroute 20, s'étend de part et d'autre de cette voie de circulation. Cette tourbière est classée comme une tourbière ouverte ombrotrophe (MELCC, 2019). Pour protéger cette tourbière naturelle, une zone de conservation a été intégrée au plan de zonage de la municipalité. Cette mesure vise à :

- Préserver la tourbière dans son état naturel, en interdisant les activités susceptibles de perturber son équilibre écologique.
- Maintenir sa fonction écologique, notamment pour la biodiversité, la qualité de l'eau, et la séquestration du carbone.

→ Les cours d'eau

Le bassin versant de la rivière Fouquette s'étend sur environ 40 % du territoire de Saint-André-de-Kamouraska, principalement situé au centre et à l'ouest, vers l'intérieur des terres. Ce bassin joue un rôle crucial dans l'hydrologie locale et la gestion des ressources en eau. Historiquement, la rivière Fouquette serpentait dans une immense tourbière. Cependant, les activités agricoles ont modifié son tracé, la transformant en un cours d'eau rectiligne, entouré de terres agricoles souvent mal drainées. Le tronçon le plus en aval de la rivière est un site important pour la fraie de l'éperlan arc-en-ciel, soulignant sa contribution à la biodiversité aquatique de la région.

La qualité de l'eau de la rivière Fouquette s'est améliorée ces dernières années grâce à des investissements dans le traitement des eaux usées, notamment à Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Ces efforts ont réduit les charges polluantes, contribuant à un environnement aquatique plus sain.

Malgré ces progrès, plusieurs enjeux demeurent pour assurer la pérennité de la qualité de l'eau :

- Les bandes riveraines doivent être mieux protégées et restaurées pour réduire l'érosion des sols et le ruissellement des nutriments.
- Les activités agricoles doivent intégrer des pratiques adaptées aux zones inondables et aux drainages limités, notamment dans les terres noires et les anciennes tourbières.
- La gestion des populations de castors est essentielle pour éviter la formation d'obstructions qui peuvent exacerber les problèmes de drainage.

→ La zone côtière

Saint-André-de-Kamouraska abrite de vastes superficies de marais maritimes, des écosystèmes d'une grande richesse écologique. En plus de leur importance environnementale, ces marais et les larges battures sur lesquelles ils se trouvent jouent un rôle clé dans la protection côtière en atténuant la force des vagues et en réduisant les impacts des tempêtes.

En 2021, d'importants travaux de restauration ont été réalisés sur l'aboteau de Saint-André Est, qui avait été endommagé par les grandes marées. Ces travaux ont permis de relocaliser plus de 1 km d'aboteau vers l'intérieur des terres agricoles, redonnant ainsi de l'espace au marais pour se reconstituer. Des plantations d'essences végétales adaptées aux milieux de marais et de prairies ont également été effectuées. Les habitats naturels des battures de Saint-André-de-Kamouraska, qui abritent des espèces de poissons à statut particulier comme l'éperlan arc-en-ciel, le bar rayé, l'anguille d'Amérique, l'alose savoureuse et l'esturgeon noir, témoignent de l'exceptionnel potentiel écologique de cette zone. Ces espèces, qualifiées de fourragères, sont essentielles à la chaîne alimentaire de l'estuaire du Saint-Laurent.

Les efforts de reconstitution du marais ont également permis de ralentir la propagation du roseau commun, une plante exotique envahissante. Ce roseau, également appelé phragmite, forme des colonies denses qui supplantent les plantes indigènes, modifiant profondément les fonctions écologiques des marais salés, reconnus parmi les écosystèmes les plus productifs au monde. De plus, cette plante altère le paysage, bloquant la vue sur le fleuve avec ses tiges atteignant jusqu'à 2,5 mètres de hauteur, au grand désarroi des résidents et des touristes.

Pour lutter contre l'expansion du roseau commun, la municipalité collabore avec le comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Des techniques douces sont employées, telles que la fauche répétée, l'étouffement des colonies à l'aide de toiles épaisses, et la mise en place de barrières végétales composées d'arbustes comme le saule. Un suivi rigoureux est essentiel pour éviter la reprise du roseau, tout comme la prévention et la vigilance afin de détecter rapidement l'apparition de nouvelles colonies. Une vigie citoyenne pourrait jouer un rôle important en surveillant l'état du marais et en signalant toute nouvelle présence de phragmites.

Les marais salés de Saint-André-de-Kamouraska, qui offrent de précieux services écologiques, doivent impérativement être préservés. Leur intégrité est essentielle pour protéger leur biodiversité et maintenir leur résilience face aux pressions environnementales.

En plus des marais, la côte andréenne est bordée de larges battures et de deux terrasses de plage situées de part et d'autre de la route de l'Îlet. Ces terrasses, formant un tombolo, sont des formations sédimentaires qui maintiennent un équilibre dynamique entre l'érosion et la sédimentation. Actuellement, ces structures ne présentent pas de vulnérabilité notable.

Enfin, pour faire face à l'augmentation de la fréquence des tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place un cadre normatif minimal. Celui-ci identifie les types de côtes et établit des marges de recul à respecter dans les zones côtières pour mieux protéger les infrastructures et les populations.

→ **Les zones à risque d'inondation ou de submersion**

Les zones situées en bordure du littoral à Saint-André-de-Kamouraska présentent des risques significatifs d'inondation, en particulier au sein du périmètre urbain. Une grande partie de ce périmètre se trouve en zone inondable de grand courant, avec une récurrence de 0-20 ans, ce qui limite fortement les possibilités de développement. Ces contraintes hydrologiques freinent l'expansion résidentielle et commerciale, affectant directement la planification urbaine.

Un événement de submersion lié aux grandes marées s'est produit en 2010, soulignant la vulnérabilité du territoire face aux inondations. En réponse, la municipalité a renforcé l'importance des aboiteaux dans la protection du village et mis en place des digues pour atténuer les impacts des futures inondations. Toutefois, malgré ces investissements, les cotes de récurrence continuent d'avoir un impact sur le développement de Saint-André-de-Kamouraska. Afin de mieux comprendre l'efficacité des aboiteaux et leur capacité à protéger contre les submersions, une étude a été financée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Plan de protection du territoire face aux inondations.

Le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska précise les règles régissant l'implantation des constructions et l'exercice des usages dans les zones à risque d'inondation. Ces mesures garantissent une gestion rigoureuse et sécuritaire de l'aménagement du territoire dans ces secteurs sensibles.

Par ailleurs, la Politique de gestion des cours d'eau et le Règlement régissant l'écoulement de l'eau encadrent les interventions dans les cours d'eau. Ces cadres réglementaires soutiennent la prise en charge des travaux d'entretien et d'aménagement par la MRC, tout en respectant les écosystèmes aquatiques.

En somme, les zones inondables à Saint-André-de-Kamouraska représentent un défi majeur pour le développement urbain et la sécurité des populations. Les efforts déjà entrepris, tels que la mise en place des aboiteaux et des digues, montrent l'engagement de la municipalité à réduire les risques d'inondation. Toutefois, il est nécessaire de renforcer ces infrastructures et de poursuivre l'élaboration de politiques adaptées aux réalités locales pour équilibrer les besoins de développement et les impératifs de sécurité et de conservation. Une collaboration étroite avec la MRC et les instances provinciales est essentielle pour ajuster les politiques et renforcer la résilience de la municipalité face aux risques hydrologiques.

3.5.6. LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES

Les contraintes anthropiques résultent d'activités humaines mises en place pour répondre à des besoins spécifiques. Cependant, ces activités peuvent engendrer divers impacts tels que des risques pour la santé publique, la contamination de l'environnement, des nuisances sonores, des odeurs, des poussières, une augmentation du trafic de véhicules lourds ou encore une pollution visuelle. Parmi ces contraintes, on peut citer, sans s'y limiter, les prises d'eau potable, les terrains contaminés, ainsi que des activités ayant des effets environnementaux significatifs et peu compatibles avec les milieux urbains, comme les carrières ou les sites d'enfouissement technique (voir annexe B).

→ Eau potable et traitement des eaux usées

Une partie du périmètre urbain de Saint-André-de-Kamouraska est desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux, mais certains secteurs et rues ne bénéficient pas encore de ces services publics.

Les eaux usées municipales sont traitées dans une station d'épuration constituée d'étangs aérés, située derrière le secteur de l'église. Actuellement, 50 % des résidences de la municipalité sont reliées au réseau d'égout. Les autres 50 % des habitations utilisent des systèmes individuels d'évacuation et de traitement des eaux usées, tels que puisards, fosses septiques et champs d'épuration. Pour encadrer ces dispositifs, la municipalité applique une réglementation stricte concernant la vidange des fosses septiques.

Environ 55 % des résidences (370 personnes) sont raccordées au réseau d'aqueduc, alimenté par des eaux souterraines. L'eau potable est traitée par une station de traitement utilisant la chloration et la chloramination pour garantir la qualité de l'eau. Les 45 % des résidences restantes s'approvisionnent en eau via des puits individuels, souvent situés sur les propriétés privées.

La municipalité reconnaît l'importance de protéger ses ressources en eau potable. Une étude en cours vise à identifier des aires de protection autour des ouvrages de captage des eaux souterraines qui alimentent le réseau municipal. Cette démarche permettra de :

- Assurer la sécurité et la durabilité de l'approvisionnement en eau potable.
- Protéger les sources d'eau souterraine contre la contamination potentielle.

→ Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles relève de la compétence de la MRC de Kamouraska, qui a délégué l'opération des écocentres et la gestion des déchets à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Regroupement Est.

- **Écocentre de Saint-Alexandre** : Les résidents de Saint-André-de-Kamouraska ont accès à un écocentre situé à Saint-Alexandre, où les matières sont collectées, transportées et traitées. Ce service prend en charge les matériaux aptes au réemploi, au recyclage ou à la valorisation¹⁴, garantissant une gestion responsable et durable des déchets.
- **Entente pour les fosses septiques** : La même Régie intermunicipale gère également la collecte périodique des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards des résidences isolées, des bâtiments isolés et des bâtiments

¹⁴ La gestion des 3 écocentres est assurée par Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) pour le compte de la MRC de Kamouraska.

commerciaux. Les boues collectées sont ensuite disposées et traitées dans des sites spécifiques, selon les normes en vigueur.

Saint-André-de-Kamouraska se distingue dans la MRC par deux particularités liées à la gestion des déchets :

- **Lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI)** : Situé sur l'île aux Lièvres, ce site est unique dans la MRC. Sa gestion nécessite une attention particulière en raison de son emplacement isolé, et des impacts potentiels sur l'environnement insulaire.
- **Ancien dépotoir désaffecté** : À l'extrême sud du territoire, un dépotoir abandonné subsiste. Bien que désaffecté, il constitue une contrainte environnementale et pourrait nécessiter une surveillance ou une réhabilitation.

→ Réseaux d'énergie et de communication

Saint-André-de-Kamouraska bénéficie d'une infrastructure énergétique et de télécommunications bien développée, assurant aux résidents un accès fiable à l'électricité, au gaz naturel et aux services de télécommunications.

- La distribution de l'électricité est assurée par Hydro-Québec, la principale société d'État responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité à travers la province.
- Bien que moins répandu que l'électricité, le gaz naturel est disponible dans certaines zones, principalement pour des usages industriels ou commerciaux.
- Les principaux fournisseurs de services de téléphonie et d'Internet, tels que Bell, Vidéotron et TELUS, offrent une couverture dans la région. Des initiatives récentes ont permis l'expansion du réseau de fibre optique, améliorant ainsi l'accès à Internet haute vitesse pour les résidents.
- Les services de télévision par câble et par satellite sont disponibles, offrant une variété de chaînes locales et internationales.

La municipalité a également investi dans la modernisation de ses infrastructures, notamment par l'enfouissement des fils électriques et de télécommunications, contribuant ainsi à l'esthétique du paysage urbain et à la fiabilité des services.

Ces réseaux d'énergie et de télécommunications jouent un rôle crucial dans le développement économique et social de Saint-André-de-Kamouraska, en offrant aux résidents et aux entreprises les services essentiels pour leurs activités quotidiennes.

Pour tous ces réseaux, le SADR de la MRC de Kamouraska prévoit des mesures d'encadrement et notamment des distances séparatrices par rapport aux usages vulnérables.

3.5.7. LES ÎLOTS DE CHALEUR

Le phénomène des îlots de chaleur, c'est-à-dire des terrains qui enregistrent des températures plus élevées que la moyenne en raison de l'absence d'arbres et la présence de surfaces imperméables, touche de façon plus importante certaines parties du territoire de la MRC de Kamouraska et notamment Saint-André-de-Kamouraska (voir carte 12). On y retrouve les grands terrains industriels et commerciaux et, plus généralement, là où on retrouve de nombreux terrains institutionnels et commerciaux. Les aires de stationnement ou d'entreposage qui accompagnent ces types d'usages, de même que leurs grandes toitures, favorisent la rétention de la chaleur.

Les impacts des changements climatiques sont principalement caractérisés par :

- Une augmentation des précipitations et l'allongement des périodes de crue ;
- Des vagues de chaleur plus récurrentes et intenses en période estivale ;
- Un développement exacerbé de la végétation en forêt, entraînant le remplacement progressif des milieux humides par de la végétation, dont le pouvoir de régulation des écosystèmes est plus faible ;
- L'accentuation des écarts de température durant les cycles.

Notons qu'une cartographie de la vulnérabilité aux vagues de chaleur a été réalisée par le département de géographie et le département des sciences géomatiques de l'Université Laval, en partenariat avec le consortium Ouranos et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)¹⁵, dans le cadre du projet « Élaboration d'un atlas interactif de la vulnérabilité de la population québécoise aux aléas climatiques ». Cette cartographie nous indique qu'à Saint-André-de-Kamouraska l'indice de vulnérabilité y est de modéré à moyen (carte 11).

À court, moyen ou long terme, les changements climatiques auront d'importants impacts sur notre mode de vie, nos infrastructures publiques et notre développement économique. Le cas échéant, le milieu municipal sera appelé à entreprendre diverses mesures afin de minimiser les dommages et les coûts associés à certains effets négatifs liés aux changements climatiques, dont les îlots de chaleur urbains, l'augmentation des risques de feux de forêt, le contrôle de l'érosion, le long des rives, la prévention des inondations et l'approvisionnement en eau potable.

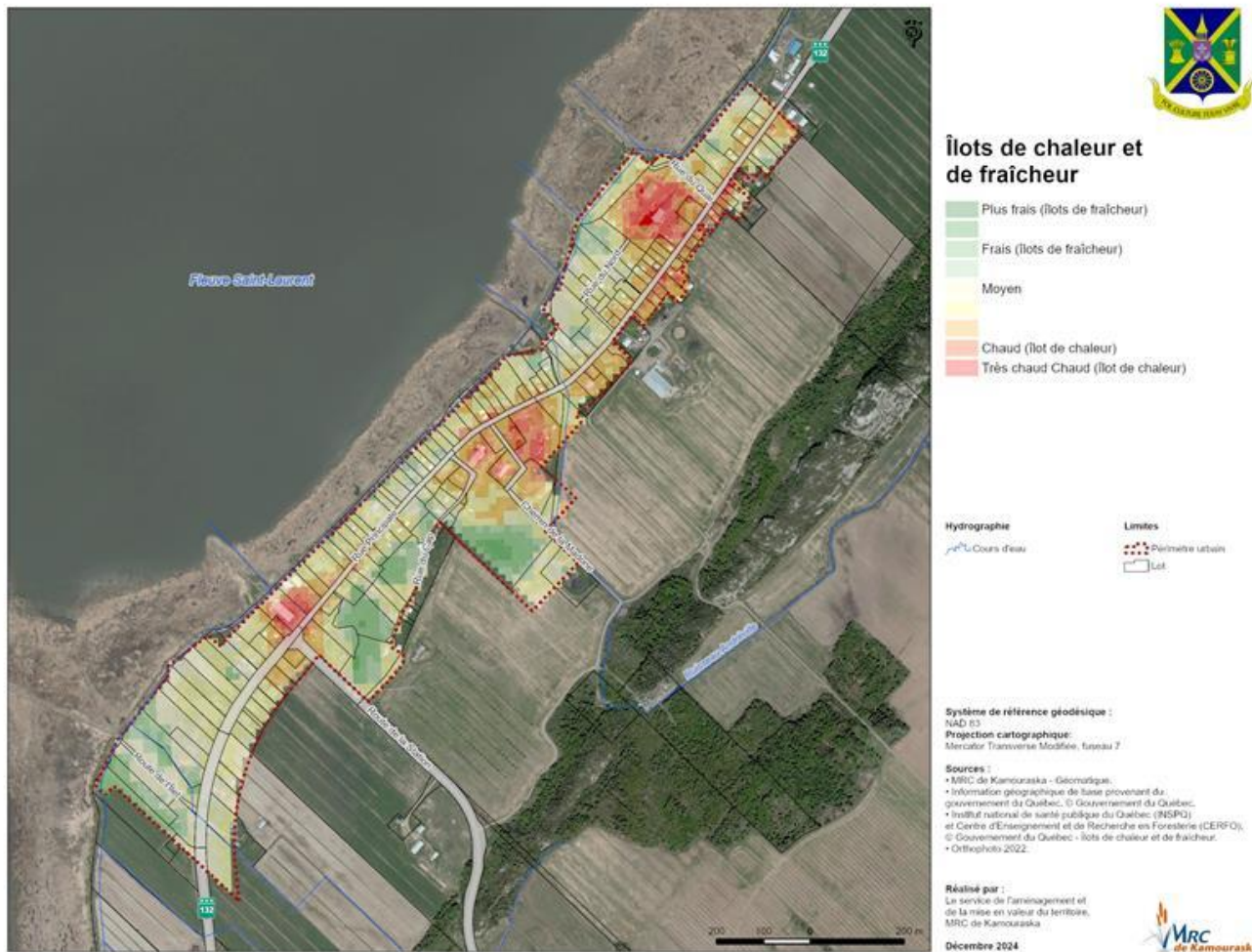
Par conséquent, il faut dès maintenant commencer à réfléchir à notre façon d'aménager le territoire et les milieux de vie. Certaines pratiques gagneront à être ajustées afin de diminuer notre vulnérabilité aux changements climatiques. En effet, la structure des réseaux techniques (route, eau, électricité) et également l'emplacement des lieux de

¹⁵ La cartographie a été réalisée pour les aires de diffusion avec une densité de population ≥ 400 habitants par km² et les aires de diffusion adjacentes. But : Localiser les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains, et présenter un gradient de température de surface.

résidence ou leur aménagement sont autant de facteurs susceptibles d'influencer la vulnérabilité d'un territoire.

Première adoption

Carte 12 : Les îlots de chaleur et de fraîcheur



Source : MRC de Kamouraska, 2024. INSPQ, îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface

3.6. Saint-André-de-Kamouraska en bref...

3.6.1. CONSTATS

Le portrait des principales composantes du territoire de Saint-André-de-Kamouraska a permis de faire ressortir les constats suivants.

Le territoire

Des paysages d'une beauté exceptionnelle.

Un environnement où les paysages agricoles et la nature occupent une place centrale.

Des sols de grande qualité, particulièrement adaptés à l'agriculture.

Un territoire facilement accessible, bénéficiant d'un réseau routier national (autoroute 20) et régional (route 132) bien développé.

Une localisation stratégique, reliant les régions de Québec, Rimouski, la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick.

Une partie du périmètre urbain située en zone inondable, imposant des contraintes au développement.

Les îles de Saint-André-de-Kamouraska ne sont pas directement accessibles depuis le territoire municipal.

La présence de l'aboiteau, qui agit efficacement comme digue pour protéger les terres urbanisées et agricoles contre les inondations.

Les enjeux sociodémographiques et économiques	Une population stable, malgré les fluctuations démographiques.
	Une forte présence de travailleurs actifs (54,2 %) accompagnée d'une augmentation notable de la population retraitée.
	Une cohorte des jeunes de moins de 14 ans qui reste stable au fil des ans.
	Une diminution significative de la population âgée de 15 à 64 ans (-13 %) et une augmentation marquée des 65 ans et plus (+23 %).
	Une baisse des taux d'activité, d'emploi et de chômage, indiquant des dynamiques économiques et sociales changeantes.
	Un taux de diplomation supérieur à la moyenne régionale.
	Des revenus médians plus élevés que ceux observés dans la région.
	Une structure économique largement dominée par le secteur tertiaire.
	Une proportion élevée de travailleurs autonomes, représentant une personne active sur cinq.
Des perspectives démographiques globalement favorables, bien que d'ici peu, deux personnes sur cinq auront 65 ans et plus.	

Les milieux de vie Un village à développement linéaire le long de la route 132, rendant la densification et l'optimisation des espaces, équipements et réseaux publics plus complexes.

Un périmètre urbain contraint par la zone agricole et l'aboiteau, limitant l'expansion.

Une insuffisance de terrains disponibles pour la construction résidentielle, freinant le développement.

Absence de réserve foncière, aucune aire de réserve n'étant prévue.

Une offre résidentielle majoritairement composée d'habitations unifamiliales isolées, tout en répondant aux besoins des personnes âgées et à faible revenu.

Une offre limitée de commerces de proximité, compensée par le développement de producteurs locaux qui approvisionnent les citoyens.

Une diversité de services communautaires, culturels et récréatifs qui répondent aux attentes de la population.

Des services éducatifs qui jouent un rôle clé dans le maintien des familles sur le territoire.

Une population engagée et capable de se mobiliser rapidement.

Une montée des problématiques liées à la location touristique, de plus en plus ressentie sur le territoire.

Les
composantes
identitaires

Un patrimoine bâti de grande valeur nécessitant des efforts de conservation et une extension des mesures de protection à l'ensemble du territoire.

Une localisation unique et spectaculaire, nichée entre le fleuve Saint-Laurent et les montagnes.

Des milieux humides, hydriques, l'aboiteau, les îles et le fleuve, qui sont des sites exceptionnels à vocation de conservation, tant pour leur importance écologique que pour leur singularité.

Le fleuve Saint-Laurent, avec ses attraits naturels et récréatifs, constitue un atout touristique, paysager et symbolique majeur, capable de renforcer et d'intégrer les réseaux récréatifs et naturels de la municipalité.

Les activités récréatives liées aux paysages de la bordure fluviale représentent un enjeu stratégique pour leur développement et leur contribution à la structuration du territoire.

Une intégration au sein de réseaux touristiques régionaux et provinciaux, renforçant l'attractivité du territoire.

Un réseau d'hébergement varié et à la hauteur du potentiel d'accueil de la municipalité.

Une offre agrotouristique et écotouristique reconnue et en plein essor.

Une contrainte majeure avec l'absence d'accès direct aux îles depuis Saint-André-de-Kamouraska, limitant leur utilisation touristique et locale.

Les
composantes
structurantes

Un réseau routier bien développé, facilitant les déplacements sur le territoire et au-delà.

Une agriculture dynamique et diversifiée, à préserver pour maintenir l'équilibre économique et environnemental du territoire.

Un développement urbain restreint par la présence des terres agricoles, limitant les possibilités d'expansion.

Une forte dépendance à la voiture, soulignant un enjeu de mobilité durable à adresser.

De nombreux sites soumis à des contraintes naturelles (inondations, érosion) et anthropiques (zones contaminées, infrastructures) qui restreignent le développement à l'intérieur du périmètre urbain.

Un territoire naturel riche, nécessitant une protection accrue et des efforts pour sa mise en valeur.

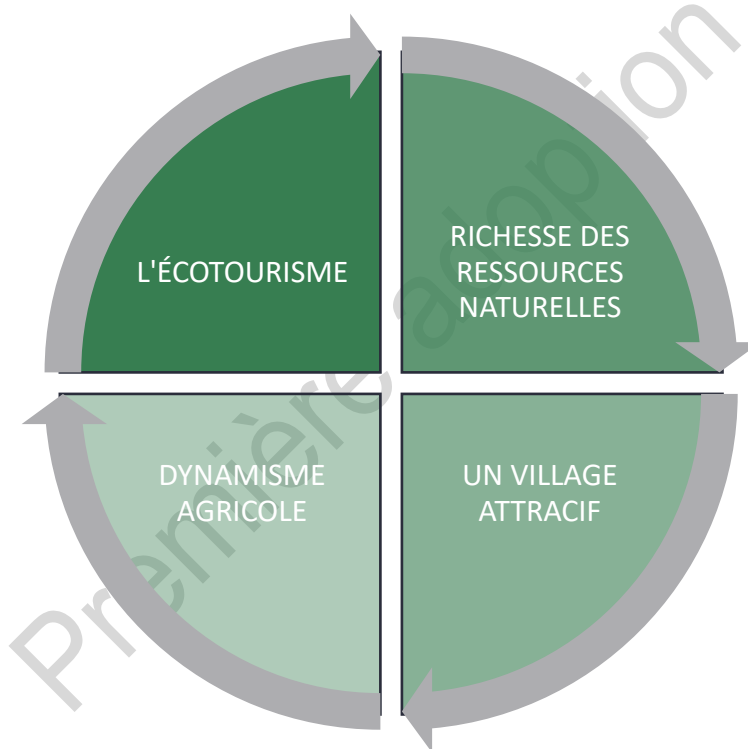
Les cabourons, éléments paysagers emblématiques, jouent un rôle structurant et essentiel pour l'identité et la fonctionnalité du territoire.

Un milieu forestier à préserver, avec le potentiel de développer davantage une réserve forestière pour renforcer la conservation et l'exploitation durable.

Un territoire confronté aux réalités climatiques, notamment les risques d'inondations, qui nécessitent des mesures adaptées pour protéger les populations et les infrastructures.

Le diagnostic territorial met en lumière les grandes caractéristiques et les atouts de Saint-André-de-Kamouraska. Ces forces reposent sur des ressources naturelles exceptionnelles, une localisation stratégique, ainsi qu'une communauté engagée et diversifiée. Elles définissent les axes principaux de développement de la municipalité, orientés autour des secteurs agricole, environnemental, résidentiel et écotouristique.

Les perspectives de développement de Saint-André-de-Kamouraska reposent sur la complémentarité entre ses forces **agricoles, environnementales, résidentielles et écotouristiques**. Ces piliers offrent à Saint-André-de-Kamouraska une base solide pour son développement. En misant sur la complémentarité entre ces secteurs, la municipalité peut continuer à évoluer de manière durable, en conciliant protection de l'environnement, dynamisme économique et qualité de vie pour ses habitants.



Pour maximiser son potentiel, la municipalité devra renforcer la densification résidentielle, investir dans les infrastructures touristiques, soutenir les initiatives communautaires et assurer une gestion durable de ses ressources naturelles.

3.7. Synthèse des enjeux de développement pour Saint-André-de-Kamouraska à l'horizon 2040

CONSOLIDER LE NOYAU VILLAGEOIS

- Densifier le noyau villageois pour optimiser l'utilisation des espaces et infrastructures existantes.
- Protéger le patrimoine bâti en incluant les bâtiments d'intérêt situés hors des zones patrimoniales officielles.
- Encourager la mixité des usages (résidentiel, commercial, communautaire) pour dynamiser le cœur du village.
- Améliorer l'offre commerciale et de services pour répondre aux besoins locaux et limiter la dépendance aux municipalités voisines.
- Maintenir une vigilance sur les zones inondables et renforcer les mesures de protection, notamment avec l'aboiteau.
- Renforcer les services communautaires et culturels pour les adapter aux besoins d'une population diversifiée et vieillissante.
- Aménager des espaces favorables aux déplacements actifs pour améliorer la sécurité et la convivialité dans le noyau central.
- Intégrer plus d'espaces verts et de mobilier urbain pour accroître l'attractivité et la qualité de vie.
- Soutenir des projets résidentiels diversifiés pour attirer de nouveaux résidents tout en répondant aux besoins des familles et des aînés.
- Valoriser le noyau villageois comme un lieu central de rassemblement, de culture et de commerce pour renforcer son rôle structurant dans la municipalité.

PILIER ÉCOTOURISTIQUE

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel pour renforcer l'identité et l'attractivité touristique.
- Développer des activités récréatives autour du fleuve et des paysages fluviaux pour structurer l'offre touristique.
- Protéger les milieux sensibles, tels que les îles, les marais et l'aboiteau, tout en les intégrant à l'écotourisme.
- Créer un accès direct aux îles pour diversifier l'offre récréative et touristique.
- Renforcer l'intégration aux réseaux touristiques régionaux et provinciaux.
- Soutenir l'agrotourisme et les initiatives locales reconnues pour attirer et retenir les visiteurs.
- Maintenir et diversifier l'hébergement touristique pour maximiser le potentiel d'accueil.
- Adopter une gestion durable des ressources touristiques pour préserver l'environnement et l'identité locale.

AGRICULTURE DURABLE

- Planifier l'expansion urbaine avec les acteurs agricoles pour minimiser les impacts sur les terres agricoles et préserver leur usage prioritaire.
- Mettre en valeur les terres et les activités agricoles en soutenant les exploitations locales et en favorisant leur dynamisation.
- Encourager la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles par des mesures d'encadrement et de sensibilisation.
- Renforcer la gestion environnementale des activités agricoles avec des pratiques durables pour préserver les sols, l'eau et la biodiversité.
- Diversifier l'agriculture par l'agrotourisme et le tourisme gourmand pour accroître les revenus et attirer des visiteurs.
- Soutenir une agriculture dynamique et diversifiée pour maintenir son rôle central dans l'économie locale.
- Limiter le développement urbain dans les zones agricoles pour assurer la pérennité des terres cultivables et des paysages ruraux.

NATURE PRÉSERVÉE

- Préserver les milieux naturels sensibles, notamment les forêts, les cabourons et les zones hydriques, pour garantir leur rôle écologique et esthétique.
- Mettre en valeur le territoire naturel en intégrant les richesses environnementales dans les initiatives écotouristiques et communautaires.
- Protéger les milieux forestiers en développant une gestion durable et en établissant une réserve forestière.
- Gérer les contraintes naturelles et anthropiques, comme les inondations et l'érosion, pour sécuriser les infrastructures et les espaces de vie.
- Valoriser le rôle structurant des cabourons pour leur importance écologique, paysagère et touristique.
- Adopter des mesures d'adaptation aux réalités climatiques pour atténuer les impacts sur les ressources naturelles et les activités humaines.

4. ÉNONCÉ DE VISION

4.1. Participation citoyenne

Le présent plan d'urbanisme est le résultat d'une démarche concertée avec les citoyens de Saint-André-de-Kamouraska afin que chacun (élus et citoyens) participe à l'élaboration de la vision de développement du territoire. Un sondage a été mis en ligne en juin 2022 sur le site Internet de la municipalité comprenant des questions sur les thématiques suivantes :

- Le logement.
- Les services de proximité.
- Les services communautaires.
- Le tourisme, le récréotourisme et la villégiature.
- Autres pistes de réflexion.

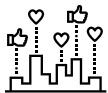
4.2. Vision d'avenir

À la lumière du *Diagnostic territorial* et des sondages, l'élaboration de la vision d'avenir de Saint-André-de-Kamouraska a pu être définie et projetée par la communauté en 2040.

Une vision stratégique d'aménagement et de développement permet à une collectivité de se projeter vers l'avenir afin d'assurer un développement cohérent du territoire qu'elle occupe, pour les prochaines années. Cette vision stratégique devra transparaître au niveau des orientations et stratégies d'intervention du présent plan, mais aussi au niveau des outils règlementaires ainsi que dans tous les projets municipaux. De cette manière, la vision stratégique, les orientations et les stratégies d'intervention qui en découlent deviennent le fondement même de la planification du territoire.

En 2040, Saint-André-de-Kamouraska s'appuie sur les valeurs suivantes :

Un village attractif

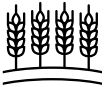


En 2040, Saint-André-de-Kamouraska, niché dans un cadre paysager exceptionnel, se distingue par son milieu de vie attrayant et convivial. Il offre des services de qualité accessibles, de nombreuses opportunités de loisirs, et un environnement préservé et sain. Les Andréens, fiers de leur riche patrimoine bâti et naturel, ont réussi à harmoniser le développement résidentiel, touristique, agricole et commercial dans une vision cohérente et durable.



Un écotourisme durable et responsable

En 2040, les activités de plein air occupent une place de choix à Saint-André-de-Kamouraska, permettant à tous de se connecter avec la nature et l'environnement. Randonnée, kayak, baignade, camping, escalade ou simple détente : les résidents et visiteurs bénéficient d'une diversité d'activités de loisirs dans un cadre naturel exceptionnel. Ce vaste territoire, doté de paysages d'une qualité remarquable, s'inscrit dans une vision de développement durable, alliant préservation et accessibilité.



Une agriculture forte et diversifiée

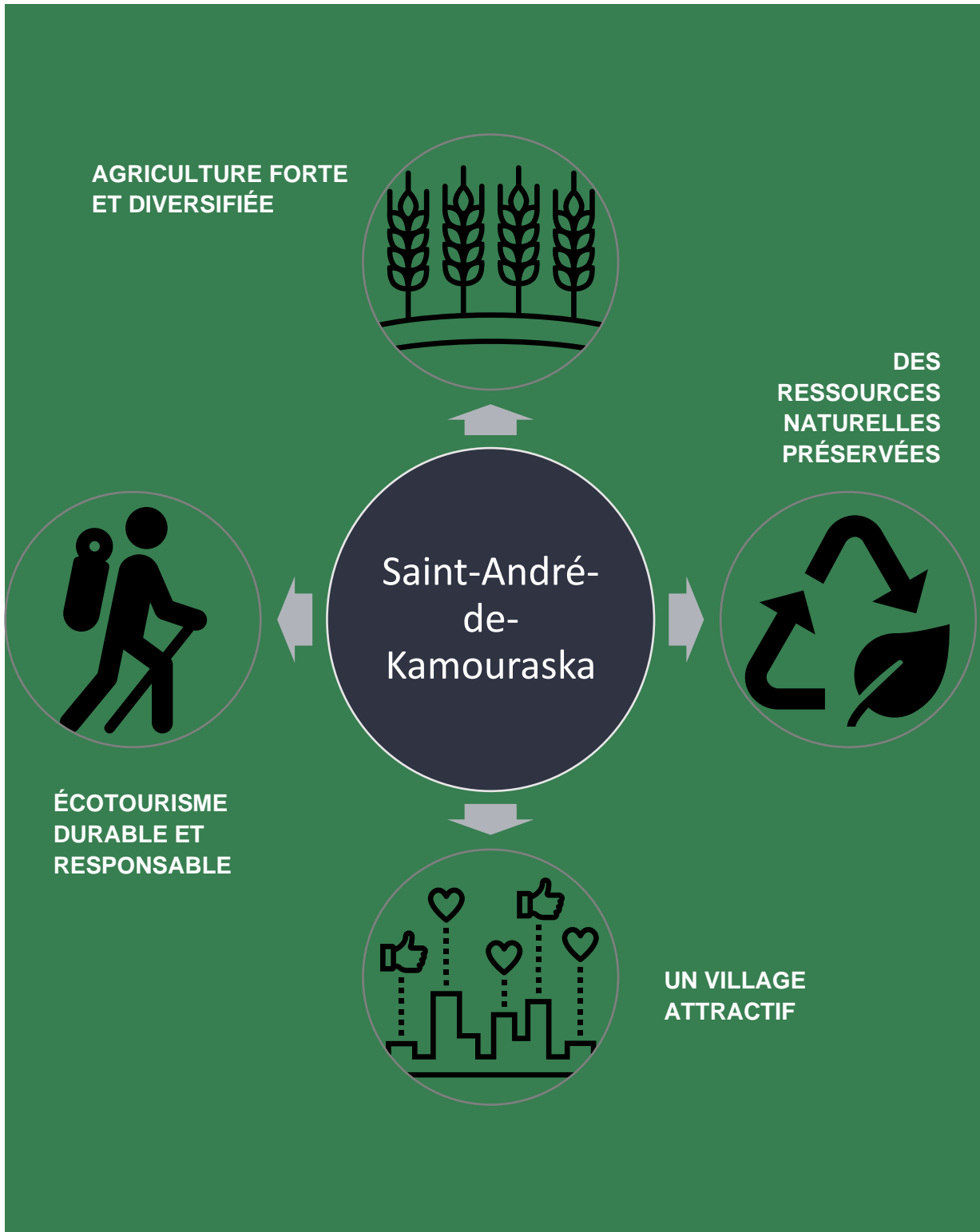
En 2040, quelques petites et moyennes entreprises locales se distinguent en adoptant des approches alternatives au modèle agricole conventionnel. Ces initiatives explorent de nouveaux créneaux de production et de mise en marché, mettant en lumière les produits du terroir et les savoir-faire artisanaux. Elles s'inscrivent également dans une démarche éthique, intégrant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et axées sur la durabilité écologique.



Des ressources naturelles préservées

En 2040, les milieux naturels d'intérêt de Saint-André-de-Kamouraska contribuent significativement à la qualité de vie des Andréens tout en renforçant l'attractivité touristique du territoire et de la région. Ces espaces, riches en biodiversité, offrent un cadre unique apprécié tant par les résidents que par les visiteurs. Tous les usagers des sites naturels reconnaissent la valeur exceptionnelle de ces milieux et s'engagent à préserver leur intégrité et leur biodiversité.

Figure 13 : Vision d'avenir de Saint-André-de-Kamouraska



5. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. Synthèse des grandes orientations d'aménagement de la MRC de Kamouraska

À travers son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), la MRC de Kamouraska formule les grandes orientations et les objectifs d'aménagement reliés à de multiples thématiques, certaines touchant particulièrement le territoire de Saint-André-de-Kamouraska.

Les grandes orientations du schéma d'aménagement révisé sont donc susceptibles d'exercer une influence directe sur le plan d'urbanisme de la municipalité Saint-André-de-Kamouraska. Elles sont présentées comme suit :

1. Ressources naturelles :

- Favoriser un développement durable, harmonieux et diversifié des milieux où l'activité économique repose principalement sur l'exploitation ou la valorisation des ressources naturelles.

2. Patrimoine, culture, paysages et tourisme :

- Mettre en lumière le patrimoine naturel et culturel pour renforcer l'identité culturelle locale et stimuler le développement de l'industrie touristique.

3. Biodiversité et environnement naturel :

- Garantir une protection adéquate des milieux naturels et anthropiques en misant sur une gestion équilibrée de l'occupation et des activités humaines.

4. Réseaux sociocommunautaires et services collectifs :

- Promouvoir la cohésion des communautés en consolidant leurs vocations complémentaires et en partageant la gestion des services et infrastructures à portée supramunicipale.

5.2. Les grandes orientations d'aménagement du territoire de Saint-André-de-Kamouraska

Les grandes orientations d'aménagement et les objectifs qui en découlent reflètent les choix que la municipalité de Saint-André-de-Kamouraska prendra en matière d'aménagement de son territoire et découlent de la vision d'avenir énoncée précédemment. Ces lignes directrices seront traduites concrètement via les stratégies d'intervention, qui sont les moyens de mise en œuvre du plan d'urbanisme. Ces stratégies peuvent se définir notamment, par le cadre règlementaire, des politiques ciblées, des programmes d'aide, une campagne d'information ou des projets d'aménagement, d'équipements ou d'infrastructures spécifiques.

Les actions identifiées dans les orientations qui suivent seront mises en œuvre de façon efficace et continue et pourront être mises à jour continuellement durant toute la durée de vie du plan d'urbanisme. Les grandes orientations définies couvrent l'ensemble des enjeux identifiés précédemment pour le territoire de Saint-André-de-Kamouraska.

5.2.1. ORIENTATION 1 : DÉVELOPPER LE NOYAU VILLAGEOIS DANS LE RESPECT DE L'IMAGE RURALE ET HISTORIQUE DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA

Objectif 1.1 : Planifier une croissance résidentielle durable à moyen et long terme

- **Action 1** : Entamer des démarches pour agrandir le périmètre urbain et créer une réserve foncière suffisante.
- **Action 2** : En collaboration avec la MRC de Kamouraska, réaliser un inventaire des terrains et bâtiments vacants pour déterminer leur potentiel de développement.
- **Action 3** : Maintenir cet inventaire à jour, le cartographier et le rendre public.

Objectif 1.2 : Adapter l'offre de logements pour tout type de ménages

- **Action 4** : Favoriser une densification douce dans les secteurs construits (logements intergénérationnels, logements d'appoint).
- **Action 5** : Contrôler les densités résidentielles via le règlement de zonage.
- **Action 6** : Diversifier les typologies résidentielles pour répondre aux besoins des nouveaux résidents et des aînés.
- **Action 7** : Évaluer la possibilité de permettre la construction de minimaisons dans certains secteurs.
- **Action 8** : Élaborer un cadre réglementaire pour aménager des unités d'habitation accessoires dans les secteurs desservis par l'aqueduc et l'égout.

Objectif 1.3 : Permettre l'arrivée et le maintien de ménages dans le noyau villageois

- **Action 9** : Encadrer la location touristique et restreindre la conversion de logements en résidences de tourisme.
- **Action 10** : Évaluer la possibilité d'augmenter les taxes sur les résidences secondaires.
- **Action 11** : Étudier la mise en place d'un programme d'accès à la propriété.
- **Action 12** : Mettre en œuvre une réglementation incitative pour occuper les terrains et bâtiments vacants en périmètre urbain.

- **Action 13** : Identifier les immeubles à assujettir à un droit de préemption municipal pour faciliter le développement résidentiel.
- **Action 14** : Inciter les propriétaires de terrains vacants à construire des logements en augmentant les taxes.

Objectif 1.4 : Soutenir la mise en place de commerces de proximité

- **Action 15** : Adapter les dispositions réglementaires pour permettre l'implantation de commerces ou services par milieu de vie.
- **Action 16** : Mettre en place des subventions pour les commerçants (embellissement des façades, incitatifs à l'achat de bâtiments, etc.).
- **Action 17** : Accompagner les initiatives entrepreneuriales et soutenir les petites entreprises (ex. programme d'aide financière).
- **Action 18** : Promouvoir les espaces commerciaux disponibles.
- **Action 19** : Élaborer une stratégie de développement et de recrutement commercial.

Objectif 1.5 : Maintenir et améliorer les services communautaires et institutionnels

- **Action 20** : Mettre à jour et suivre la Politique familiale municipale pour faciliter l'intégration des nouveaux citoyens.
- **Action 21** : Actualiser la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) pour favoriser l'épanouissement des aînés.
- **Action 22** : Améliorer l'accessibilité des infrastructures et équipements existants pour tous les citoyens.
- **Action 23** : Promouvoir les équipements et activités du territoire sur diverses plateformes.
- **Action 24** : Soutenir les initiatives locales améliorant les services et activités sportives, culturelles et communautaires.
- **Action 25** : Maintenir à niveau les parcs et équipements récréatifs et communautaires.
- **Action 26** : Renouveler et maintenir l'entente intermunicipale en matière de loisirs.

Objectif 1.6 : Renforcer l'identité municipale

- **Action 27** : Aménager et distinguer les portes d'entrée du village.
- **Action 28** : Valoriser les composantes identitaires pour développer une image de marque.
- **Action 29** : Élaborer des objectifs et critères pour protéger les caractéristiques spécifiques de l'image de marque.

5.2.2. ORIENTATION 2 : VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL, HISTORIQUE ET LES PAYSAGES DISTINCTIFS

Objectif 2.1 : Protéger et valoriser le site patrimonial

- **Action 30** : Proposer des outils adaptés (PIIA, PPU, programmes de revitalisation, etc.) pour les secteurs d'intérêt patrimonial.
 - **Action 31** : Intégrer des critères architecturaux réglementaires pour les nouvelles constructions dans les ensembles patrimoniaux ou à proximité des bâtiments de valeur historique.
 - **Action 32** : Sensibiliser les citoyens à la mise en valeur du patrimoine et à son rôle dans le développement économique, social et culturel (via des plateformes médiatiques comme un blogue ou un site Internet).
 - **Action 33** : Mettre en place des mesures pour soutenir la rénovation résidentielle.
 - **Action 34** : Créer un programme de rénovation axé sur la conservation de l'identité et du caractère des bâtiments existants.
 - **Action 35** : Maintenir les vocations dominantes des secteurs afin d'éviter des transformations inappropriées.
-

Objectif 2.2 : Protéger et valoriser les paysages naturels et les éléments identitaires du territoire

- **Action 36** : Envisager des dispositions réglementaires spécifiques pour protéger les sites à fort intérêt esthétique et identitaire.
- **Action 37** : Élaborer et appliquer une politique de protection des paysages naturels.
- **Action 38** : Reconnaître les avantages socioéconomiques des paysages et leur rôle dans la biodiversité.
- **Action 39** : Maintenir et valoriser l'accès aux panoramas et points de vue d'intérêt.
- **Action 40** : Développer des activités récréatives compatibles avec le milieu naturel dans les secteurs moins fragiles et améliorer les accès à ces sites.
- **Action 41** : Collaborer avec la MRC de Kamouraska pour créer une politique de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et paysager visant à :
 - Préserver et valoriser les milieux naturels et les paysages forestiers en limitant les interventions humaines.
 - Protéger le couvert forestier.
 - Mettre en valeur le paysage champêtre de la zone agricole permanente.

- Identifier les points de vue et définir des mesures de préservation et de mise en valeur.

5.2.3. ORIENTATION 3 : DÉVELOPPER L'ÉCOTOURISME EN TIRANT PARTI DE LA QUALITÉ DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS NATURELS

Objectif 3.1 : Positionner Saint-André-de-Kamouraska comme une destination écotouristique tout en préservant la qualité de vie des résidents

- **Action 42** : Adopter un cadre normatif spécifique pour les terrains de camping afin d'assurer la protection de l'environnement.
 - **Action 43** : Élaborer un plan stratégique de développement de l'écotourisme pour faire de Saint-André-de-Kamouraska un leader en pratiques écotouristiques responsables (faible impact environnemental, cohabitation avec les résidents).
 - **Action 44** : Développer et renforcer les services, équipements, infrastructures et activités écotouristiques compatibles avec la protection de l'environnement, pour maximiser les retombées économiques locales.
-

Objectif 3.2 : Maintenir une offre adéquate en matière d'hébergement touristique tout en favorisant une cohabitation harmonieuse avec le milieu

- **Action 45** : Adapter le cadre réglementaire pour encadrer les différents types d'hébergement touristique.
 - **Action 46** : Soutenir le maintien et l'émergence de nouveaux établissements d'hébergement misant sur des pratiques écotouristiques durables (réduction de l'eau et des déchets, achats locaux, etc.).
-

Objectif 3.3 : Améliorer et valoriser les attraits naturels

- **Action 47** : Collaborer avec la MRC (Promotion Kamouraska) pour structurer l'activité touristique, notamment en utilisant les technologies de l'information pour diffuser et promouvoir les attraits récréatifs, culturels et récréotouristiques.
- **Action 48** : Identifier et protéger des zones naturelles spécifiques, en limitant les usages autorisés aux activités de préservation, de conservation et de mise en valeur.

5.2.4. ORIENTATION 4 : ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS UN ESPRIT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif 4.1 : Protéger l'aboiteau

- **Action 49** : Poursuivre les démarches pour faire reconnaître l'aboiteau comme un ouvrage essentiel de protection et de sécurité publique contre les intempéries.
-

Objectif 4.2 : Protéger et valoriser les milieux humides, hydriques et les zones à contraintes naturelles

- **Action 50** : Appliquer la Politique gouvernementale de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans les zones où sont identifiés des milieux humides.
 - **Action 51** : Intégrer des dispositions réglementaires spécifiques aux zones à risque d'inondation dans les règlements d'urbanisme.
 - **Action 52** : Renforcer les initiatives de protection, restauration et végétalisation des bandes riveraines.
 - **Action 53** : Organiser des vigies citoyennes régulières pour identifier et contrôler l'apparition de nouvelles colonies de phragmites dans le marais.
-

Objectif 4.3 : Protéger le couvert forestier

- **Action 54** : Adopter et mettre en œuvre des dispositions pour préserver les boisés et écosystèmes d'intérêt.
 - **Action 55** : Intégrer des normes encadrant l'abattage d'arbres en forêt privée.
 - **Action 56** : Collaborer avec les autorités gouvernementales pour envisager la création d'une réserve forestière dans le secteur du rang Mississippi.
-

Objectif 4.4 : Réduire l'impact des contraintes anthropiques

- **Action 57** : Mettre en place un programme d'inspection et de mise aux normes des installations sanitaires obsolètes.
- **Action 58** : Réglementer les prises d'eau potable via le règlement de zonage.

- **Action 59** : Promouvoir la collecte à trois voies comme modèle de récupération et gestion des matières résiduelles.
 - **Action 60** : Réguler les zones soumises à des contraintes anthropiques en établissant des distances minimales entre ces zones et les développements urbains.
-

Objectif 4.5 : Réduire l'impact environnemental et s'adapter aux changements climatiques

- **Action 61** : Sensibiliser et éduquer la population à la préservation de l'environnement et aux actions nécessaires pour sa conservation.
- **Action 62** : Limiter et contrôler l'usage de pesticides et d'herbicides dont l'efficacité agricole n'est pas démontrée.
- **Action 63** : Élaborer et mettre en œuvre un plan global de lutte contre les changements climatiques.
- **Action 64** : Adopter des dispositions pour réduire les îlots de chaleur et favoriser des aménagements plus perméables, comme des terrains aménagés ou des bacs de plantation.

5.2.5. ORIENTATION 5 : PROTÉGER LE TERRITOIRE AGRICOLE EN VALORISANT LA PRODUCTION LOCALE ET L'AGROTOUTISME

Objectif 5.1 : Maintenir et renforcer le rôle essentiel de la zone agricole

- **Action 65** : Planifier l'aménagement et le développement agricole en priorisant les activités agricoles et en limitant les usages non agricoles aux secteurs agricoles moins viables.
 - **Action 66** : Consolider les usages non agricoles dans les îlots déstructurés afin de protéger les terres agricoles viables.
-

Objectif 5.2 : Soutenir le développement d'entreprises agricoles diversifiées

- **Action 67** : Collaborer à la mise en œuvre des priorités établies dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA).
- **Action 68** : Promouvoir et développer des activités reliées à l'agrotourisme.
- **Action 69** : Encourager les synergies entre producteurs, éleveurs, entreprises de transformation et commerces locaux.
- **Action 70** : Exploiter le potentiel récréotouristique des activités agricoles, comme la cueillette et la vente directe par les producteurs.

- **Action 71** : Adapter la réglementation pour favoriser les activités agricoles secondaires (gîte à la ferme, vente sur site, production biologique, etc.) dans le respect des lois en vigueur.
 - **Action 72** : Élaborer une politique de promotion des activités saisonnières pour renforcer l'attrait du milieu rural (développement thématique, promotion, etc.).
 - **Action 73** : Instaurer des dispositions spécifiques pour encadrer les usages agroalimentaires et agrotouristiques en zone agricole.
 - **Action 74** : Soutenir l'ouverture des fermes à des fins touristiques (souper champêtre, hébergement à la ferme, cabane à sucre, etc.) tout en respectant les limites légales.
-

Objectif 5.3 : Assurer une gestion durable de l'environnement en zone agricole

- **Action 75** : Encourager les producteurs à adopter des pratiques agricoles respectueuses des enjeux climatiques et de la biodiversité.
 - **Action 76** : Garantir que les pratiques agricoles respectent la conservation des milieux naturels et des berges.
-

Objectif 5.4 : Maintenir l'intégrité du couvert forestier

- **Action 77** : Mettre en place une Politique de l'arbre visant à protéger, préserver et valoriser le couvert arboré de la municipalité, tout en favorisant le développement durable et la qualité de vie des citoyens.
- **Action 78** : Intégrer les mesures du SADR de la MRC de Kamouraska en matière de gestion et d'aménagement du couvert forestier.
- **Action 79** : Établir des dispositions pour encadrer les activités nécessitant du déboisement en zone agroforestière.

6. LE CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

Le concept d'organisation spatiale se définit comme étant une représentation schématique des principales composantes du territoire et des interactions qui peuvent exister entre elles. C'est un peu une carte mentale que l'on se fait du territoire de la municipalité.

En arrivant par le nord via la route de la Station, le paysage s'ouvre sur une vue spectaculaire englobant le village de Saint-André, une petite plaine agricole, le fleuve Saint-Laurent et ses îles, ainsi que les collines de Charlevoix en arrière-plan. Cette route rejoint perpendiculairement la route 132 au nord, un axe principal traversant la municipalité d'ouest en est. La route 132 longe les meilleures terres agricoles de la région, situées dans une étroite plaine fertile, souvent protégées et bonifiées par des aboiteaux visibles dans sa partie ouest.

C'est également dans ce secteur que se situe la SEBKA (Société écologique des battures du Kamouraska), reconnue pour ses falaises d'escalade, ses sentiers de randonnée et ses sites de camping offrant des panoramas exceptionnels. À proximité, la microbrasserie « La Tête d'Allumette » constitue un lieu de rassemblement prisé tant par les touristes que par les habitants locaux.

Le noyau villageois reflète une histoire riche, notamment à travers l'église de Saint-André, la plus ancienne du Bas-Saint-Laurent. De nombreux bâtiments patrimoniaux bordent la rue principale, dont des auberges et petits hôtels comme le Manoir de Saint-André et l'Auberge le 112. Les Industries Desjardins, implantées au XIXe siècle, demeurent actives à ce jour. Ce secteur central regroupe également les principaux services tels que l'école primaire, le bureau de poste et le complexe municipal, ainsi que la moitié des logements de la municipalité. L'aboiteau de Saint-André, en plus de protéger une grande partie du village contre les inondations, a été aménagé pour la marche et relie des lieux emblématiques comme le parc de l'ancien quai et son phare, symbole de la municipalité.

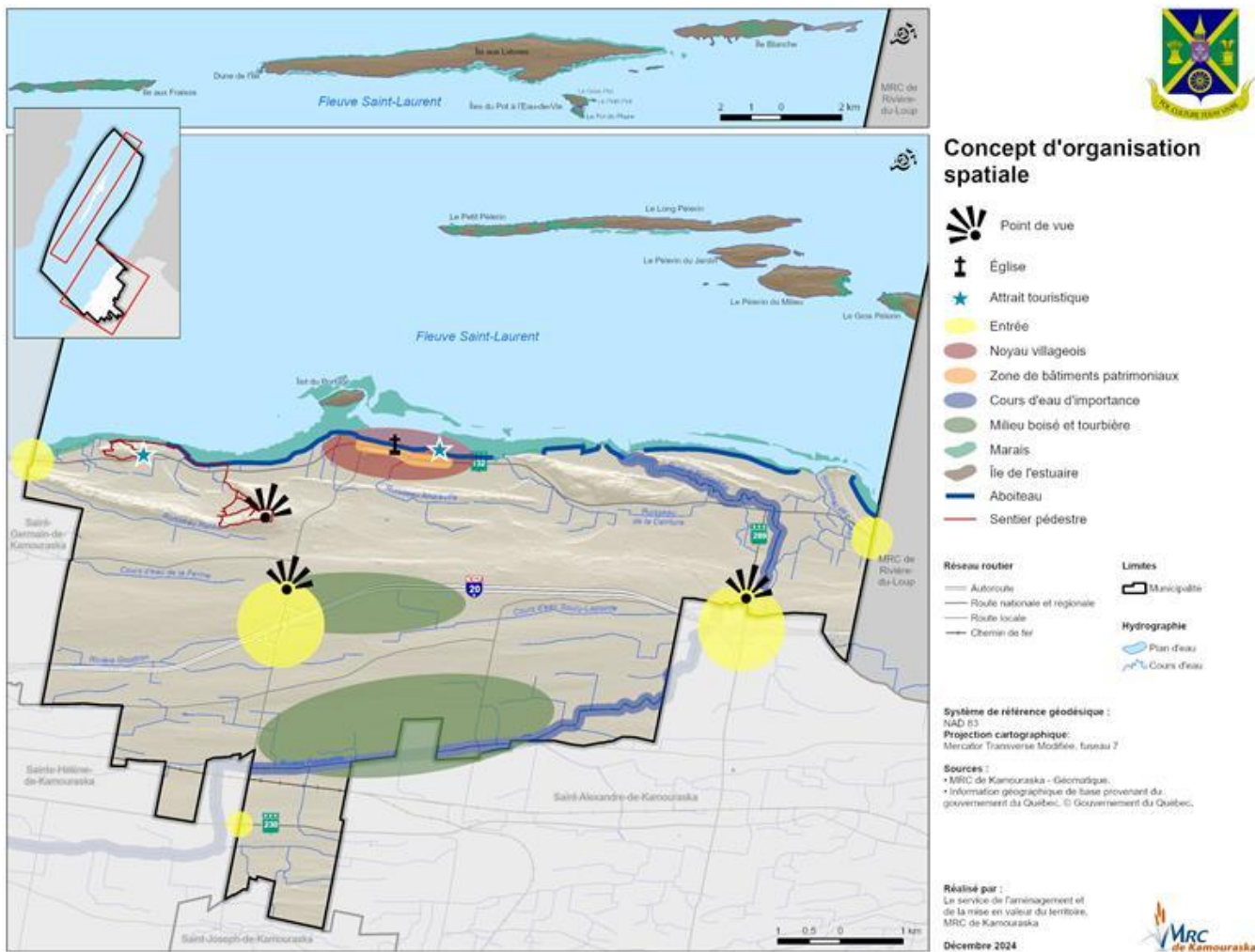
Au-delà du fleuve, la rivière Fouquette constitue le principal cours d'eau de la municipalité. Elle traverse les secteurs est et sud, majoritairement agricoles, avant de se jeter dans le fleuve entre deux monadnocks. Environ 40 % des terres agricoles de Saint-André sont cultivées, bien que la qualité des sols diminue vers le sud, laissant place à une plus grande concentration de boisés et de tourbières. Sur la route 230, le resto-bar Rockford reste un point de rencontre pour les habitants de la partie sud.

Depuis la route 289 au nord-est, un autre point de vue remarquable s'offre aux visiteurs, mettant en avant le fleuve et l'archipel des Pèlerins, composé de nombreuses îles à la topographie accidentée. Parmi les îles maritimes de Saint-André, les îles du Pot à l'Eau-de-vie et l'île aux Lièvres sont les plus connues. Accessibles par traversier depuis Rivière-du-Loup durant la saison estivale, ces îles offrent des expériences uniques, telles que la visite du phare de l'île du Pot ou la randonnée pédestre et le camping sur l'île aux Lièvres.

En résumé, Saint-André-de-Kamouraska se distingue par des panoramas époustouflants sur le fleuve et ses îles, accentués par la route 132 et les activités récréotouristiques de la SEBKA. Le village, protégé par son aboiteau, conserve un patrimoine historique riche, avec des bâtiments emblématiques comme la plus ancienne église de la région. Les terres agricoles et les milieux naturels au sud ajoutent une dimension diversifiée, tandis que les îles accessibles par traversier enrichissent l'offre récréotouristique avec des options uniques d'hébergement et d'exploration.

Première adoption

Carte 15 : Concept d'organisation spatiale



Source : MRC de Kamouraska, 2024

7. LES ZONES À RÉNOVER, RESTAURER OU PROTÉGER

7.1. DÉTERMINATION DES ZONES CIBLÉES

La détermination de zones à rénover, à restaurer ou à protéger est un exercice visant à cibler des lieux méritant une attention particulière en raison de l'intérêt ou de l'incidence qu'ils peuvent représenter aux niveaux historique, culturel, esthétique, écologique ou environnemental.

Les sites ou les bâtiments qui démontrent un intérêt ont été identifiés au chapitre 3 du présent plan d'urbanisme ainsi qu'au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Kamouraska.

7.2. Éléments d'intérêts culturel ou historique

Ces éléments d'intérêt culturel ou historique sont les vestiges du développement de la Municipalité. Il est donc primordial d'en assurer leurs mises en valeur et leur protection (voir tableau 16).

Première adoption

Tableau 16 : Éléments d'intérêt culturel ou historique

Site	Caractéristiques	Objectifs spécifiques	Stratégies d'interventions
Île du Pot à l'Eau-de-vie et le Noyau paroissial	<ul style="list-style-type: none"> - L'île est classée monument historique national. - Le noyau est constitué site du patrimoine. 	<p>Ces deux sites patrimoniaux ont déjà un statut officiel. Maintenir et renforcer leur protection en respectant des normes architecturales et environnementales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études de potentiels historiques et archéologiques. - Former des comités de travail pour mobiliser des ressources. - Initier des démarches de mise en valeur. - Demander une assistance financière aux propriétaires. - Réduire les nuisances visuelles. - Encourager des aménagements paysagers. - Respecter des critères stricts pour préserver l'intégrité patrimoniale et architecturale.
Noyau villageois de Saint-André-de-Kamouraska	<p>Le noyau possède une forte concentration d'édifices de valeur patrimoniale, mais il ne bénéficie d'aucun statut officiel de protection.</p>	<p>Accorder un statut de protection par la désignation en site du patrimoine ou par la mise en place d'un PIIA ou de dispositions réglementaires appropriées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les normes prévues au schéma d'aménagement révisé. - Promouvoir des programmes de rénovation et d'embellissement. - Participer à des initiatives de mise en valeur ou de revitalisation. - Atténuer les nuisances visuelles (écrans visuels, enfouissement des fils électriques). - Rénover ou démolir les bâtiments vétustes sans intérêt patrimonial.
Église de Saint-André	<p>C'est la plus ancienne église du Bas-Saint-Laurent et l'une des 30 plus anciennes du Québec. Elle est protégée par plusieurs statuts patrimoniaux.</p>	<p>Maintenir et bonifier la réglementation pour respecter l'architecture et favoriser l'entretien ou la restauration du site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des mesures ou incitatifs favorisant l'entretien, la restauration ou la mise en valeur du site. - Assurer un respect strict des normes lors des rénovations ou nouvelles constructions à proximité.

Granges à égouts retrouvés	Ce modèle de grange est exclusif à Saint-André, mais il ne reste plus que deux exemplaires. Aucun statut de protection n'existe actuellement.	Accorder un statut de protection par une citation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une réglementation pour restreindre les démolitions et respecter l'architecture lors des rénovations. - Entamer des démarches pour leur protection formelle. - Encourager une mise en valeur harmonieuse des bâtiments environnants.
-----------------------------------	---	--	--

Première adoption

7.3. éléments d'intérêts paysager et esthétique

Ces éléments d'intérêts paysager et esthétique sont représentés par les paysages ruraux, agricoles et naturels qu'il importe de protéger en raison de leur valeur paysagère et leurs perspectives visuelles exceptionnelles (voir tableau 17).

Première adoption

Tableau 17 : Éléments d'intérêt culturel ou historique

Site ou Élément	Caractéristiques	Objectif spécifique	Stratégies d'interventions
Corridors panoramiques	<ul style="list-style-type: none"> - Routes des Navigateurs (132), autoroute Jean Lesage (20), routes 230 et 289. - Offrent des percées visuelles sur le fleuve, le patrimoine bâti, les paysages ruraux, les îles et Charlevoix. 	Apporter une attention particulière à ces corridors en raison de leur vulnérabilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des mesures de contrôle de l'abattage d'arbres en milieu privé à la réglementation d'urbanisme. - Inclure des dispositions normatives sur les carrières, les éoliennes et l'affichage commercial. - Encadrer l'installation de maisons mobiles aux abords des corridors panoramiques. - Prévoir des normes pour protéger les paysages et requalifier les sites dont l'intégrité paysagère est détériorée.
Routes champêtres, points de vue, sentiers et sommets, et sites ponctuels	<ul style="list-style-type: none"> - Chemin Mississippi et route de la Station : paysages d'intérêt régional avec perspectives remarquables. - Sentier de l'amphithéâtre : vue panoramique et grande valeur paysagère. - Île aux Lièvres : réserve de biodiversité projetée. 	Apporter une attention particulière en raison de leur vulnérabilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer à la réglementation (PIIA) des mesures de contrôle concernant l'implantation, la volumétrie, les matériaux et l'architecture pour les secteurs sensibles. - Régir la démolition des constructions vétustes et atténuer les nuisances. - Développer des outils de mise en valeur du paysage. - Élaborer un PIIA. - Favoriser l'accessibilité et l'aménagement de haltes, belvédères et signalisation pour les paysages d'intérêt régional via des projets collaboratifs.

7.4. Éléments d'intérêt écologique

La valeur environnementale et écologique de Saint-André-de-Kamouraska est un des éléments majeurs du potentiel environnemental du territoire dont le maintien et la sauvegarde de la biodiversité, souvent vulnérable, sont un enjeu fondamental (tableau 18).

Première adoption

Tableau 18 : Éléments d'intérêt écologique

Site ou Élément	Caractéristiques	Objectifs spécifiques	Stratégies d'interventions
Fleuve Saint-Laurent et autres îles de l'estuaire	L'estuaire du Saint-Laurent est un écosystème exceptionnel du Kamouraska.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité des habitats floristiques et fauniques. - Améliorer la connaissance et l'identification des milieux humides. - Harmoniser activités humaines et protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les usages à l'observation de la nature, l'interprétation, et la pêche sportive ou commerciale.
Île Le Pot du Phare, île aux Lièvres et autres îles	Sites importants pour l'alimentation et la reproduction des oiseaux maritimes ou migrateurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité des habitats floristiques et fauniques. - Améliorer la connaissance des milieux humides. - Harmoniser activités humaines et protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser le plein air extensif avec limitation des constructions. - Interdire ou limiter fortement les autres usages.
Estran de Saint-André et Estran de la Pointe-Sèche	Aires de concentration d'oiseaux aquatiques, abritant une espèce floristique menacée.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité des habitats floristiques et fauniques. - Améliorer la connaissance des milieux humides. - Harmoniser activités humaines et protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les usages à l'observation, l'interprétation et la pêche compatible avec leur vocation spécifique. - Renforcer la conservation des milieux naturels.
Réserve naturelle de la Grosse-Montagne, habitat du faucon pèlerin	Secteurs de conservation : réserve privée et habitat faunique vulnérable (faucon pèlerin).	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité des habitats floristiques et fauniques. - Améliorer la connaissance des milieux humides. - Harmoniser activités humaines et protection. 	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les usages à ceux compatibles avec leur vocation spécifique. - Participer activement aux projets de conservation des habitats.

Frayères à éperlans de la Fouquette	Dernières frayères à éperlan arc-en-ciel, espèce vulnérable. La qualité de l'eau est essentielle à leur protection.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la pérennité des habitats sensibles. - Protéger les zones riveraines et littorales. - Améliorer la gestion des activités humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des normes strictes pour limiter les travaux permis sur les rives et littoraux. - Appuyer les initiatives pour caractériser et protéger les milieux naturels.
L'Islet du Portage	Presqu'île située à l'entrée ouest du village, milieu naturel de grande valeur.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection du milieu naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des normes règlementaires pour limiter les travaux sur les rives et littoraux. - Encourager les actions locales en faveur de la conservation.
Interventions générales sur le territoire	Protection des éléments écologiques sensibles : milieux humides, habitats fauniques, paysages uniques.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les efforts de caractérisation et de sensibilisation. - Promouvoir une gestion durable des milieux naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les projets de conservation et sensibilisation. - Cartographier et inventorier les milieux humides. - Favoriser l'application des outils existants (ex. : guides spécifiques).

7.5. Sites archéologiques

Saint-André-de-Kamouraska regorge de sites archéologiques d'une grande richesse historique et culturelle. Ces lieux témoignent de plusieurs périodes de l'histoire humaine, allant de la préhistoire aux périodes plus récentes, et constituent un patrimoine inestimable qu'il est essentiel de protéger et de valoriser pour les générations futures. Parmi ces sites, on retrouve notamment l'Île aux Lièvres, le Chemin Royal, la Rivière des Caps, le Quai de l'Île aux Lièvres, et des épaves historiques autour des îles du Pot à l'Eau-de-Vie.

Les sites comme Gagné, Otis et Darisse témoignent de la présence humaine remontant à plus de 12 000 ans, soit à l'époque des premiers habitants du Québec. D'autres, comme la Rivière des Caps et La Forêt, permettent de retracer des modes de vie et des activités humaines de périodes intermédiaires, allant de 3000 à 4500 ans avant aujourd'hui. Ces lieux ne sont pas seulement des témoins de la préhistoire, mais également des archives vivantes de notre passé, révélant des informations sur les modes de vie, l'utilisation des ressources et les interactions entre les humains et leur environnement.

Les sites historiques, tels que ceux du Chemin Royal, de Kamouraska et du Quai de l'Île aux Lièvres, illustrent quant à eux les périodes coloniales et industrielles (1760 à 1950). Les épaves des îles du Pot à l'Eau-de-Vie, datées des années 1800-1899, représentent un patrimoine maritime unique, témoignant des activités économiques et des défis liés à la navigation.

Ces sites archéologiques sont menacés par plusieurs facteurs, notamment l'érosion côtière, les changements climatiques, l'urbanisation, les activités humaines non réglementées et le manque de sensibilisation du public. Ces menaces risquent de provoquer une perte irréversible d'information et de dégrader ce patrimoine unique.

8. LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES DENSITÉS D'OCCUPATION

8.1. Les grandes affectations

L'attribution à un territoire donné d'une affectation découle des grandes orientations d'aménagement de la municipalité établies au présent Plan d'urbanisme, lesquelles se doivent d'être conformes aux grandes orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. Cette attribution prend également en compte les acquis de certains milieux bâtis ainsi que les impératifs de développement et de conservation préconisés. La spatialisation de ces grandes affectations peut être visualisée en annexe 2. On compte cinq (5) grandes affectations sur le territoire de Saint-André-de-Kamouraska (voir annexe B) :

- Urbaine
- Agricole
- Agroforestière
- Conservation
- Protection intégrale

Les grandes affectations du territoire expriment donc la vocation dominante souhaitée pour les différents secteurs du territoire. Elles indiquent également la densité d'occupation permise ainsi que les usages pouvant être autorisés en vertu du règlement de zonage, lesquels doivent être conformes aux usages permis dans les grandes affectations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Kamouraska. La notion de fonction dominante et complémentaire indique les fonctions devant prévaloir dans une affectation, lorsque transposées au règlement de zonage. Le Règlement de zonage assurera le découpage de chaque aire d'affectation en zones distinctes et déterminera les usages autorisés dans chacune, selon la nature du milieu.

Les tableaux qui suivent présentent les cinq (5) grandes affectations du sol selon leur vocation et la nature des usages qu'elles permettent : usages dominants et usages autorisés sous conditions.

8.1.1. AFFECTATION URBAINE

Cette affectation correspond au cœur du village, représentant les concentrations urbaines actuelles ainsi que les espaces que la Municipalité souhaite réserver pour l'expansion future. Généralement, dans ce type d'affectation, on y retrouve le regroupement des habitations, des équipements récréatifs et institutionnels et des commerces et des services.

FONCTIONS AUTORISÉES	
Dominante	
-	<u>Habitation</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant les activités résidentielles, soit le logement d'individus dans une résidence que cette dernière soit unifamiliale, bifamiliale, multifamiliale ou collective, utilisée à l'année ou occasionnellement (permanent, saisonnier ou à temps partiel).
-	<u>Commerce et service</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la vente de biens matériels au détail ou en gros, l'offre de services personnels, professionnels, financiers, techniques, ou gouvernementaux autres qu'institutionnels, l'offre de services d'hébergement et de restauration, ou l'exercice d'un métier d'art.
-	<u>Public et institutionnel</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant l'offre de services communautaires tels que le culte religieux, l'enseignement, les soins de santé et services sociaux, la protection publique ainsi que l'administration municipale ou gouvernementale.
-	<u>Loisir et culture</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la diffusion des arts et de la culture (tels que bibliothèque, musée, théâtre, cinéma, salle de spectacle) et la pratique d'activités sportives nécessitant des infrastructures permanentes (aréna, stade, piscine publique).
-	<u>Tourisme</u> : tout bâtiment et utilisation concernant plus spécifiquement la récréation extérieure, les activités de plein air intensives et le tourisme. Est associée à ce groupe l'offre de services d'hébergement et de villégiature commerciale à des fins touristiques (hôtellerie, camping, base de plein air, centre de santé, colonie de vacances, etc.) ou l'exercice d'un métier d'art à caractère touristique. <ul style="list-style-type: none">→ <u>Hébergement commercial intermédiaire</u> : Hébergement qui comprend les établissements de camping, de centres de vacances, les meublés rudimentaires et chalets locatifs (maximum 5 unités par site) ainsi que les gîtes de 5 chambres maximum (tels que sont définis ces termes dans le règlement sur les établissements touristiques).→ <u>Hébergement commercial léger</u> : Hébergement ne demandant que des infrastructures légères, avec services limités (sans installation de prélèvement d'eau, sans installation septique ou raccordement à un réseau d'électricité) et de basse densité (moins de 15 unités à l'hectare). Comprend le camping sauvage, les refuges, cabines, yourtes, tipis, géodômes et autre hébergement alternatif du même type.
-	<u>Plein air extensif</u> : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la pratique d'activités récréatives de plein air, principalement à vocation touristique, éducative ou de conservation, nécessitant de vastes espaces, mais peu d'infrastructures autres que les

sentiers. Cette catégorie comprend notamment : l'observation et l'interprétation de la nature, la chasse et la pêche sportive, ainsi que la randonnée pédestre, à vélo, à cheval, en raquette, en ski, en motoneige ou en véhicule tout terrain. Ce groupe comprend également l'hébergement et la restauration associés à la pratique de ces activités telles que : pourvoirie de chasse et de pêche, camping, refuge, abri et camp en forêt et les gîtes touristiques d'au plus cinq chambres.

Autorisé sous conditions

- **Industrie** : seulement les activités industrielles légères ou artisanales.
- **Agriculture** : seulement dans le cas de la culture du sol sans activités d'élevage et sans nouvelle construction agricole. Font toutefois exception, toute culture en serre et toute culture spécifique nécessitant des installations particulières (ex. : culture de cannabis), qui pourront, quant à elles, se faire à l'intérieur d'un nouveau bâtiment.
- **Utilité publique** : entièrement compatible sauf dans le cas des sites d'enfouissement d'ordures ménagères, tels que les lieux d'enfouissement techniques et sanitaires.

8.1.2. AFFECTATION AGRICOLE

Cette affectation concerne la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec. Elle inclut les milieux agricoles dynamiques comprenant de vastes espaces homogènes dont la principale activité est l'agriculture et ses activités connexes.

FONCTIONS AUTORISÉES

Dominante

- **Agriculture** : l'agriculture et les activités agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) (RLRQ c P-41.1).
- **Foresterie** : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant l'exploitation de la matière ligneuse, y compris la coupe de bois, l'entreposage, la sylviculture, le reboisement et les autres travaux de mise en valeur de la forêt, en plus des forêts expérimentales et d'institutions, ainsi que toute activité liée à une première transformation de la matière ligneuse telle que le sciage et le rabotage en atelier ou en usine.
- **Extraction** : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la pêche commerciale, l'exploitation d'une matière première du sol et du sous-sol (sable gravier, pierre), l'exploitation de l'eau à des fins d'embouteillage, l'exploitation de tourbières. Le traitement primaire préparatoire à l'expédition de ces ressources y est également associé tel que les activités d'ensachage et d'embouteillage. Les dispositions ne s'appliquent qu'aux substances minérales de surface en terres privées et appartenant au propriétaire du sol en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ c M-13.1) et non aux substances minérales appartenant au domaine de l'État.

Autorisé sous conditions

- **Habitation** : seulement dans le cas des résidences unifamiliales (incluant la maison mobile et la maison intergénérationnelle) isolées de 1 à 2^{1/2} étages implantées en respect des distances séparatrices relatives aux odeurs et qui sont également conformes à l'une des situations suivantes :
 - a) la résidence est localisée dans une enclave de zone non agricole à l'intérieur de l'affectation agricole ;

- b) la résidence est construite ou reconstruite à la suite d'un avis de conformité valide émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu des articles 31.1, 40, et 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles [LPTAA] ;
- c) la résidence est reconstruite à la suite d'un avis de conformité valide émis par la CPTAQ en vertu des articles 31, 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles [LPTAA] ;
- d) la résidence est implantée pour donner suite à une décision portant autorisation de la CPTAQ ou du Tribunal administratif du Québec (TAQ) ;
- e) l'opération vise à déplacer, sur la même unité foncière, une résidence autorisée par la Commission ou bénéficiant des droits acquis en vertu des articles 101, 103 et 105 ou du droit prévu à l'article 31 de la Loi, mais à l'extérieur de la superficie bénéficiant de ces droits. Toutefois, un tel déplacement ne peut avoir pour effet de rendre dérogoire une installation d'élevage actuellement conforme aux dispositions du présent règlement, ni de rendre encore plus dérogoire une telle installation d'élevage. Le déplacement d'une résidence déjà implantée dans l'affectation agricole n'a aucun effet sur les possibilités d'accroissement du nombre d'unités animales d'une installation d'élevage existante ;
- f) l'opération vise à permettre la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain bénéficiant d'une autorisation ou de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la Loi à une fin commerciale, industrielle ou institutionnelle ;
- g) la résidence à être implantée est située à l'intérieur d'un îlot déstructuré ayant fait l'objet d'une autorisation à portée collective et identifié au schéma d'aménagement et conformément aux conditions énoncées au document complémentaire.

Un établissement de résidence principale au sens du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ c E-14.2, r. 1) peut s'assimiler à une résidence dûment implantée ou qui serait implantée conformément aux précédentes dispositions relativement à la construction résidentielle en affectation agricole.

Nonobstant ce qui précède, les habitations pour travailleurs saisonniers et les abris forestiers (sommiers) sont également autorisés aux conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur.

- Commerce et service : seulement dans le cas de commerces et services en lien avec les activités agricoles. Lorsque prévus au SADR et conformes aux dispositions qui y sont énoncées, certains usages commerciaux et de services peuvent aussi être autorisés dans les secteurs d'usage urbain hors périmètre urbain spécifiquement désignés à cet effet au document complémentaire.

De plus, des services professionnels, techniques et personnels ainsi que de métiers d'art qui respectent les conditions suivantes peuvent aussi être compatibles :

- a) être localisé à l'intérieur d'une résidence unifamiliale tout en occupant une superficie inférieure aux espaces résidentiels (à l'exception d'un atelier de métiers d'art qui peut être localisé dans un bâtiment complémentaire) ;
- b) ne comporter aucun entreposage ni aucune exposition sur une base annuelle à l'extérieur des bâtiments ;
- c) l'affichage est limité à une seule enseigne extérieure.

- Commerce et service : les différentes catégories de commerces et services suivantes sont autorisées, sous réserve des conditions qui y sont édictées :

<ul style="list-style-type: none"> a) Les commerces et services en lien avec les activités agricoles, tels que les services de soins vétérinaires, la vente, la location et la réparation d'équipement aratoire et les services d'épandage b) Les services professionnels, techniques et personnels, ainsi que les ateliers de métier d'art, autorisés à titre d'usage complémentaire à l'habitation et qui respectent les conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur ; c) Malgré le paragraphe b), un usage complémentaire à l'habitation se déroulant à l'intérieur d'une résidence comprise dans les limites d'un îlot déstructuré, tel que présenté au Plan des affectations de l'annexe 2 du présent document, inclut également les activités de transformation alimentaire.
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Tourisme</u> : seulement dans le cas des bâtiments et utilisations du sol associés à l'agrotourisme*, soit les activités complémentaires à l'agriculture (telles que visite et animation à la ferme, hébergement [gîtes d'au plus 5 chambres], les résidences de tourisme d'une unité d'hébergement par terrain, les cabanes à sucre liées à une exploitation acéricole, les tables champêtres, l'autocueillette, la promotion et la vente de produits agroalimentaires) conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1).
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Plein air extensif</u> : seulement les activités de plein air extensif nécessitant uniquement des aménagements ou équipements légers (sentiers de randonnée pédestre, de vélo, incluant les pistes cyclables, les sentiers équestres, de ski de fond et de raquettes, de motoneige et de quad), les belvédères, les sites d'observation, les refuges, la chasse et la pêche sportive sont autorisées.
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Industrie</u> : seulement les activités industrielles de conditionnement et de première transformation de produits agricoles, sylvicoles et forestiers. Malgré ce qui précède, un producteur agricole souhaitant transformer sa propre production est autorisé à le faire conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1). Un immeuble industriel, para-industriel ou commercial existant et désaffecté peut être converti et réutilisé sous réserve des conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur.
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Utilité publique</u> : entièrement compatible, sauf pour l'installation de réseaux d'aqueduc et d'égout. Les réseaux d'aqueduc et d'égout sont toutefois autorisés pour les campings. De plus, l'installation d'un tel réseau peut cependant être autorisée pour des raisons de santé et salubrité publique.

8.1.3. AFFECTATION AGROFORESTIÈRE

Cette affectation représente le territoire boisé et peu développé. Il s'agit d'espaces hétérogènes dont le couvert forestier prédomine et se caractérise par une agriculture moins intensive. On peut y pratiquer le plein air extensif, l'agriculture, la foresterie et l'extraction.

FONCTIONS AUTORISÉES

Dominantes

- Plein air extensif : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la pratique d'activités récréatives de plein air, principalement à vocation touristique, éducative ou de conservation,

nécessitant de vastes espaces, mais peu d'infrastructures autres que les sentiers. Cette catégorie comprend notamment : l'observation et l'interprétation de la nature, la chasse et la pêche sportive, ainsi que la randonnée pédestre, à vélo, à cheval, en raquette, en ski, en motoneige ou en véhicule tout terrain. Ce groupe comprend également l'hébergement et la restauration associés à la pratique de ces activités telles que : pourvoirie de chasse et de pêche, camping, refuge, abri et camp en forêt, gîtes touristiques d'au plus cinq chambres.

- Agriculture : l'agriculture et les activités agricoles au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) (RLRQ c P-41.1).
- Foresterie : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant l'exploitation de la matière ligneuse, y compris la coupe de bois, l'entreposage, la sylviculture, le reboisement et les autres travaux de mise en valeur de la forêt, en plus des forêts expérimentales et d'institutions, ainsi que toute activité liée à une première transformation de la matière ligneuse telle que le sciage et le rabotage en atelier ou en usine.
- Extraction : tout bâtiment ou toute utilisation du sol concernant la pêche commerciale, l'exploitation d'une matière première du sol et du sous-sol (sable gravier, pierre), l'exploitation de l'eau à des fins d'embouteillage, l'exploitation de tourbières. Le traitement primaire préparatoire à l'expédition de ces ressources y est également associé tel que les activités d'ensachage et d'embouteillage. Les dispositions ne s'appliquent qu'aux substances minérales de surface en terres privées et appartenant au propriétaire du sol en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ c M-13.1) et non aux substances minérales appartenant au domaine de l'État.

Autorisées sous conditions

- Habitation : Seulement dans le cas des résidences unifamiliales (incluant la maison mobile et la maison intergénérationnelle) isolées de 1 à 2^{1/2} étages par unité foncière. Ces résidences doivent être implantées en respect des distances séparatrices relatives aux odeurs. De plus, elles doivent également être conformes à l'une des situations suivantes :
 - a) la résidence est érigée en vertu des droits ou privilèges conformément aux dispositions des articles 31.1, 40, 101 à 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles [LPTAA], en zone agricole permanente.
 - b) la résidence doit être implantée le long des rues existantes au moment de l'entrée en vigueur du présent document, entretenues en permanence ; moyennant les autorisations requises auprès de la CPTAQ.
 - c) la résidence est localisée sur un site ayant fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ relative à une demande à portée collective en vertu de l'un des volets de l'article 59 de la LPTAA.

Le déplacement d'une habitation ne peut avoir pour effet de rendre dérogatoire une installation d'élevage actuellement conforme aux dispositions du présent règlement, ni de rendre encore plus dérogatoire une telle installation d'élevage.

Un établissement de résidence principale au sens du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ c E-14.2, r. 1) peut s'assimiler à une résidence dûment implantée ou qui serait implantée conformément aux précédentes dispositions relativement à la construction résidentielle en affectation agricole.

Nonobstant ce qui précède, les habitations pour travailleurs saisonniers et les abris forestiers (sommaires) sont également autorisés aux conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur.

- Commerce et service : les différentes catégories de commerces et services suivantes sont autorisées, sous réserve des conditions qui y sont édictées :

<ul style="list-style-type: none"> a) Les commerces et services en lien avec les activités agricoles, tels que les services de soins vétérinaires, la vente, la location et la réparation d'équipement aratoire et les services d'épandage b) Les services professionnels, techniques et personnels, ainsi que les ateliers de métier d'art, autorisés à titre d'usage complémentaire à l'habitation et qui respectent les conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur ; c) Malgré le paragraphe b), un usage complémentaire à l'habitation se déroulant à l'intérieur d'une résidence comprise dans les limites d'un îlot déstructuré, tel que présenté au Plan des affectations de l'annexe 2 du présent document, inclut également les activités de transformation alimentaire.
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Tourisme</u> : seulement dans le cas des bâtiments et utilisations du sol associés à l'agrotourisme*, soit les activités complémentaires à l'agriculture (telles visite et animation à la ferme, hébergement [gîtes d'au plus 5 chambres], les résidences de tourisme d'une unité d'hébergement par terrain, les cabanes à sucre liées à une exploitation acéricole, les tables champêtres, l'autocueillette, la promotion et la vente de produits agroalimentaires) conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1).
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Industrie</u> : seulement les activités industrielles de conditionnement et de première transformation de produits agricoles, sylvicoles et forestiers. Malgré ce qui précède, un producteur agricole souhaitant transformer sa propre production est autorisé à le faire conformément aux dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1). Un immeuble industriel, para-industriel ou commercial existant et désaffecté peut être converti et réutilisé sous réserve des conditions édictées au Règlement de zonage en vigueur.
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Utilité publique</u> : Entièrement compatible, sauf pour l'installation de réseaux d'aqueduc et d'égout. Les réseaux d'aqueduc et d'égout sont toutefois autorisés pour les campings. De plus, l'installation d'un tel réseau peut cependant être autorisée pour des raisons de santé et salubrité publique.

8.1.4. AFFECTATION DE CONSERVATION

Cette affectation regroupe des milieux naturels écologiquement sensibles et d'intérêt. Elle comprend L'île aux Lièvres. On vise par cette affectation une protection adéquate du paysage et de l'équilibre écologique, en ne permettant que des activités humaines ayant peu d'impact.

FONCTIONS AUTORISÉES	
Autorisé sous conditions	
-	<u>Tourisme</u> : Non compatibles, sauf dans la zone de conservation du lac de l'Est où l'implantation d'un complexe de tourisme, comprenant un établissement hôtelier haut de gamme peut être développé sur une superficie maximale de 4 ha.
-	<u>Plein air extensif</u> : Compatible.
-	<u>Agriculture</u> : Seulement en terre publique dans le cas des bâtiments et utilisations du sol reliés à l'acériculture* et au prélèvement de produits forestiers non ligneux.
-	<u>Foresterie</u> : Seulement en terre publique, coupe possible conformément aux normes d'encadrement visuel prévues dans la réglementation provinciale. Incompatibles ailleurs dans l'affectation de conservation.

- <u>Extraction</u> : Seulement dans le cas de la pêche sportive ou commerciale, incluant les installations qu'elle peut requérir.
- <u>Utilité publique</u> : Seulement les installations d'utilité publique nécessaires à la réalisation des activités compatibles avec l'affectation de conservation ou relatives à la mise en valeur de l'encadrement visuel du lac de l'Est.

8.1.5. AFFECTATION DE PROTECTION INTÉGRALE

Cette affectation représente le secteur côtier où on retrouve des écosystèmes d'intérêt. Cette affectation vise à protéger et mettre en valeur tout en donnant l'accessibilité limitée à la population de ces écosystèmes d'intérêt structurants. Aucune construction n'y est permise.

FONCTIONS AUTORISÉES	
Autorisé sous conditions	
-	<u>Plein air extensif</u> : seulement dans le cas de l'observation et de l'interprétation de la nature.
-	<u>Extraction</u> : seulement dans le cas de la pêche sportive ou commerciale, incluant les installations qu'elle peut requérir.

8.2. Seuils minimaux de densité résidentielle

Les densités d'occupation du sol constituent une obligation devant être contenue au plan d'urbanisme. Elles servent à indiquer les intentions de la municipalité en matière de développement résidentiel.

Les densités d'occupation sont exprimées en nombre d'unités de logement à l'hectare. À l'évidence, dans un contexte où le territoire se retrouve en majorité en zone agricole et où, pour le moment, la municipalité ne dispose d'aucune infrastructure en matière de desserte en aqueduc ou en égout sanitaire, la détermination des densités d'occupation devient un exercice plutôt relatif. Précisons enfin que, bien que l'on doive respecter ces densités, celles-ci demeurent une indication de l'occupation du territoire.

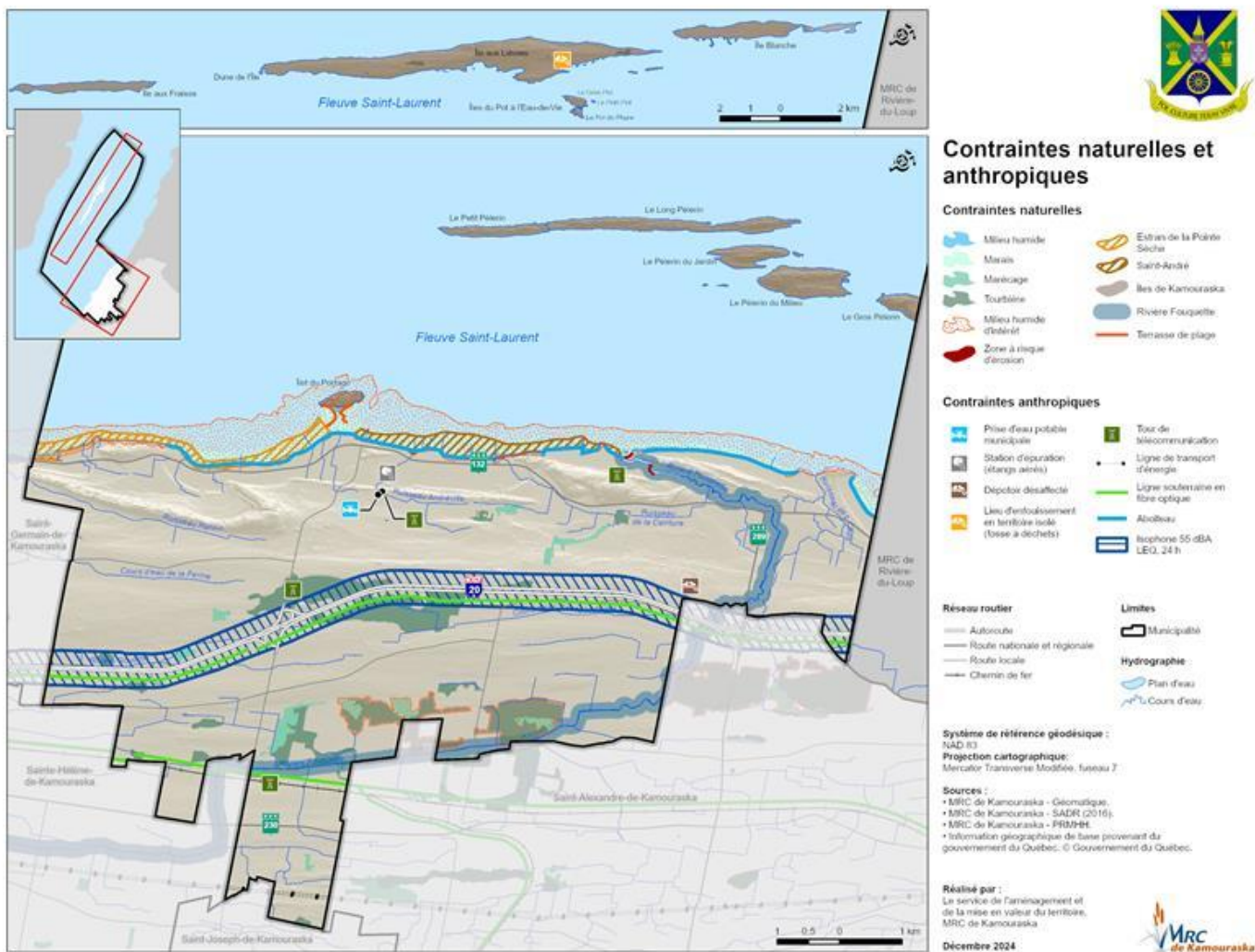
Par ailleurs, on doit comprendre ici que les densités d'occupation du sol trouvent davantage leur utilité au moment de l'exercice de planification pour des projets de développement de grande envergure, que ceux-ci comprennent ou non l'ouverture de nouvelles rues. Dans le cas présent, on parlera davantage de projet résidentiel par insertion.

Les précisions relatives aux densités d'occupation trouveront cependant toute leur application dans les limites du périmètre d'urbanisation où on projette la réalisation d'un projet domiciliaire comportant l'ouverture de nouvelles rues.

- Pour l'ensemble des espaces vacants et à développer à des fins résidentielles, situés à l'intérieur du périmètre urbain, un seuil minimal de densité résidentielle de 14 log./ha (densité brute) s'applique.
- Toutefois, pour un terrain dont les dimensions et la superficie sont similaires aux terrains adjacents construits (terrain intercalaire), la densité doit correspondre à la typologie des bâtiments du secteur d'insertion.
- La densité maximale dans l'affectation agricole (incluant les îlots déstructurés) et agroforestière est fixée à 1 log./ha.

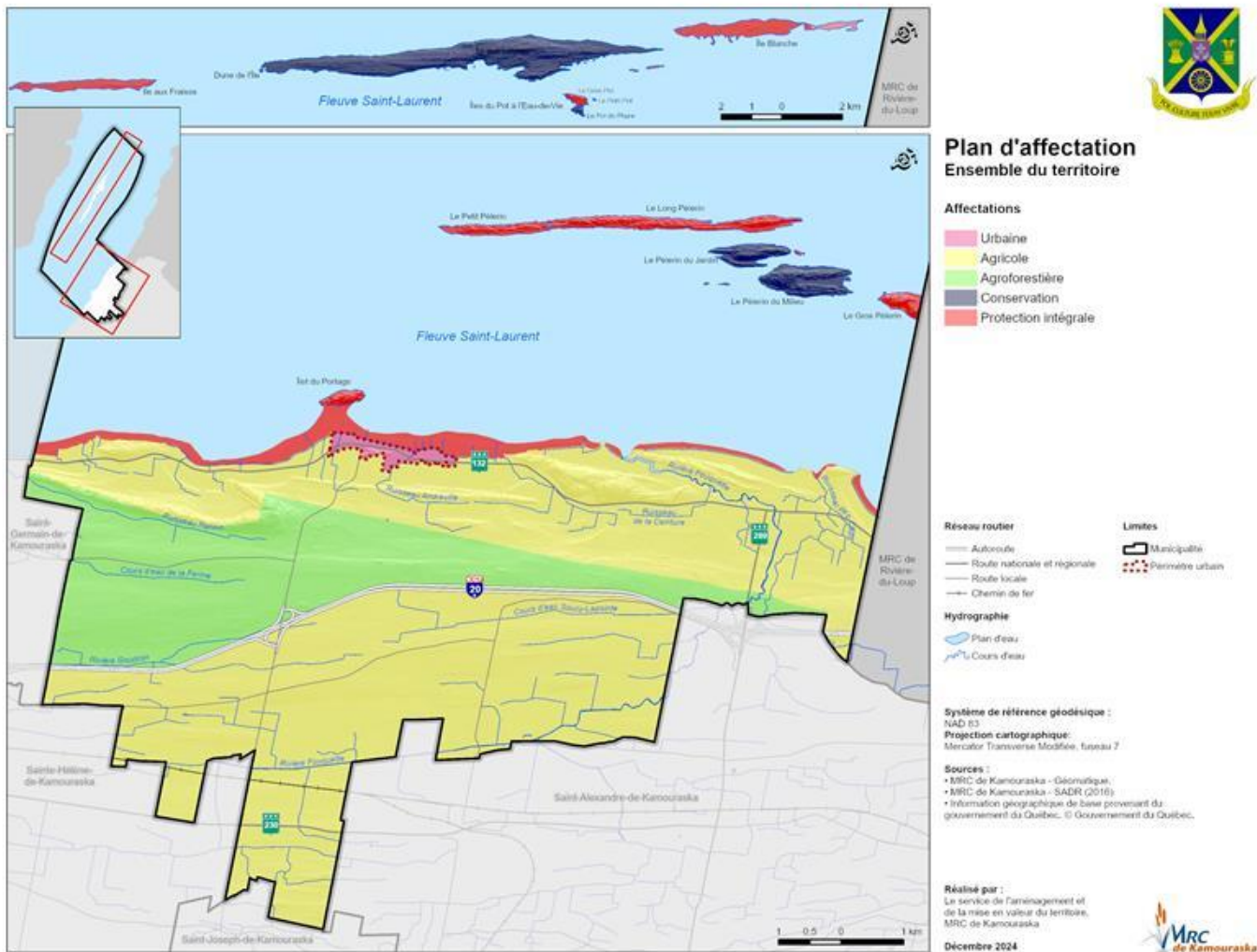
Première adoption

ANNEXE A – PLAN DES CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES



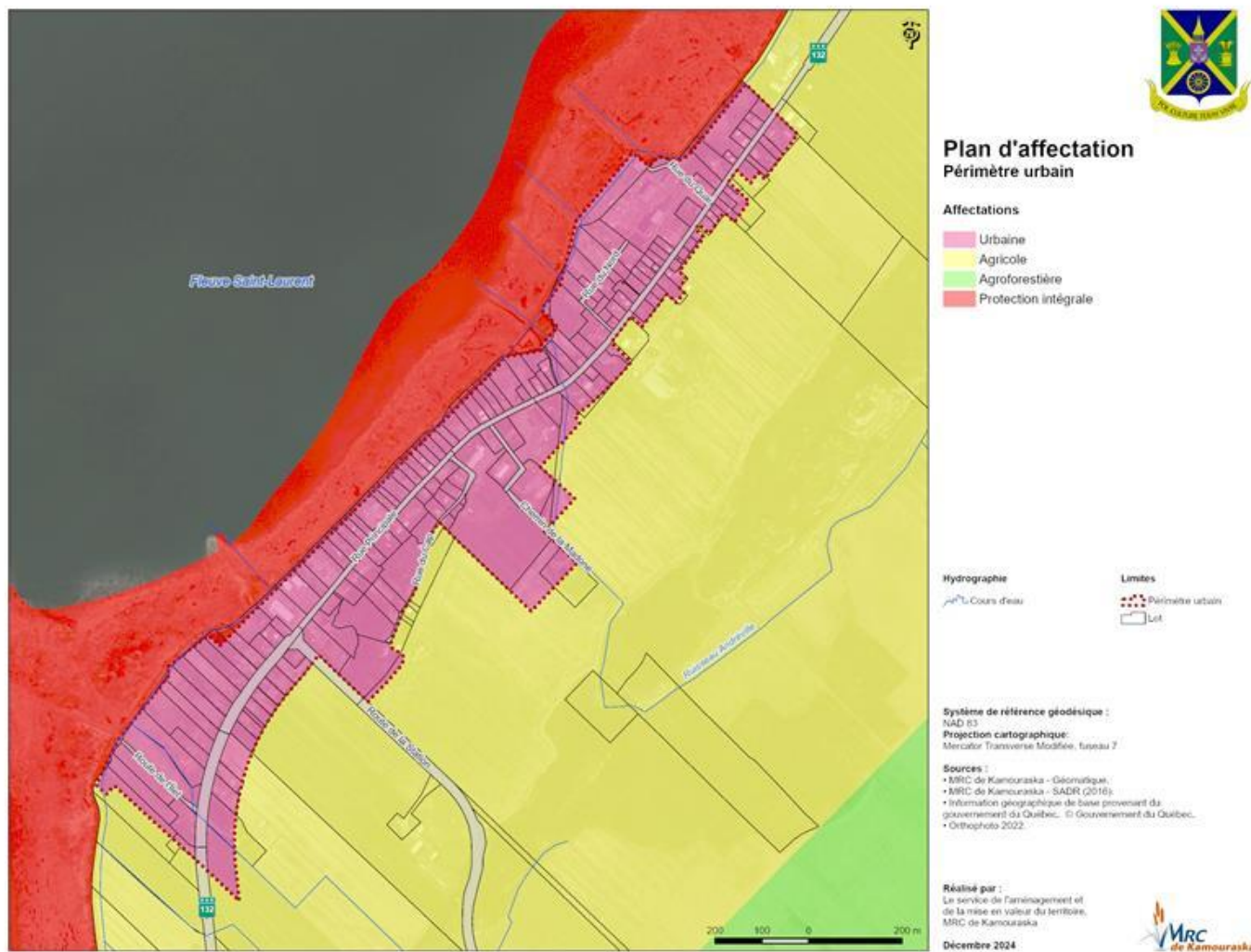
Source : MRC de Kamouraska, 2024

ANNEXE B – PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL



Source : MRC de Kamouraska, 2024

ANNEXE B – PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL



Source : MRC de Kamouraska, 2024